

VAIGO



Déclaration de Performance Extra - Financière

Année de reporting : **2024**

SOMMAIRE

Mot du Président	Page 4
PARTIE 1 - Informations générales	Page 5
Base du reporting	Page 6
Stratégie et modèle économique	Page 8
Gouvernance	Page 21
Analyse des impacts risques et opportunités	Page 33
PARTIE 2 - Informations Environnementales	Page 38
Changement climatique	Page 39
Pollutions	Page 46
Biodiversité et écosystèmes	Page 51
Economie circulaire	Page 55

PARTIE 3 - Informations sociales	Page 60
Effectifs de l'entreprise	Page 61
Qualité de vie et conditions de travail	Page 62
Impact sur les territoires	Page 74
PARTIE 4 - Informations en matière de gouvernance	Page 78
Culture d'entreprise	Page 80
Conduite des affaires	Page 81
Cybersécurité	Page 84
ANNEXES	
Annexe 1 - Tableau de bord des principales informations sociales, environnementales et sociétales	Page 87
Annexe 2 - Informations obligatoires relatives à l'article 225-102-1 du Code du commerce	Page 94



Le mot du Président

Créer de la valeur grâce au développement durable : c'est la raison d'être de **VALGO**. Régénérer les sols, réhabiliter les friches industrielles, dépolluer les bâtiments, revaloriser les matériaux : chaque mission que nous menons transforme des passifs environnementaux en opportunités économiques et sociétales.

Le développement durable n'est pas un supplément d'âme, c'est un moteur de croissance. **Dépollution, réhabilitation, valorisation** : en intégrant ces enjeux au cœur de notre stratégie, nous accompagnons la transition des territoires et des industries vers des modèles plus résilients et responsables.

Cet engagement ne se décrète pas, il se construit. **Pas à pas**, nous faisons évoluer nos pratiques, en conjuguant **exigence technique, innovation et pragmatisme**. Chaque avancée compte : réduction de notre empreinte carbone, gestion responsable des ressources, sécurité et bien-être des collaborateurs... autant d'actions concrètes qui renforcent notre impact positif.

Depuis 20 ans, **VALGO** avance avec une conviction : **régénérer, rénover, revaloriser**. Cette approche nous permet de créer de la valeur durablement, pour nos clients, nos partenaires et la société dans son ensemble.

Je vous invite à découvrir cette nouvelle édition de notre **Déclaration de Performance Extra-Financière** et à partager, ensemble, cette ambition d'un avenir plus durable.

Azad KIBARIAN
Président du Groupe VALGO





Partie 1

Informations générales

Champ d'application et d'exclusion

■ Cadre de la présente DPEF

Le présent document constitue la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) réalisée conformément à la Directive européenne 2014/95/UE transposée par l'Ordonnance n°2017-1180 et le décret d'application n°2017-1265.

Le périmètre de reporting est le périmètre de consolidation financière du Groupe au 31 décembre 2024.

Toutefois, l'impact des filiales du Monténégro, d'Argentine, du Brésil et de l'Italie étant non matériel, elles ont été exclues du reporting extra-financier.

Il en est de même de la filiale espagnole (non opérante).

Il est à noter que le présent document fait partie intégrante du rapport de gestion et a fait l'objet d'une certification par un organisme tiers indépendant. Ce rapport est présenté dans son intégralité en annexe au présent document.

■ Articulation DPEF - CSRD

Du fait de son modèle de création de valeur, le développement durable a toujours été une préoccupation centrale pour VALGO.

Ainsi, la RSE constitue un axe stratégique pleinement intégré et irriguant en transversal l'ensemble des activités de VALGO.

Cette ambition a été formalisée en 2022, à la suite d'un exercice d'analyse de matérialité, fondé sur des échanges formalisés avec nos parties prenantes.

La stratégie RSE qui en découle, s'appuie sur un socle de performance et privilégie trois piliers visant à construire une entreprise plaçant l'Humain au cœur de son modèle, œuvrant pour la transition écologique et ancrée dans les territoires.

En 2023, première année de reporting sous format de DPEF, les indicateurs et enjeux matériels ont été définis au regard de l'analyse de matérialité réalisée en 2021.

En 2024, en anticipation des obligations découlant de la nouvelle Directive européenne 2022/2464/UE, dite Directive relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises ou Directive CSRD, les équipes de la Direction RSE ont mené des travaux complémentaires concernant la matérialité d'impact et la matérialité financière des activités de VALGO.

La méthodologie relative à cette analyse fait l'objet d'un paragraphe spécifique du présent document (analyse des impacts, risques et opportunités).

Ces travaux, ainsi qu'une première prise en compte du formalisme requis pour l'établissement des rapports de durabilité peut entraîner une différence dans la présentation des enjeux et la structure du rapport entre la DPEF 2023 et 2024. Il n'obère en rien le souci de transparence et de sincérité du reporting extra financier de VALGO.

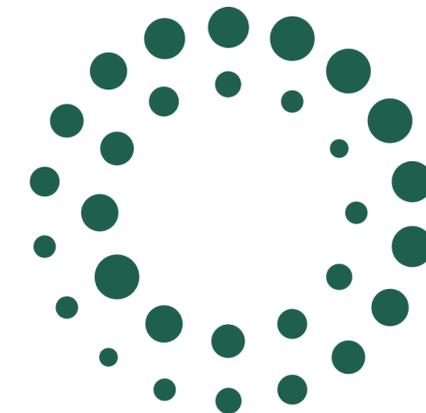
Circonstances particulières

■ Évolution de la gouvernance

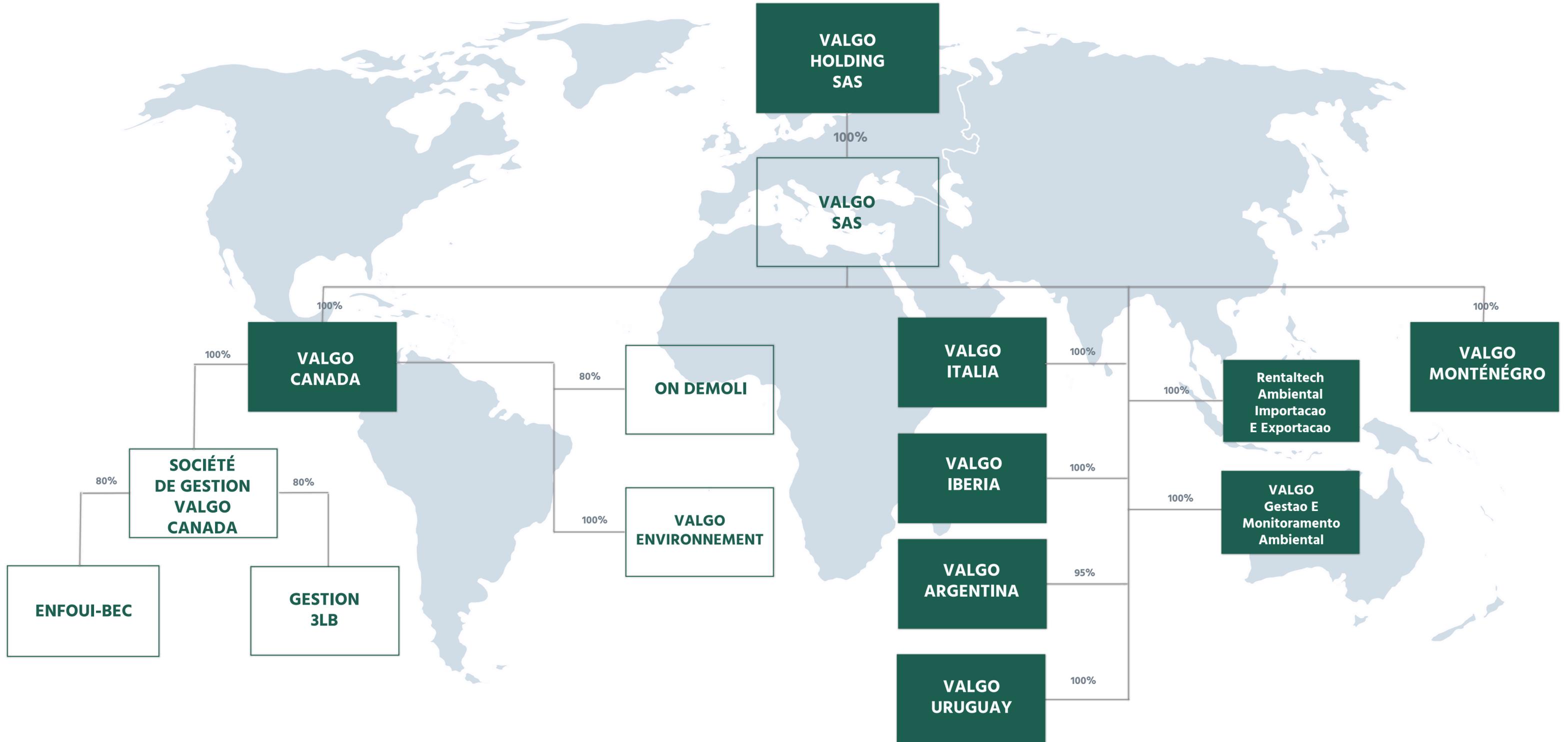
Le 22 janvier 2024, le Groupe VALGO a été confronté au décès de son Président Fondateur, François BOUCHÉ, à l'âge de 54 ans. Soutenu par l'engagement des collaborateurs, des associés et des partenaires du Groupe, Franck BOUCHÉ, Vice-Président de VALGO depuis 2022, a assuré la transition managériale. Le 26 mars 2024, il a été nommé Président du Conseil de Surveillance de VALGO Holding, monsieur Azad KIBARIAN, a été nommé Directeur Général de VALGO Holding à compter du 4 avril 2024.

Le 11 septembre 2024, monsieur Azad KIBARIAN a été nommé Président de VALGO Holding en remplacement de la holding familiale Hauteroque Capital représentée par son représentant légal monsieur Franck BOUCHÉ.

L'organigramme de la société a très largement évolué : sept directions ont été mises en place et placées sous l'autorité du Président et représentées au COMEX : RSE & Risques, Finance, RH, Juridique, Développement International, Dépollution Groupe, Désamiantage Groupe.



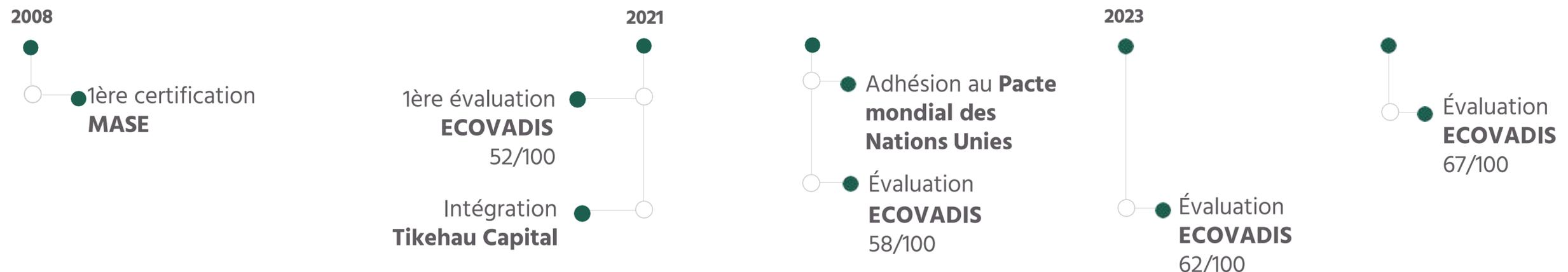
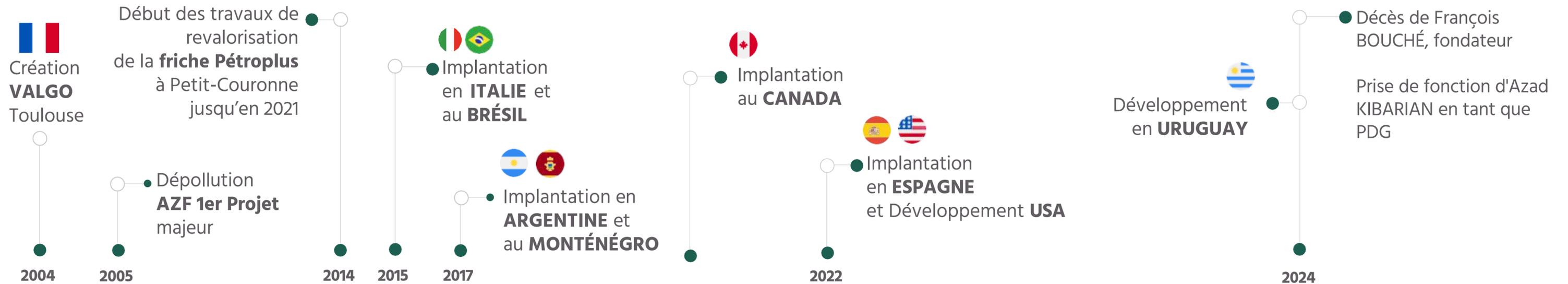
Organigramme simplifié du Groupe



Historique et développement

Créée en 2004, VALGO est une entreprise à impact dont la mission phare est de revitaliser les fonciers dégradés pour permettre le développement de projets écologiquement responsables et économiquement viables.

Réunissant près de 700 salariés, le Groupe opère sur l'ensemble de la chaîne de revitalisation : diagnostic, dépollution des sols et des nappes phréatiques, opérations de désamiantage et de décontamination des bâtiments, recyclage et revalorisation des déchets. Grâce à son expertise, VALGO est devenu le partenaire privilégié des organisations publiques et privées soucieuses de disposer de services alliant à la fois performance, maîtrise des coûts, sécurité sur site, certifications/garanties et protection de l'environnement.



Chiffres clés

Une force internationale, une proximité locale



VA Filiales
✓ Chantiers

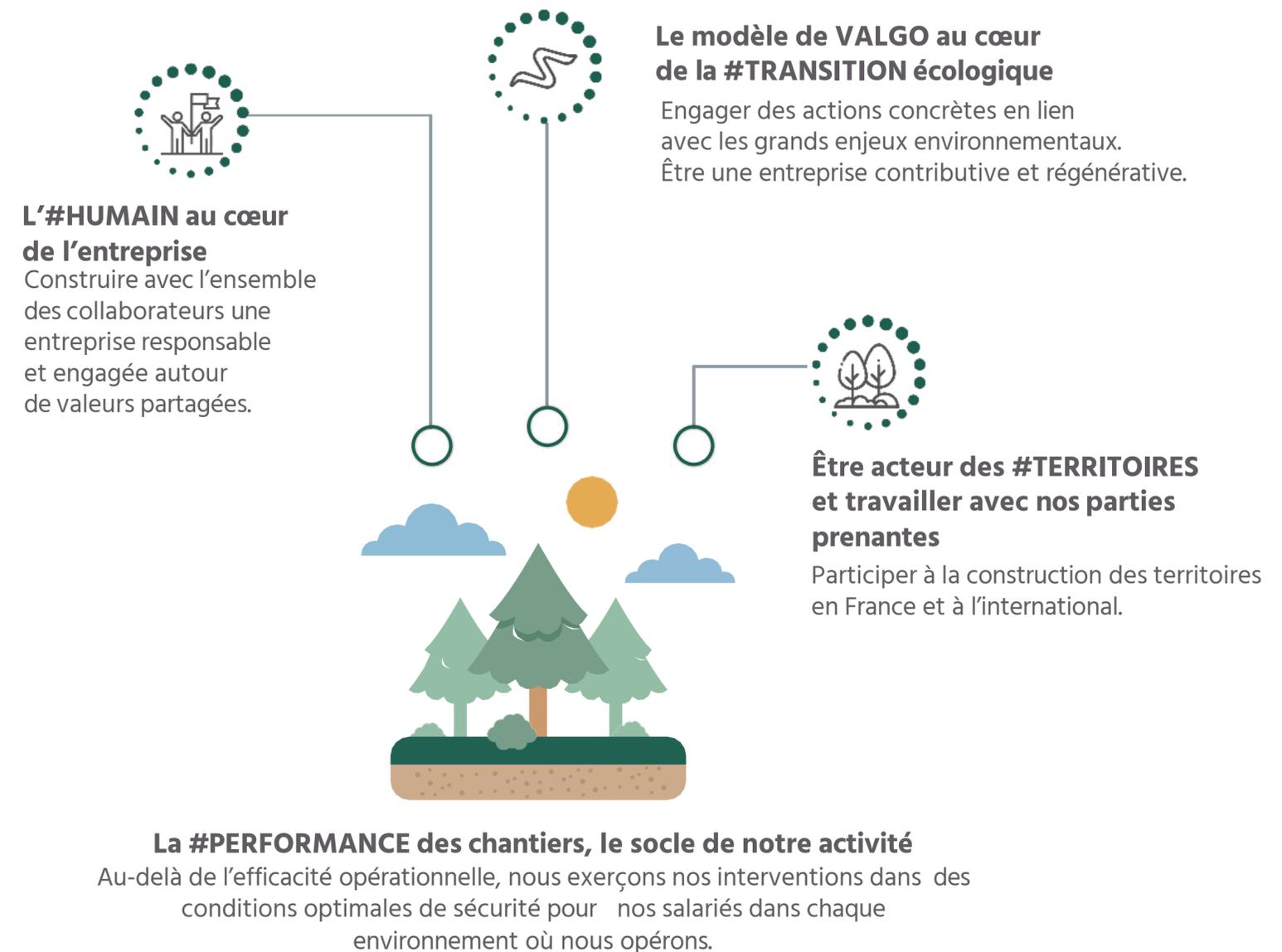
Ambitions RSE du Groupe

Le développement durable est intrinsèque à la stratégie et aux activités du Groupe **VALGO**. Fort de ce constat, VALGO a souhaité affirmer une stratégie RSE ambitieuse, s'appuyant sur les valeurs du Groupe : résolument tournée vers l'innovation et l'impact, ancrée dans les territoires, employeur engagé auprès de ses collaborateurs et œuvrant pour le développement durable. Cette stratégie est inscrite dans une feuille de route qui s'articule autour d'un socle et de 3 piliers rassemblant 11 objectifs.

Cette volonté se retrouve dans l'adhésion en 2022 au Pacte mondial des Nations Unies (Global Compact), matérialisant l'engagement de VALGO à contribuer aux Objectifs de Développement Durable. VALGO réaffirme ainsi son attachement aux dix principes fondamentaux du Pacte mondial concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Notre stratégie RSE :

1 socle, 3 piliers



Contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD)

8 contributions directes

- **Améliorer la qualité de l'eau [ODD6]** - **préserver les écosystèmes aquatiques [ODD14]** et **préserver les écosystèmes terrestres [ODD15]** en traitant les polluants de toute nature, et en étant précurseur dans le traitement des polluants émergents tels que les PFAs
- Contribuer au **développement des territoires** en favorisant l'emploi local [ODD8]
- Contribuer à une **utilisation plus rationnelle** des ressources [ODD9] au **développement de pratiques plus durables [ODD12 et ODD13]** en privilégiant le recours à l'économie circulaire
- Contribuer à une **urbanisation plus durable**, en permettant à des fonciers dégradés de retrouver de nouveaux usages [ODD11]

5 contributions indirectes

- **Préserver la santé et le bien-être des individus** au travers de la réduction des polluants dans l'environnement [ODD3]
- **Contribuer à l'éducation au développement durable** grâce aux partenariats avec les écoles [ODD4]
- **Contribuer à l'égalité des sexes** en faisant de la non-discrimination et l'égalité hommes-femmes des valeurs inconditionnelles de la politique d'entreprise [ODD5]
- **Contribuer** au quotidien au développement des talents tout en faisant de **l'égalité des chances** une réalité au travers de la politique RH [ODD10]
- **Construire des partenariats** au travers de la politique RSE [ODD17]

#Performance



#Humain



#Transition



#Territoire



Les activités du Groupe



■ Les activités contribuant à la valorisation des bâtiments

Les activités de décontamination : désamiantage et décontamination

VALGO intervient depuis plus de 20 ans pour réaliser des travaux de décontamination (désamiantage, plomb, SS4..) des bâtiments et industries. Grâce à ce retour d'expérience, le Groupe maîtrise l'ensemble des spécificités de la chaîne de valeur liée au secteur de la décontamination depuis les acteurs de la gestion des fournitures / consommables; des analyses et du traitement des matériaux amiantés. Ce savoir-faire, permet aux équipes d'appréhender au mieux les contraintes techniques, d'hygiène / sécurité et environnementales liées aux différents projets.

Après les étapes de diagnostic et de cartographie des risques, les équipes de VALGO interviennent pour :

- **Mettre en place les dispositifs de confinement des zones à traiter ;**
- **Assurer le retrait et le conditionnement des matériaux dangereux ;**
- **Envoyer les déchets issus de la décontamination,** dans les filières de traitement appropriées.

Les activités de curage

Le curage des bâtiments consiste à **retirer les éléments non structurels** (installations techniques, cloisons, faux plafonds, revêtements, encombrants) afin de préparer un bâtiment à sa rénovation ou à sa démolition.

Dans ce cadre, les équipes de VALGO interviennent pour assurer :

- **La démolition / déconstruction intérieure** pour limiter l'impact environnemental et maximiser la valorisation des matériaux.
- **Le tri des matériaux et leur gestion,** en vue de favoriser leur réemploi, réutilisation ou recyclage par des prestataires qualifiés.

Dans le cadre de ces travaux, VALGO assure :

- La mise à disposition de l'ensemble des **compétences intellectuelles et techniques** pour les études ;
- La préparation et le suivi tout au long du chantier ;
- La mise à disposition d'un **parc matériel important et adapté aux besoins** du chantier.

■ Les activités contribuant à la valorisation des sols

Les activités de dépollution des sols : une approche innovante et personnalisée

Restaurer des friches industrielles et des sols pollués exige une maîtrise technique pointue et une capacité à innover. Chez **VALGO**, nous mobilisons l'expertise de nos équipes et les capacités avancées de notre **laboratoire R&D** pour concevoir des solutions sur-mesure adaptées aux problématiques les plus complexes.

Notre approche globale combine des technologies de pointe et une analyse précise de l'état des sols en favorisant la valorisation :

- **Bioremédiation** : stimulation des micro-organismes pour biodégrader les polluants organiques ;
- **Désorption thermique** : élimination des polluants (hydrocarbures, solvants chlorés, mercure) par volatilisation par apport de source de chaleur ;
- **Traitement chimique** : traitement des polluants par injection d'agents oxydants ou d'agents réducteurs ;
- **Pompage-traitement** : purification des nappes phréatiques contaminées ;
- **Stabilisation et solidification** : géotechnique appliquée permettant le piégeage des polluants par ajout d'adjuvant pour éviter leur dispersion.

Un service géophysique de pointe : Précision et sécurité

Notre expertise est renforcée par un **service géophysique**, intégrant les technologies les plus avancées (drones, radars, magnétomètres). Cette capacité d'analyse fine nous permet de :

- **Sécuriser les interventions pyrotechniques** en détectant les objets explosifs enfouis ;
- Assurer la **cartographie précise** des structures enterrées ;
- Répondre efficacement aux **enjeux complexes des sites et sols pollués**.

En intégrant ces technologies à nos procédés de traitement, nous garantissons à nos clients une **prise en charge sécurisée, efficace et adaptée** à chaque site.



← DÉPOLLUTION

EN SAVOIR PLUS →


 TRAITEMENT DES EAUX →

Traitement des eaux : une gestion responsable et performante (VALGO X SPUMA)

En partenariat avec **SPUMA**, nous déployons des solutions de traitement de l'eau à la fois innovantes et respectueuses de l'environnement. Nos savoir-faire couvrent l'ensemble du cycle de l'eau, avec une attention particulière portée à la préservation des ressources et à la réduction des impacts environnementaux :

- **Traitement optimisé** des effluents industriels (hydrocarbures, solvants chlorés, dérivés azotés, etc.) ;
- **Des solutions pour les polluants émergents** (PFAS, lithium) ;
- **Valorisation des sédiments** marins, fluviaux ou issus des bassins industriels ;

Cette expertise permet d'**assurer une gestion responsable de l'eau** et de limiter les effets des pollutions industrielles sur l'environnement.

Service à l'industrie : des solutions sur-mesure pour les exploitants

Face à des contraintes réglementaires et opérationnelles de plus en plus fortes, les industriels ont besoin d'un partenaire capable de garantir la **continuité de service** tout en optimisant leurs procédés.

VALGO propose un **accompagnement adapté aux réalités de l'exploitation industrielle**, avec des interventions précises et réactives :

- **Maintenance et mise en conformité** : garantir la sécurité et l'efficacité des installations.
- **Nettoyage industriel** : opérations de nettoyages d'installation complexes
- **Démantèlement sécurisé** : déconstruction contrôlée des équipements obsolètes.
- **Gestion globale des déchets** : accompagnement 360° pour tous les déchets et effluents industriels en favorisant la revalorisation et la recherche de solution innovante

En associant **réactivité, expertise technique** et **compréhension des enjeux industriels**, nous permettons à nos clients de conjuguer **performance économique** et **responsabilité environnementale**. VALGO, c'est l'assurance d'une prise en charge globale, sûre et adaptée aux besoins spécifiques à chaque contexte.


 ← SERVICE A L'INDUSTRIE

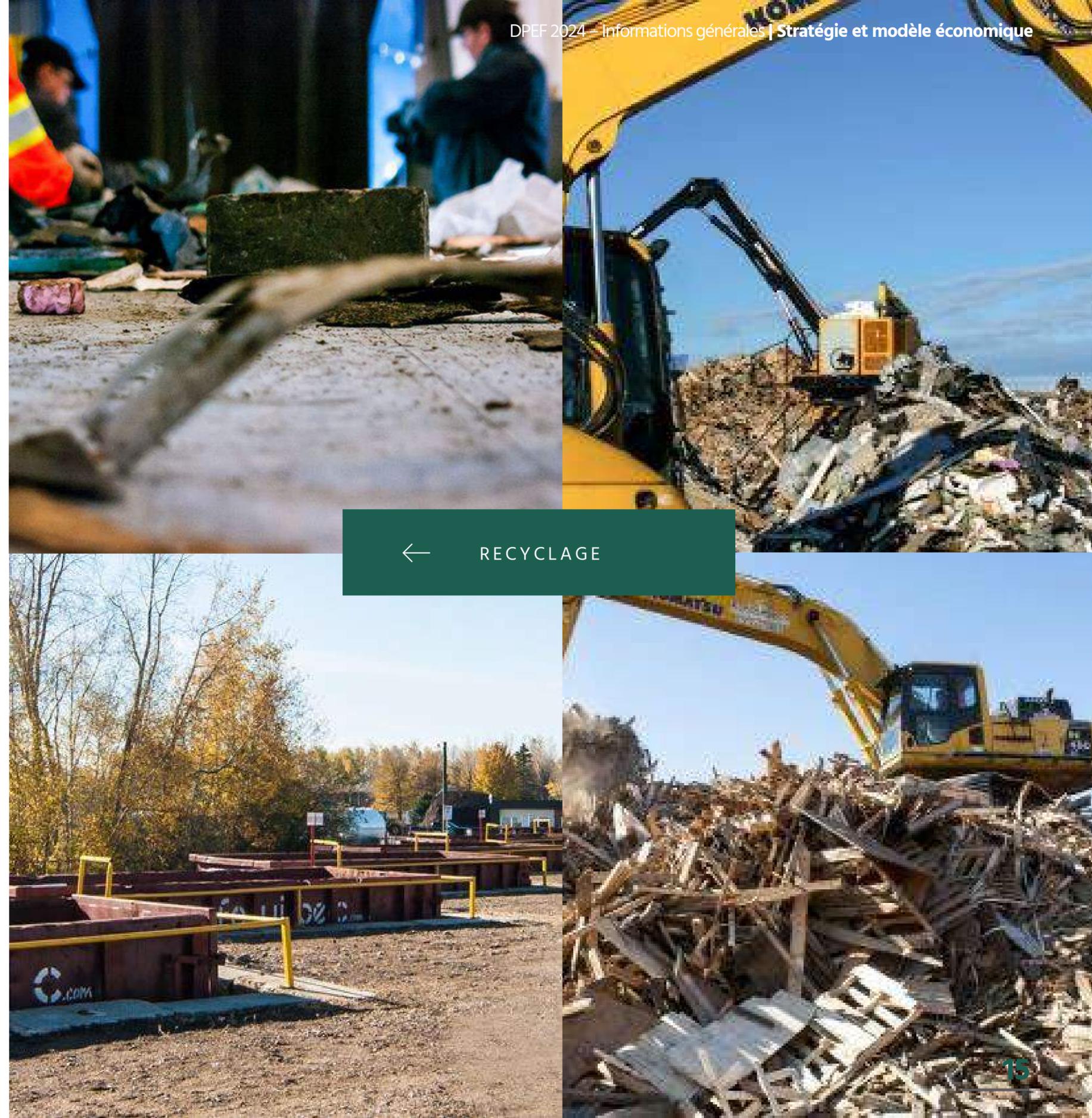
■ Les activités de recyclage et de valorisation (ENFOUI-BEC)

Implantée depuis 1982 à Bécancour au Canada, Enfoui-Bec est spécialisée dans la gestion des matières résiduelles et des sols contaminés. Cette filiale, intégrée à l'écosystème VALGO depuis novembre 2022, répond aux besoins de proximité des régions de la Mauricie, du Centre-du-Québec et des Bois-Francs.

Enfoui-Bec offre la location de conteneurs, opère un centre de tri pour les résidus de construction (CRD), opère différents sites d'enfouissement (sols contaminés, CRD et résidus non compostables provenant de l'industrie des pâtes et papiers), opère un site de transformation de la matière pour revalorisation (produits provenant des CRD, des sols contaminés ou du compostage) et permet de revendre ses produits.

L'entreprise gère également deux écocentres. Situés sur le site de Saint-Grégoire et sur le site de Princeville, ces écocentres permettent la récupération de résidus issus du CRD (Construction, Rénovation, Démolition). Les résidus sont ensuite triés, traités puis redirigés vers des filières de recyclage.

L'entreprise compte une entreprise apparentée, Gestion 3LB, située au Parc industriel et portuaire de Bécancour, qui s'occupe de la gestion du LET (Lieu d'Enfouissement Technique) et du LESC (Lieu d'Enfouissement des Sols Contaminés).



RECYCLAGE

■ La répartition des activités du Groupe en France et à l'international

Une présence internationale au service de la transition environnementale

Avec une présence renforcée en **Europe, Amérique du Nord et Amérique du Sud**, **VALGO** accompagne les territoires et les industries dans leur transition environnementale. Grâce à son **maillage international**, le groupe intervient rapidement et adapte ses solutions aux réalités locales, en respectant les réglementations spécifiques de chaque pays.

VALGO est implanté dans plusieurs pays à travers le monde :

- **Europe** : France, Espagne, Italie
- **Amérique du Sud** : Brésil, Argentine, Uruguay
- **Amérique du Nord** : Canada

Cette couverture permet à **VALGO** de répondre aux enjeux environnementaux spécifiques de chaque territoire et de proposer des **solutions adaptées aux collectivités, aux industriels et aux aménageurs**.

Une approche conforme aux exigences réglementaires internationales

VALGO est **entreprise agréée pour le désamiantage** et applique les **normes les plus strictes** en matière de sécurité et de protection de l'environnement. L'entreprise est également engagée dans une **démarche de certification** et de conformité avec les réglementations locales et internationales, garantissant ainsi la qualité et la fiabilité de ses interventions.

Grâce à cette **expertise reconnue et à une capacité d'adaptation aux contextes locaux**, **VALGO** se positionne comme un **acteur incontournable de la transition environnementale à l'échelle mondiale**.



R&D →



■ La Recherche et Développement (R&D)

L'innovation est au cœur de la stratégie de **VALGO**. Le Groupe investit chaque année plus de **4,7% de son chiffre d'affaires** dans la recherche de solutions de traitement plus performantes tant sur le plan technique qu'environnemental.

Pour répondre aux problématiques de plus en plus complexes, **VALGO** s'appuie à la fois sur un laboratoire interne, au service des chantiers et un pôle de R&D intégré.

Les activités du laboratoire permettent un appui opérationnel : tests, validations techniques, accompagnement des déploiements de terrain, contrôles.

Le **pôle R&D intégré**, mène des projets de recherche internes ou en partenariats avec des laboratoires académiques ou des acteurs industriels, visant à étoffer le portefeuille de techniques de l'entreprise, renforcer l'efficacité des procédés existants, élargir la gamme de polluants pouvant être adressés, ou améliorer le suivi et la traçabilité des opérations.

■ Le traitement in situ comme axe de différenciation

La désorption thermique a constitué une avancée capitale dans le traitement des pollutions in Situ. Cette technique est une compétence spécifique des équipes de VALGO et qui continue encore aujourd'hui d'être améliorée à chaque retour d'expérience. Elle permet de traiter un large panel de polluants, y compris peu mobiles, avec des teneurs résiduelles faibles. Elle permet également d'accélérer les cinétiques d'extraction de polluants dans des techniques plus conventionnelles comme le venting. Il existe un large éventail de manières d'appliquer cette technique. Depuis 2012, VALGO s'efforce d'innover en permanence pour étendre les champs d'application de la technique, améliorer l'efficacité thermique et la diversification des sources d'énergie.

Des expériences sont également menées pour traiter des matrices industrielles complexes (boues issues de la sidérurgie, sédiments) en vue de leur stabilisation ou revalorisation.

■ Traiter les polluants émergents

De nombreux travaux de recherche et développement concernent de nouveaux composés polluants dans l'objectif de lever les incertitudes scientifiques sur leur comportement et les verrous technologiques de traitement.

Une des grandes avancées issues de la recherche de VALGO concerne le développement d'une technologie brevetée d'extraction des **PFAS**, substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées connues pour leur persistance dans l'environnement.

Mais les polluants adressés par les recherches R&D sont nombreux : **le traitement des nappes impactées par le Lithium, par des composés hétérocycliques ou par des composés azotés, le traitement des phtalates ou bien encore la gestion des microplastiques.**

■ La digitalisation au service de la dépollution des sols et des eaux souterraines

Les opérations de traitement induisent la gestion de nombreuses données de différentes natures. Selon les techniques de dépollution déployées, il est nécessaire de collecter, ordonner, exploiter et tracer un certain nombre de paramètres. Il existe aussi une nécessité de suivre des indicateurs de pilotage pour les chantiers sur site ou in situ.

Nos équipes R&D développent la mise en place d'un environnement numérique pour la collecte, la hiérarchisation et l'exploitation de données des chantiers de dépollution visant à :

- La traçabilité des terres excavées dans le contexte d'un chantier de terrassement complexe (multi traitement, multi exutoires) ;
- La collecte et l'exploitation de données issues d'un traitement in situ de type venting;
- La réalisation d'une application numérique pour le dimensionnement et la collecte de données dans le contexte d'un traitement thermique sur site.



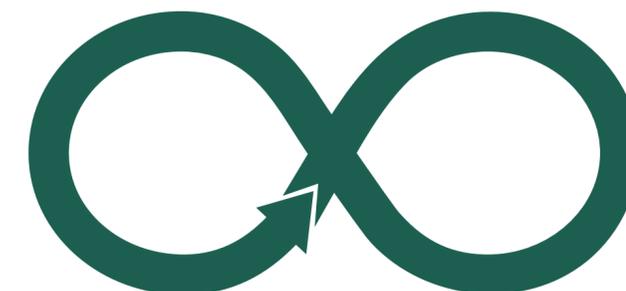
Pour suivre les opérations, VALGO investit également dans des outils de modélisation numérique de pointe : géostatistique (Kartotrak) et hydrogéologique (MODLFOW).

Depuis 2017, **VALGO** a lancé une thématique innovante de développement des sciences géophysiques dans la gestion des sites et sols pollués. Un département spécialisé a été créé et une thèse de doctorat dans ce domaine a été lancée. Ces techniques permettent d'acquérir de nombreuses informations sur les sols par des méthodes non invasives et non destructives. Ces propriétés peuvent être très précieuses dans le contexte des sites et sols pollués, où la phase d'acquisition d'informations en amont des travaux de dépollution est une question centrale.

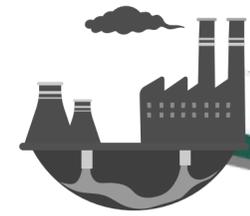
Une vision tournée vers l'économie circulaire

L'objectif de développement de ces solutions in situ et du traitement de polluants complexes, vise à permettre in fine **la valorisation des matériaux issus de ses chantiers.**

Avec une approche **intégrant innovation, durabilité et performance environnementale**, **VALGO** s'impose comme un acteur de référence dans la transition écologique et la réhabilitation des territoires.



Chaîne de valeur et cartographie des parties prenantes



Friche

Diagnostic, conception et analyse des risques



Engins, matériaux et fournitures diverses

Déconstruction décontamination

Traitement des pollutions
Réduction des risques sanitaires et environnementaux

Filières de traitement et de valorisation



Valorisation des sites dans le cadre de leurs aménagements



Chaîne de valeur Amont

Nos activités propres

Chaîne de valeur Aval

← Salariés VALGO, Fournisseurs, sous-traitants, Laboratoires - bureaux d'étude - organismes de Contrôle et de certification →

← Actionnaires, banques, assureurs →

← Client = Maître d'ouvrage (public – privé – industriel – promoteur – aménageur – bailleur), maître d'œuvre →

← Autorités institutionnelles, organismes d'Etat →

← Communautés : associations – organismes de formation et de recherche – fédérations professionnelles (UPDS, FNADE) →

← Communautés affectées : collectivités - riverains →

← Milieu naturel – générations futures →

← Usagers futurs →

Notre modèle de création de valeur

Nos ressources



CAPITAL ÉCONOMIQUE

140

M€ de CA
Groupe

8

filiales dans
le monde

17

agences
en France

6,6

M€ consacrés
à la R&D



CAPITAL HUMAIN

706

collaborateurs

95

ingénieurs
spécialistes
des métiers de la
dépollution
et du désamiantage

251

opérateurs
amiante



CAPITAL INDUSTRIEL



**Certification
Qualibat 1552**



Certification LNE dans
les domaines B et C
de la norme NFX-31-620

1

filiale en propre :
Enfoui-Bec au
Canada

1

1 laboratoire
intégré

1

brevet pour
l'extraction des PFAS
dans l'eau

Notre offre

NOTRE MISSION

Redonner vie aux fonciers
et bâtiments dégradés au service
de clients publics et privés



Diagnostic, conception et analyse des risques
Destruction décontamination
Traitement des pollutions
Réduction des risques sanitaires
et environnementaux

NOTRE VALEUR AJOUTÉE



La maîtrise des techniques de traitement in situ

Désorption thermique
Venting
Oxydation - réduction
Vioventing
Biosparging
Extraction
Confinement sur site
etc.

Notre création de valeur

GESTION DES POLLUTIONS

108

chantiers de
dépollution en
France en 2024

769

chantiers
amiante en
France en 2024

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

341 902

tonnes de matériaux pris en
charge en France en 2024
Dont 86% valorisés

PRÉSERVATION DES ÉCOSYSTEMES

245

ha dépollués en France en 2024

Le partage de la valeur avec nos parties prenantes

En France, l'activité de VALGO représente :

Fournisseur Achats	72,5 M€
État et territoires Impôt et taxes	1,9 M€
Collaborateurs Rémunération	39,2 M€

Présentation des différents organes d'administration, de contrôle et de surveillance



Le conseil de surveillance

La gouvernance du Groupe VALGO s'appuie sur un conseil de surveillance. Ce dernier est composé de 7 membres nommés par la collectivité des associés pour une durée indéterminée.

Le conseil de surveillance n'a aucun rôle opérationnel, il exerce une supervision de la gestion du Groupe par le Président et donne son avis sur les orientations de l'activité et les engagements du Groupe. Il recueille les conclusions ou recommandations du comité stratégique et du comité d'audit.



Le comité stratégique

Le comité stratégique est composé des membres du conseil de surveillance. Il est chargé d'analyser les grandes orientations stratégiques pour le développement du Groupe en tenant compte de sa politique RSE et d'émettre des recommandations au conseil de surveillance sur les décisions stratégiques les plus importantes proposées par le Président.

Ces missions concernent plus particulièrement :

- La revue et l'élaboration du plan de création de valeur ;
- La revue des résultats et du budget ;
- Le suivi des acquisitions ;
- Le suivi des projets transformants ;
- Le suivi des engagements significatifs.



Le comité d'audit, des risques et ESG

Sur décision du conseil de surveillance, un comité d'audit, des risques et ESG, appelé plus communément « comité d'audit » a été créé en mars 2024.

Il a vocation à se réunir 3 à 4 fois par an, selon un calendrier préétabli. Ce comité a pour objet de réaliser les travaux concernant :

- La surveillance financière ;
- Le suivi de l'audit externe ;
- La gestion des risques ;
- La conformité réglementaire ;
- La performance ESG.

Le compte rendu de ces travaux et les recommandations qui en découlent sont présentés au conseil de surveillance.

À date du présent rapport, le comité d'audit comprend 7 membres, à savoir : 6 membres du conseil de surveillance et le Président. Y participent également le CFO, la Direction Juridique et la Direction Risques et RSE. Des experts peuvent être invités au comité d'audit à la demande.

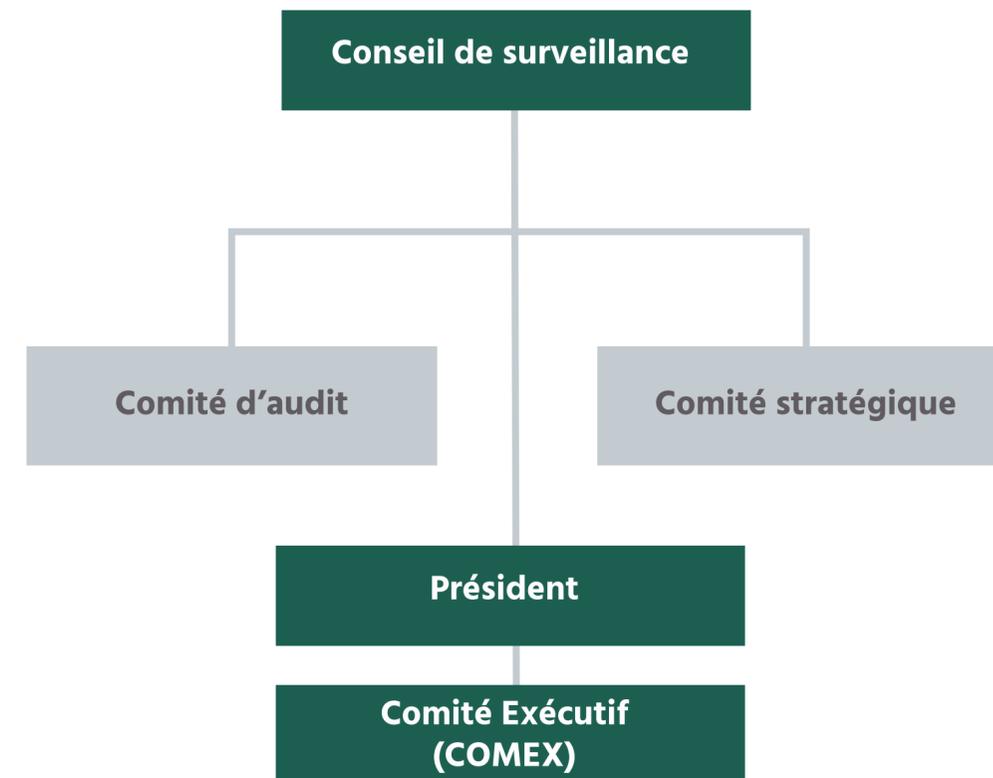
En 2024 se sont tenues :

4 réunions du conseil de surveillance ;
 2 réunions du comité stratégique ;
 2 réunions du comité d'audit.

**Le COMEX**

Le Président est assisté dans ses fonctions par un Comité Exécutif. Il est composé des directeurs de chaque business unit et des directeurs des principales fonctions support du Groupe.

Le COMEX se réunit mensuellement sur des sujets de conduite opérationnelle du Groupe.



Composition du conseil de surveillance

Les membres du conseil de surveillance de VALGO disposent d'un large éventail de compétences, d'expertises et d'expériences. Ils possèdent notamment tous, du fait de leur parcours professionnel, une sensibilité concernant l'impact des enjeux de durabilité sur la performance du modèle économique de l'entreprise. Quatre des administrateurs ont une expérience plus poussée en matière de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance.

	Année de naissance	Sexe	Nationalité	EXPERTISE			
				Connaissance métier	Finance et risques	International et gestion de grands projets	Stratégie Et RSE
Franck BOUCHÉ Président du conseil de surveillance Groupe VALGO	1970	M	Française	✓	✓	✓	✓
Mathieu BADJECK Private Equity Managing Director Tikehau Capital	1986	M	Française		✓	✓	✓
Massine AMRI PE Investment Director Tikehau Capital	1990	M	Française		✓	✓	✓
Raphaël DE BENITO GARCIA Représentant la Société ALL VERITAS INVERSIONES	1968	M	Espagnole		✓	✓	
Éric BRANQUET Administrateur indépendant	1964	M	Française	✓		✓	✓
Laurent LABATUT Administrateur indépendant	1972	M	Française		✓	✓	
Jean-Philippe MOLINARI Administrateur indépendant	1964	M	Française		✓	✓	



Connaissance métier

Connaissance du Groupe VALGO et de ses salariés, connaissance des secteurs de la dépollution, du désamiantage et de la gestion des déchets de manière générale.



Finance et risques

Expertise en matière financière et de gestion des risques, compréhension approfondie des processus de reporting financier, audit et contrôle interne.



International et gestion de grands projets

Connaissance approfondie de l'environnement international et expérience à l'étranger, expérience dans la gestion de projets de grande envergure impliquant des compétences transverses.



Stratégie et RSE

Expérience des enjeux en matière sociale, environnementale, climatique et de gouvernance et de leur prise en compte dans une vision stratégique globale.

Assiduité
100 %

Indépendance
42 %

Âge moyen
50 ans

Nationalité
2

Diversité
100 % hommes

Franck BOUCHÉ

Nommé Membre du conseil de surveillance en 2024

GROUPE VALGO

Franck BOUCHÉ a rejoint le Groupe VALGO en 2017 en tant que Vice-Président du Développement International, contribuant à son expansion en Europe, au Canada, au Brésil et en Uruguay.

En 2024, il est nommé Président du conseil de surveillance du Groupe VALGO et prend également la présidence de Spuma, une start-up spécialisée dans le traitement des PFAS et incubée par le Groupe VALGO. Diplômé de Polytech Sorbonne et de l'IAE Paris 1, Franck Bouché a débuté sa carrière en 1993 dans les ouvrages souterrains avant d'évoluer vers des fonctions de direction chez CMS (Neom, filiale de Vinci) et Vinci Terrassement, où il pilote le développement du pôle Géovalorisation.

De 2019 à 2023, il préside l'UPDS, contribuant à plusieurs travaux institutionnels sur la dépollution et la rénovation urbaine.

■ **Autres fonctions et mandats en cours :**

- Membre du Comité de Pilotage de l'UPDS
- Conseiller stratégique sur la dépollution et la reconversion des sites industrielles

■ **Compétences**

- Stratégie
- ESG et transition environnementale
- Gestion des risques et conformité
- Développement international

Mathieu BADJECK

Nommé Membre du conseil de surveillance en 2021

TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT

Mathieu BADJECK est co-responsable de la stratégie Decarbonization Private Equity chez Tikehau. Diplômé de l'École Normale Supérieure de Cachan (94) et de la London School of Economics il a plus de 14 ans d'expérience dans le capital investissement et le secteur de l'énergie. Mathieu a commencé sa carrière chez Tikehau avant de passer deux ans à la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Il a ensuite réintégré Tikehau et a depuis dirigé les investissements du Groupe dans le secteur de l'énergie.

■ **Principale activité en dehors de l'entreprise :**

- Managing Director chez Tikehau Capital

■ **Autres fonctions et mandats en cours :**

- Membre du conseil d'administration -GreenYellow
- Membre du conseil d'administration - Amarenco
- Membre du conseil d'administration - Egis

■ **Compétences**

- Stratégie
- Finance, Audit et Risques
- ESG
- Expertise métiers

Massine AMRI

Nommé Membre du conseil de surveillance en 2024

TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT

Massine AMRI est directeur des investissements au sein du fonds de décarbonisation de Tikehau Private Equity, qu'il a rejoint en 2018.

Avant de rejoindre Tikehau, Massine était consultant senior chez L.E.K. Consulting, basé à Paris, où il travaillait depuis 2013, et a participé à plusieurs missions liées au climat. Il est diplômé de Télécom Paris, avec un échange à l'Université de Californie, Berkeley.

■ **Principale activité en dehors de l'entreprise :**

- Directeur d'Investissement chez Tikehau Capital

■ **Autres fonctions et mandats en cours :**

- Membre du Comité Stratégique – CETIH
- Board Member – CoolPlanet Group
- Member of the Supervisory Board – CROWD

■ **Compétences**

- Stratégie
- Finance, Audit et Risques
- Ressources humaines et gestion des talents
- ESG
- Expertise métiers

Rafael DE BENITO GARCIA

Nommé Membre du conseil de surveillance en 2024

ALL VERITAS INVERSIONES

Rafael DE BENITO GARCIA est conseiller d'entreprise indépendant et dirige VALGO Iberia. Il possède une vaste expertise en finance d'entreprise, en produits dérivés et en opérations, acquise au fil de ses différentes expériences professionnelles.

Titulaire d'un diplôme de droit de l'Université de Valence et d'un MBA de l'Université de Houston, il apporte une vision stratégique aux entreprises qu'il accompagne. Il représente actuellement AllVeritas Inversiones au sein du conseil d'administration de VALGO et siège également au Conseil d'Administration de Biomar Microbial Technologies, toujours en tant que représentant d'AllVeritas Inversiones.

■ **Autres fonctions et mandats en cours :**

- Membre du Conseil d'Administration de Biomar Microbial Technologies
- Conseiller d'entreprise indépendant.

■ **Compétences**

- Stratégie et gouvernance d'entreprise
- Finance et gestion des risques
- Développement et opérations internationales

Eric BRANQUET



**Nommé
Membre
du conseil
de surveillance
en 2021**

**GROUPE
VALGO**

Eric BRANQUET, docteur ingénieur en chimie, a choisi de s'impliquer dans la gestion environnementale depuis 1994. Son intérêt s'est porté sur les études des impacts de divers polluants parmi lesquels le mercure, le perchlorate, les PFAS et la recherche de solutions de traitement innovantes.

Il a accompagné des centaines d'opérations de réhabilitation / reconversion de sites industriels et de friches et dirigé 3 sociétés qu'il a créées et développées.

■ **Principale activité en dehors de l'entreprise :**

- Expertises judiciaires

■ **Autres fonctions et mandats en cours :**

- Membre du Comité Stratégique – CETIH
- Board Member – CoolPlanet Group
- Member of the Supervisory Board – CROWD
- Gérant d'Ecofield et expert judiciaire

■ **Compétences**

- Stratégie
- ESG et transition environnementale
- Gestion des risques et conformité
- Développement international

Laurent LABATUT



**Nommé
Membre
du conseil
de surveillance
en 2024**

**OPERATING
PARTNER CHEZ
TIKEHAU**

Laurent LABATUT met à profit plus de 30 ans d'expérience dans l'industrie pour accompagner le développement stratégique des entreprises. Entre 2005 et 2021, il a été Président de DRT, un des leaders mondiaux de la chimie végétale, et administrateur du Groupe Gascogne, principal groupe papetier français. Diplômé de HEC et titulaire d'un MBA de l'INSEAD, il combine expertise industrielle et vision stratégique pour contribuer à la transformation des entreprises.

■ **Autres fonctions et mandats en cours :**

- COR Invest: gérant
- Tafalgie Therapeutics: Président du Conseil de Surveillance
- Société Joanne: Administrateur
- Isotrol: Administrateur

■ **Compétences**

- Stratégie
- Finances
- Ressources humaines et gestion des talents

Jean-Philippe MOLINARI



**Nommé
Membre
du conseil
de surveillance
en 2024**

**GROUPE
TELLIER**

Jean-Philippe MOLINARI est Président du Groupe Tellier. Fort de plus de 30 ans d'expérience, il a dirigé plusieurs filiales de groupes internationaux (Crémonini, Géodis...) dans les secteurs des services et de l'industrie. Aujourd'hui, il dirige une Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV), dédiée à la valorisation du savoir-faire français dans la fabrication d'ustensiles de cuisine, avec une approche engagée en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE). En tant qu'actionnaire, il s'appuie sur la BPI et le fonds d'investissement SPARING, dont l'objectif est de contribuer activement à la réindustrialisation de la France.

■ **Principale activité en dehors de l'entreprise :**

- Membre du conseil du syndicat SYNETAM.
- Membre de l'Académie UI Investissement.

■ **Compétences**

- Stratégie
- Finance, Audit et Risques
- Expertise métiers



Principaux éléments de présentation du COMEX

Le COMEX est composé de 8 membres : le Président assisté par les directeurs des BU désamiantage et dépollution, le Directeur des activités internationales et Canada, le Directeur Financier en charge également des Systèmes informatiques, la Directrice des Ressources Humaines, la Directrice Juridique et la Directrice risques et RSE

Le COMEX se réunit une fois par mois afin de passer en revue les sujets liés à la stratégie, les activités opérationnelles, la RSE, les sujets liés aux ressources humaines aux résultats financiers, à la sécurité ou encore à l'environnement économique et concurrentiel.

Il peut également se saisir de sujets opérationnels nécessitant une validation de l'ensemble de ses membres.

Azad KIBARIAN

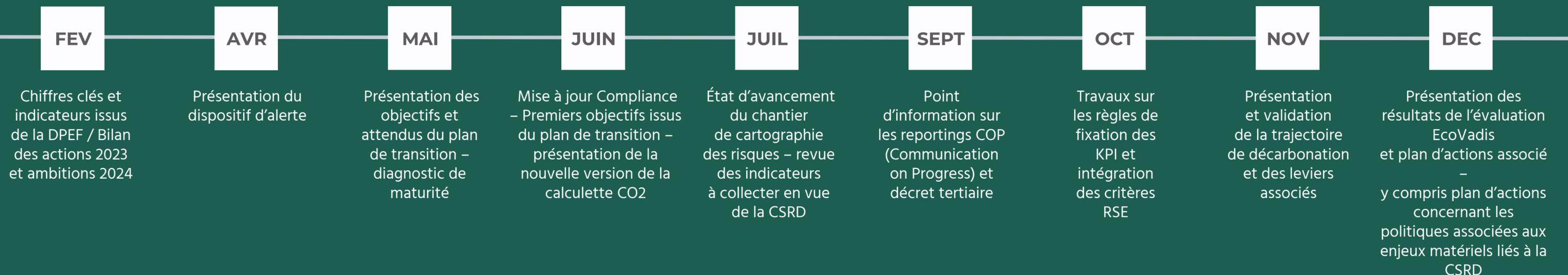
Président du Groupe VALGO

Arrivé chez VALGO en avril 2024 comme Directeur général, puis nommé Président en novembre, Azad Kibarian met son expertise au service de la réhabilitation des sites et sols pollués. Engagé depuis plus de 20 ans dans la dépollution et la transition écologique, il participe activement à la création de valeur pour toutes les parties prenantes.

Diplômé de Centrale Paris (1999), il passe plus de 20 ans chez Suez et Veolia, occupant des postes stratégiques dans la gestion des déchets dangereux, la dépollution et la réhabilitation des sites industriels. Il dirige plusieurs filiales avant de superviser les activités déchets dangereux et terres polluées en Europe, puis la zone Italie, Afrique et Moyen-Orient, à la tête de 15 000 collaborateurs dans 15 pays.

À la présidence de VALGO, il poursuit la dynamique de croissance du Groupe en renforçant son expertise et son impact dans la régénération des territoires.

Éléments relatifs à la RSE traités dans les différents COMEX 2024



Prise en compte des enjeux de durabilité par les organes d'administration, de direction et de surveillance

■ Informations transmises

Les informations relatives à la stratégie RSE sont revues par le **conseil de surveillance** au moins une fois par an.

Le conseil est alimenté par les travaux du **comité d'audit** qui d'une manière générale, examine les engagements et orientations de la politique Groupe en matière de RSE, s'assure de leur cohérence avec les attentes des parties prenantes et en suit la bonne prise en compte dans le déploiement opérationnel.

Le comité d'audit a ainsi pour objet de :

- Examiner les principaux risques identifiés, y compris dans le domaine de la durabilité et d'analyser les procédures et niveaux de contrôle mis en œuvre ;
- Superviser la bonne réalisation des procédures relatives à l'élaboration et au traitement des informations extra-financières ;
- Examiner les informations issues du rapport extra-financier et évaluer la performance N-1, les faits marquants et indicateurs résultant de cette analyse ;
- Revoir les objectifs RSE de l'année en cours sur chacun des piliers du Groupe ;
- Suivre la feuille de route RSE à moyen terme.

Le comité d'audit peut également se saisir de travaux particuliers en lien avec les sujets de durabilité de manière à challenger :

- La stratégie climatique du groupe, et notamment ses objectifs à moyen terme ;
- Les travaux en lien avec l'analyse de double matérialité et plus particulièrement l'analyse des impacts risques et opportunités en lien avec la directive CSRD et en application des méthodologies développées par la Commission européenne et l'EFRAG ;
- La prise en compte des études sectorielles et leur impact en matière de durabilité.

Le Conseil de surveillance dispose ainsi des informations nécessaires pour veiller à l'intégration des enjeux RSE dans la stratégie de l'entreprise et s'assurer que celle-ci se prépare efficacement aux défis de durabilité liés à son activité.

Les indicateurs de performance RSE ainsi que les enjeux spécifiques de durabilité sont présentés au moins une fois par trimestre en **COMEX**.

■ Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation

Une partie de la part variable de rémunération du Président est relative aux projets stratégiques dont fait partie la RSE. Les membres du COMEX ont chacun des objectifs spécifiques liés à la RSE (déploiement d'actions spécifiques en lien avec leur périmètre) et qui conditionnent pour partie leur prime de performance.

Depuis 2023, les primes annuelles de l'ensemble des salariés prennent en compte les « soft skills » à hauteur de 20%. Ces derniers intègrent la capacité à porter les engagements de l'entreprise, la capacité à prendre en compte les enjeux environnementaux et sociaux dans ses activités, la capacité à interagir avec les parties prenantes externes de l'entreprise et de manière plus générale, la capacité à contribuer à la démarche RSE de l'entreprise.

■ Gestion des risques et contrôle interne en matière de durabilité

Le contrôle interne en matière de durabilité n'est à ce stade pas formalisé. Depuis 2023, un process a été établi avec les services financiers de manière à structurer la collecte des principaux indicateurs entrants dans le champ du reporting de durabilité.

Ces éléments feront l'objet d'une révision en 2025, dans le cadre d'une « gap analysis » établie à l'issue de la finalisation de l'analyse de double matérialité.

Le besoin de formalisation sera alors évalué au fur et à mesure du déploiement de la démarche. En complément, il est envisagé d'établir un programme de formation destiné aux principaux contributeurs concernés par la CSRD. Ce dernier mettra plus particulièrement l'accent sur la formalisation des preuves et pistes d'audit qui doivent être associées au reporting dans un cadre de reporting de durabilité audité.

Dialogue avec les parties prenantes

VALGO interagit avec de nombreuses parties prenantes à travers un dialogue régulier. Cette démarche permet de tisser des liens, de co-construire la stratégie RSE du Groupe et de contribuer ensemble aux objectifs de développement durable. Les informations ci-dessous ne sont pas exhaustives. Ces parties prenantes ont été consultées dans le cadre de l'analyse de double matérialité et VALGO entend poursuivre et renforcer ce dialogue.

COLLABORATEURS ET ORGANISMES REPRESENTATIFS

Sujets d'intérêt

Santé de l'entreprise, rémunération et avantages, conditions de travail, sécurité de l'emploi, respect de la réglementation, transparence et communication

Modalités d'information et de dialogue

Communication interne, entretiens annuels, CSE, dispositif d'alerte, questionnaires, etc.

INVESTISSEURS

Actionnaires, banques, détenteurs de dettes

Sujets d'intérêt

Rentabilité/valorisation de l'entreprise, solvabilité, réputation, Durabilité (article 9)

Modalités d'information et de dialogue

Rapport de gestion, conseils de surveillance, comités d'audit, etc.



CLIENTS

Maîtres d'ouvrage publics, maîtres d'ouvrage privés industriels, Maîtres d'ouvrage promoteurs, aménageurs, bailleurs (patrimoine financier)

Sujets d'intérêt

Service fourni conforme à la demande et de qualité, attractivité tarifaire, respect coûts/délais

respect des enjeux santé et sécurité au travail

Modalités d'information et de dialogue

Publications groupes, relations commerciales, salons, revues de performance, enquêtes



CONCURRENTS

Entreprises du secteur

Sujets d'intérêt

Concurrence loyale, respect de la propriété intellectuelle

Modalités d'information et de dialogue

Groupes de travail au sein des fédérations, salons



ASSURANCES

Sujets d'intérêt

Rentabilité/valorisation de l'entreprise, absence de risque et sinistre, réputationnel

Modalités d'information et de dialogue

Revue annuelle



ORGANISMES DE CERTIFICATION

Sujets d'intérêt

Respect des normes

Modalités d'information et de dialogue

Groupes de travail, audits, etc.



MAÎTRES D'ŒUVRE ET ASSISTANTS MAÎTRES D'OUVRAGE

Sujets d'intérêt

Respect des cahiers des charges

Modalités d'information et de dialogue

Réunions de chantier, groupes de travail au sein des fédérations, salons



PARTENAIRES

bureaux d'étude, laboratoires de recherche

Sujets d'intérêt

Collaboration mutuelle et efficace, innovation et créativité

Modalités d'information et de dialogue

Appels à manifestation d'intérêt, publications, salons, colloques, etc.



AUTORITÉS INSTITUTIONNELLES

Sujets d'intérêt

Respect de la réglementation

Modalités d'information et de dialogue

Communication externe, réunions, visites de sites



FOURNISSEURS, SOUS-TRAITANTS ET CO-TRAITANTS

Sujets d'intérêt

Opportunités de marchés, respect des délais de paiement, performance

Modalités de d'information et de dialogue

Relations commerciales, salons, évaluations SSE



FÉDÉRATIONS PROFESSIONNELLES

Sujets d'intérêt

Veille réglementaire, lobbying sectoriel

Modalités d'information et de dialogue

Réunions, groupes de travail, salons



COMMUNAUTÉS Collectivités, riverains, instituts de formation, associations, milieu naturel, générations futures

Sujets d'intérêt

Respect de la réglementation, gestion des impacts (bruit, déchet, eau, air, etc.), respect/amélioration du milieu naturel, création de richesse (emplois, contribution à la vie locale, etc.), formation de qualité avec développement de compétence

Modalités d'information et de dialogue

Publications, réunions publiques, etc.

Intégration des enjeux RSE dans le quotidien des équipes

La politique RSE est portée par une direction dédiée, représentée au COMEX et directement rattachée à la Présidence.

La Direction RSE :

- Assure l'intégration des questions de durabilité dans tous les processus et organes stratégiques du Groupe ;
- Pilote le déploiement de cette stratégie RSE Groupe en coordination avec les différentes Directions impliquées (QSSE, Ressources Humaines, Finance, Risques et conformité, Communication, etc.) ;
- Assure la coordination de la stratégie RSE avec les filiales ;
- Participe à la communication RSE auprès des différentes parties prenantes internes et externes contribuant ainsi à l'engagement des salariés ;
- Mène des études et projets exploratoires ;
- Anime les actions RSE au travers du réseau des ambassadeurs internes ;
- Organise le reporting extra-financier du Groupe et réalise la DPEF.

Les actions relevant de la stratégie RSE sont pilotées en transverse sur l'ensemble des activités et services supports. Un COPIL se réunit une fois par semestre, afin de faire un bilan des actions menées et définir le programme à venir.



Le **COPIL RSE** est un organe de concertation et de co-construction ayant pour objectif de déployer au niveau opérationnel la stratégie RSE. Il se compose de différents représentants des activités :

- Direction financière ;
- Représentant des activités dépollution ;
- Représentant des activités de désamiantage ;
- Direction des ressources humaines ;
- Responsable QSSE
- Représentant des activités internationales et de la filiale Canada ;
- Directeur de la valorisation foncière.

Sont également présents des représentants des actionnaires.

Les filiales :

- Déclinent la stratégie RSE au sein de leur entité ;
- Proposent des initiatives RSE propres à leurs entités ;
- Contribuent au reporting des données extra-financières.



Les Ambassadeurs RSE :

Le relais du COPIL RSE est assuré au travers d'un **réseau de 15 ambassadeurs** présent dans l'ensemble des agences qui anime la politique, remonte les informations de terrain, les bonnes pratiques et les attentes des parties prenantes

Réseau des Ambassadeurs RSE

Le réseau des ambassadeurs constitue un levier pour déployer la stratégie RSE du Groupe de manière opérationnelle et adaptée aux réalités locales.

Rôle et missions des Ambassadeurs RSE

Les ambassadeurs RSE jouent un rôle essentiel dans la promotion et l'incarnation des valeurs et des engagements du Groupe.

Ils agissent en tant que relais locaux au sein des agences et sont chargés de :

- Promouvoir les bonnes pratiques en matière de RSE et sensibiliser les collaborateurs ;
- Déployer et adapter la politique RSE du Groupe en fonction des spécificités locales ;
- Co-animer avec les responsables d'agence un plan d'actions aligné sur les objectifs RSE ;
- Organiser des événements et des initiatives locales pour favoriser l'engagement des équipes.

La Journée des Ambassadeurs : un moment de partage et de réflexion

Le 13 juin 2024, les Ambassadeurs RSE et la Direction RSE se sont réunis à l'agence de Lyon pour une journée d'échange et de collaboration. Cet événement annuel permet de partager les actualités RSE du Groupe, d'échanger sur les bonnes pratiques ainsi que les difficultés rencontrées afin d'identifier des solutions communes.

Au programme de cette journée :

- Matin : Intervention du Syndicat Mixte Nord Dauphiné (SMND) sur la gestion des déchets avec un focus sur les biodéchets et les solutions de réduction des déchets ;
- Après-midi : Atelier de brainstorming et réflexion collective sur le déploiement de nouvelles actions RSE dans les agences.

Sensibilisation et mobilisation des Ambassadeurs

Depuis près de deux ans, le Groupe s'appuie sur la plateforme collaborative mão boa. Cet outil permet de sensibiliser les Ambassadeurs RSE à travers des temps forts autour de thématiques spécifiques.

Parmi les thématiques abordées en 2024 :

- Numérique responsable (dans le cadre du Digital Cleanup Day) : sensibilisation à l'impact environnemental du numérique, calcul de l'empreinte carbone et adoption de bonnes pratiques ;
- Gestion des déchets (en lien avec la Journée mondiale de la Terre) : réduction de l'utilisation du plastique et amélioration du tri en entreprise ;
- Décarbonation : compréhension des enjeux du bilan carbone et des actions concrètes pour réduire les émissions du Groupe ;
- Handicap et inclusion (dans le cadre de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées) : sensibilisation aux défis de l'inclusion et découverte de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).



Actions concrètes réalisées avec l'appui des Ambassadeurs RSE

En 2024, plusieurs initiatives locales ont été mises en place grâce à l'implication des Ambassadeurs RSE. Citons quelques exemples :

- Collecte des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) personnels : mise en place de box de collecte dans chaque agence en partenariat avec Ecologic, afin d'encourager le recyclage des appareils numériques obsolètes.
- Recyclage des toners d'impression : instauration d'un dispositif Groupe en collaboration avec Conibi.
- Optimisation des affichages chantier : test de panneaux magnétiques à l'agence de Vitrolles pour réduire l'utilisation du plastique.
- Tri des déchets : mise en place d'un dispositif complet de tri à l'agence de Petit-Couronne en partenariat avec Elise, une entreprise adaptée.
- Achats responsables à l'agence de Bordeaux : utilisation exclusive de consommables recyclés et recyclables (papier, stylos, couverts réutilisables, tasses, suppression des gobelets en plastique, etc.).
- Seconde vie pour les textiles à Argenteuil : réutilisation des textiles abîmés comme chiffons sur les chantiers.

Le Groupe poursuivra en 2025 le développement et le renforcement de son réseau d'Ambassadeurs RSE avec le déploiement d'actions Groupe et locales selon les spécificités des agences.



■ Participation au salon ProDurable 2024

Le 10 octobre 2024, VALGO a participé à une table ronde lors du salon ProDurable, l'événement de référence en France sur la transition sociétale et environnementale des entreprises.

Lors de cette table ronde intitulée "Déploiement et animation de réseaux d'ambassadeurs RSE : retours d'expérience, bonnes pratiques, méthode et témoignages de VALGO et STRATES", la Directrice RSE et la Chargée de missions RSE de VALGO ont partagé leur expérience aux côtés de STRATES, avec l'animation assurée par la plateforme de mobilisation RSE, mão boa.

Cette intervention a été l'occasion de présenter :

- Les bonnes pratiques pour structurer, animer et faire vivre un réseau d'ambassadeurs RSE ;
- Le rôle des ambassadeurs RSE au sein des entreprises ;
- Les résultats concrets obtenus grâce à notre réseau d'ambassadeurs chez VALGO ;
- Les outils utilisés pour piloter et dynamiser notre démarche RSE en interne.

Cette participation a permis d'illustrer l'impact positif d'un réseau d'ambassadeurs engagés et structurés et de partager des expériences concrètes afin d'inspirer d'autres entreprises souhaitant déployer une telle dynamique.

Un événement Sous le haut patronnage de

aef info MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA CONSÉQUATION DES TERRITOIRES

17ème édition

PRODURABLE

La communauté des acteurs & des solutions de l'économie durable

9 & 10 octobre 2024
Palais des congrès, Paris

Parlons valeur(s)

Performance RSE du Groupe

La performance RSE du Groupe est évaluée depuis 2021 par ECOVADIS.

En 2024, VALGO continue dans la progression de sa notation avec une évaluation de 67/100 ; ce qui permet de maintenir le niveau Bronze. Le Groupe se situe **dans le top 35 % des compagnies évaluées par ECOVADIS.**

FRANCE				
	2021	2022	2023	2024
Notation ECOVADIS	52/100	58/100	62/100	67/100

VALGO a également déposé sa COP (Communication On Progress) auprès du Pacte mondial des Nations Unies.

Au Canada, Enfoui-Bec est certifiée niveau BRONZE par Recyc-Québec pour ses bons résultats de tri et de valorisation de matières résiduelles.



Travaux d'analyse de double matérialité - méthodologie

■ Éléments contextuels

La double matérialité, aussi nommée « double importance », est un exercice qui permet d'identifier les enjeux de durabilité (environnementaux, sociaux et de gouvernance) importants pour une entreprise.

La double matérialité comporte deux dimensions : l'importance du point de vue de l'impact (l'incidence dans la traduction officielle) et l'importance du point de vue financier.

Ces deux dimensions sont liées entre elles, et il convient de tenir compte de leur interdépendance, c'est pourquoi ces deux aspects ont été traités concomitamment.

Ces travaux de double matérialité ont été engagés par le Groupe VALGO dès le second semestre 2023.

Ils se fondent essentiellement sur les sources suivantes :

- Les normes ESRS et les différents travaux de l'EFRAG (notamment le guide méthodologique sur la double importance, décembre 2023) ;
- L'évaluation des enjeux RSE prioritaires menée au travers d'une consultation des parties prenantes et de travaux internes des principales directions concernées (Directions opérationnelles, RH, Finance, Risques et RSE) ;
- Des données sectorielles et un benchmark réalisés au cours de l'année 2024.

Il est à noter que, dans le même temps, des travaux de cartographie des risques ont été menés dans le cadre de la compliance, puis dans le cadre de l'analyse de l'exposition aux risques opérationnels. Ces deux exercices ayant été pilotés par la Direction risques et RSE, la cohérence de leurs résultats a été un point d'attention particulier.

■ Méthodologie et hypothèses

Le process d'évaluation de la double matérialité a les cinq étapes clés ci-dessous :

1. Analyse du contexte ;
2. Consultation des parties prenantes ;
3. Identification des enjeux de durabilité ;
4. Évaluation des enjeux de durabilité ;
5. Synthèse et formalisation.

Analyse du contexte

Les travaux de double matérialité se sont basés sur une analyse approfondie du contexte opérationnel.

Cette dernière s'est appuyée sur la collecte et l'étude d'informations provenant de benchmarks, d'études scientifiques et de rapports d'ONG. Un benchmark des Déclarations de Performance Extra-Financière (DPEF) des principaux clients, fournisseurs et pairs de VALGO a notamment été réalisé pour parer les enjeux et impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Des études sur la nature et des rapports d'ONG ont offert des perspectives critiques concernant les impacts de la dépollution sur les écosystèmes, la biodiversité et la santé humaine. En complément, des publications sectorielles de l'Union des Professionnels de la Dépollution des Sites (UPDS) ont été utilisées pour obtenir des informations sur les réglementations et les innovations technologiques.

Enfin, en réponse aux exigences de publication ESRS 2 SBM-1, une analyse détaillée de la chaîne de valeur de VALGO a été réalisée, cartographiant les relations commerciales et parties prenantes afin d'identifier les principaux impacts, risques et opportunités de l'activité (*Cf. Stratégie et modèle économique*).

Engagement des parties prenantes et identification des enjeux

En décembre 2021, VALGO s'est engagé dans la définition et l'élaboration de sa démarche RSE. À partir d'une liste de 23 enjeux RSE préliminaires, les parties prenantes internes et externes ont été consultées pour aider à la priorisation des enjeux et sélectionner des axes stratégiques pour la RSE.

La cartographie des parties prenantes a identifié deux groupes internes (les stratèges et les collaborateurs) et, pour les parties prenantes externes, huit acteurs regroupés en cinq catégories : Maîtrise d’ouvrage (MOA), Maîtrise d’œuvre (MOE), Fournisseurs, Maîtrise d’ouvrage Immobilier et Autres (associations professionnelles et bureaux d’études techniques). Des enquêtes en ligne et des entretiens ont permis aux parties prenantes de définir les enjeux prioritaires.

À l’issue de cette consultation, 12 enjeux ont été retenus et regroupés en trois axes stratégiques.

Dans le cadre des travaux de double matérialité, ces travaux ont été confrontés aux thématiques de l’AR16 et aux résultats de l’analyse contextuelle afin d’établir une liste aussi exhaustive que possible des enjeux de durabilité s’appliquant aux activités de VALGO et à sa chaîne de valeur.

Cette première consultation a également été complétée à la fin 2023 et en 2024 par une série d’entretiens individuels avec des parties prenantes internes (membres de la direction et salariés). Elle se poursuivra en 2025 avec une consultation des parties prenantes externes de manière à affiner et à prioriser les enjeux à prendre en compte.

Cotation des enjeux et définition de leur matérialité

Comme précédemment mentionné, deux approches complémentaires ont été développées pour garantir une exhaustivité et une précision dans la définition des principaux impacts, risques, opportunités (IROs) et enjeux de VALGO.

La première, dite « Bottom-up », a consisté en l’identification des IROs pertinents à chaque étape de la chaîne de valeur, en amont et en aval, en tenant compte des parties prenantes concernées puis à leur rattachement à l’AR16.

Cette méthode est appuyée sur le mapping de la chaîne de valeur et a intégré les enjeux RSE identifiés lors de la consultation des parties prenantes en 2022, comme mentionné dans la DPEF 2023.

La deuxième approche, dite « Top-down », implique d’examiner les questions de durabilité de l’AR16, puis de les compléter par des questions spécifiques à l’entité. Ces questions émanent soit de processus internes (gestion des risques), soit de sources externes comme l’engagement des parties prenantes.

Concrètement, l’identification des IROs a été alimentée par :

- Des entretiens avec les parties prenantes (consultation de 2022) pour identifier les enjeux RSE ;
- Des ateliers de travail sur la chaîne de valeur avec les membres de la direction et des salariés ;
- La lecture de la documentation existante (DPEF 2023);
- Des études sectorielles ;
- Des données de benchmark.

À l’issue de cette étape, il est établi une liste d’impacts, de risques et d’opportunités, robuste permettant d’entamer une phase d’évaluation s’appuyant sur une analyse plus approfondie.

Conformément aux directives ESRS, il a été procédé à la cotation des Impacts Risques et Opportunités (IROs) identifiés lors du mapping de la chaîne de valeur en amont et en aval et lors de la consultation des parties prenantes.

Cette cotation s’est appuyée sur les lignes directrices du guide de l’EFRAG sur la double matérialité. L’ampleur, la portée et la rémédiabilité de chaque impact identifié ont été mesurées.

La qualité de l’impact (positif ou négatif) et le type d’effet (potentiel ou réel) ont été pris en compte pour affiner l’évaluation.

La gravité de chaque IRO a été calculée en agrégeant ces critères, fournissant un score compris entre 0 et 15. Cette évaluation a ensuite été utilisée pour déterminer le niveau d’impact de chaque IRO, classant ceux-ci comme critiques, significatifs, importants, informatifs ou minimes en fonction de leur score.

Enfin, la probabilité de chaque IRO sur une échelle de cinq niveaux, allant de l’improbable au risque actuel a été évaluée et intégrée comme un facteur multiplicatif pour obtenir une évaluation finale de l’impact.

Conformément à la norme, des seuils de matérialité ont été définis pour la cotation des IROs :

- Seuils d’ampleur, de portée et de rémédiabilité pour évaluer la matérialité d’impact ;
- Seuils d’ampleur en termes de chiffre d’affaires et de probabilité pour évaluer la matérialité financière.

Tous les IROs ont été notés indépendamment des mesures d’atténuation mises en œuvre par VALGO ; autrement dit, l’analyse de double matérialité a été réalisée sur la base des impacts, risques et opportunités brutes.

Il en ressort une première liste d’enjeux matériels présentés dans le paragraphe suivant. Comme mentionné précédemment des travaux complémentaires sont prévus sur l’année 2025, notamment avec les parties prenantes externes de manière à consolider ce diagnostic.

ESRS	THÈMES	SOUS-THÈMES	INTITULÉ	CHAÎNE DE VALEUR IMPACTÉE	HORIZON DE TEMPS
E1	Changement climatique	Atténuation du changement climatique	- Impact négatif des émissions de GES de l'activité contribuant au changement climatique ! Risque associé à la non-atteinte des objectifs de décarbonation	Ensemble	⌚⌚⌚
		Energie	! Risque associé à la volatilité des prix de l'énergie	Ensemble	⌚⌚⌚
E2	Pollution	Pollution de l'air	+ Impact positif et opportunité liée au traitement des pollutions de toute nature ↻	Interne, aval	⌚⌚
		Pollution des eaux			
		Pollution des sols			
		Pollution des organismes vivants et ressources alimentaires	- Impact négatif en cas de non-respect des niveaux de traitement ou de déversement accidentel dans le milieu	Interne, aval	⌚
		Substances préoccupantes			
		Substances très préoccupantes			
Microplastiques					
E4	Biodiversité et écosystèmes	Vecteurs d'incidence directs de la perte de biodiversité	- Impact négatif des travaux sur la biodiversité	Interne, aval	⌚
		Incidences sur l'étendue et l'état des écosystèmes	+ Impact positif sur l'état des écosystèmes lié à la diminution de la pression des pollutions	Interne, aval	⌚⌚⌚
		Incidences et dépendances sur les services écosystémiques	- Impact négatif des travaux sur les fonctionnalités des sols	Interne, aval	⌚
			+ Impact positif des activités sur les fonctionnalités des sols et opportunités associées aux travaux de renaturation		
		Ressources sortantes liées aux produits et services	+ Impact positif du savoir-faire de VALGO en matière de traitement sur site et in situ et en matière de valorisation permettant une diminution de la quantité de déchets produits	Interne, aval	⌚
E5	Biodiversité et écosystèmes	Déchets	- ! Impact négatif et risque financier associé en cas de mauvaise orientation des matériaux	Interne, aval interne	⌚
			! Risque lié à l'augmentation des coûts de traitement en filière		

Tableau des synthèses des IROs

+ Impact positif	↻ Opportunité	⌚ Court terme
- Impact négatif	! Risque	⌚⌚ Moyen terme
		⌚⌚⌚ Long terme

ESRS	THÈMES	SOUS-THÈMES	INTITULÉ	CHAÎNE DE VALEUR IMPACTÉE	HORIZON DE TEMPS
S1	Effectifs de l'entreprise	Conditions de travail	<ul style="list-style-type: none"> + Impact positif de la sécurité de l'emploi - Impact négatif en cas de non-respect des conditions de dialogue social, de liberté d'association ou de l'absence de négociations collectives - ! Impact négatif en cas de mauvaises conditions en matière de santé – sécurité et risques associés pour la structure - Impact négatif en cas de non prise en compte de l'équilibre vie professionnelle vie privée 	Interne	
		Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	<ul style="list-style-type: none"> ↗ Opportunité liée à l'expertise des salariés VALGO - Impact négatif liée à une mauvaise politique de gestion des compétences (perte de motivation, absence de perspectif) pouvant occasionner des risques de turnover ! Impact négatif d'une mauvaise prise en compte des politiques de diversité, handicap et de la lutte contre la violence et le harcèlement au travail 	Interne	
S2	Travailleurs de la chaîne de valeur		<ul style="list-style-type: none"> + Impact positif du traitement des pollutions pour la santé publique et l'environnement - ! Impact négatif en cas de mauvaise exécution des travaux ou de non atteinte des objectifs de dépollution et risque financier associé. - ! Impact négatif et risque associé en cas de non-information du public. 	Ensemble	
S3	Communautés touchées				
S4	Consommateurs et utilisateurs finaux				
Enjeu spécifique		Revitalisation et réhabilitation urbaine	+ ↗ Impact positif et opportunités liées aux enjeux de revitalisation et réhabilitation urbaine	Interne, aval	
G1	Conduite des affaires	Culture d'entreprise	+ Impact positif d'une culture d'entreprise forte	Interne	
		Protection des lanceurs d'alerte	- ! Impact négatif et risques associés en cas d'absence de mesures de protection des lanceurs d'alerte	Ensemble	
		Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques en matière de paiement	- ! Impact négatif et risque associé en cas de mauvaise gestion des relations avec les fournisseurs	Amont, Interne	
		Corruption et versement de pots-de-vin	- ! Impact négatif et risques associés à une absence de prévention du risque de corruption	Ensemble	
Enjeu spécifique		Cybersécurité	! Risques liés à la cybersécurité	Interne	

Tableau des synthèses des IROs

+ Impact positif	↗ Opportunité	Court terme
- Impact négatif	! Risque	Moyen terme
		Long terme

Poursuite des travaux envisagés sur 2025



Consultation complémentaire des parties prenantes

Les travaux d'analyse de double matérialité vont se poursuivre en 2025, au travers notamment d'une consultation complémentaire des parties prenantes sur la chaîne de valeur amont et aval.



Validation des éléments en COMEX et présentation en comité d'audit

Les enjeux de la CSRD et les travaux associés ont été présentés tout au long de l'année 2024 en COMEX tels que rappelés dans le présent document. Une validation définitive est prévue à l'issue de la consultation des parties prenantes. La version sera ensuite challengée en comité d'audit avant validation définitive.



Consultation du CSE

Conformément à la Directive CSRD, les travaux seront présentés en CSE au cours de l'année.





Partie 2

Informations
environnementales

Analyse des Impacts Risques et Opportunités (IROs)

■ Approche générale

L'**enjeu climatique** concerne tous les secteurs d'activité et doit être porté par tous. Il constitue, de ce fait, **un enjeu stratégique** qui interroge à la fois la durabilité du modèle économique de VALGO et sa résilience.

À cet effet, les enjeux climatiques portent à la fois un **risque de transition en lien avec les objectifs de décarbonation** (objectifs réglementaires tels que les changements de motorisation de la flotte de véhicules, attente forte des donneurs d'ordre, etc.) et des opportunités de développement commercial par la mise en avant d'offres innovantes et décarbonées.

En tant qu'**entreprise responsable**, VALGO se doit d'aligner ses engagements sur les ambitions de l'Accord de Paris sur le climat et des objectifs de développement durable des Nations Unies.

■ Analyse de matérialité des enjeux

Dans le cadre de l'exercice de double matérialité, il a ainsi été considéré que les enjeux d'**atténuation du changement climatique et les enjeux liés à l'énergie étaient matériels**. Ces derniers sont en effet très liés puisque sur l'ensemble de la chaîne de valeur de VALGO, les activités sont à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre.

Cet impact concerne essentiellement les émissions du SCOPE 3 qui représentent plus de 90% du bilan global des émissions de VALGO. Ces enjeux sont également associés à des risques financiers :

- risque de volatilité des prix de l'énergie (en particulier de l'énergie carbonée) impactant l'ensemble de la chaîne de valeur et donc la rentabilité de l'entreprise ;
- risque de non atteinte des objectifs de réduction en lien avec les CAPEX à mobiliser pour atteindre ces objectifs, associé à une dégradation de la notation extra-financière.

L'impact positif de l'activité de VALGO sur l'atténuation du changement climatique par le développement des techniques in situ et par la refonctionnalisation des écosystèmes terrestres (capacité à stocker le CO₂) n'ont en revanche pas été jugés matériels en raison d'une portée et d'une ampleur limitée. Il en est de même pour l'opportunité commerciale potentiellement associée qui reste pour l'instant de faible ampleur.

Le risque lié à la non-adaptation au changement climatique en lien avec l'exposition aux phénomènes climatiques extrêmes à lui aussi été coté comme non matériel, l'exposition des chantiers reste ponctuelle et de long terme



■ Impacts, risques et opportunités (IROs)

- Impact négatif des émissions de GES de l'activité contribuant au changement climatique
- Risque associé à la volatilité des prix de l'énergie
- Risque associé à la non-atteinte des objectifs de décarbonation

Engagements et politiques en matière d'adaptation, d'atténuation du changement climatique et d'énergie

■ Décarbonation des activités de VALGO

La **connaissance des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)** produites par les activités a été posée comme un préalable à l'élaboration de la stratégie climat du Groupe.

Ainsi, depuis 2021, VALGO mesure ses émissions de GES sur les scopes 1, 2 et 3. La première évaluation a été réalisée par un prestataire externe indépendant suivant la méthode Bilan Carbone® de l'ADEME alignée avec le Protocole GHG. Ce bilan est depuis réalisé annuellement par les équipes RSE du Groupe dans une logique d'amélioration continue.

Ce travail repose en grande partie sur une fiabilisation de la collecte des données au travers d'un renforcement du reporting opérationnel direct et du reporting des émissions liées à notre chaîne de valeur. Comme pour beaucoup d'entreprises, l'évaluation des émissions liées au SCOPE 3 est un exercice complexe à réaliser de par le périmètre couvert et la multiplicité des informations qu'il recoupe. Les équipes s'attachent donc à remplacer au fur et à mesure l'utilisation de ratios monétaires par une analyse quantitative des flux. Dans le même esprit, un travail est réalisé sur les facteurs d'émissions en passant de l'utilisation de données génériques à la recherche de facteurs propres à l'activité.

En parallèle, le Groupe s'est attaché à étendre le périmètre géographique de son reporting à sa principale filiale VALGO Canada.

Fort de cette analyse, le Groupe VALGO a défini en 2024 son **plan de décarbonation**. Souhaitant établir une trajectoire robuste, cette dernière s'est appuyée sur la méthodologie SBTi, intégrant de ce fait les recommandations du GIEC, et s'alignant sur l'Accord de Paris.

La réalisation de cette trajectoire prend en compte comme année de référence 2021, première année de réalisation du bilan carbone et année représentative de l'activité de VALGO.

Il est à noter que dans un premier temps cette trajectoire a été établie pour le périmètre France uniquement. Un travail similaire est en cours de réalisation sur le Canada.

Les modélisations ont été effectuées en prenant en compte :

- pour les scopes 1&2 : une hypothèse de contraction absolue et une trajectoire alignée 1,5°C ;
- pour le Scope 3 : une hypothèse de diminution d'intensité économique.

Ainsi :

- **VALGO s'engage à réduire les émissions absolues de GES des scopes 1 et 2 de 42% d'ici à 2030 par rapport à l'année de référence 2021 ;**
- **VALGO s'engage également à réduire de 7 % par an ses émissions de GES du scope 3 rapportées à la valeur ajoutée.**

Ces objectifs ont été validés par les membres du COMEX en novembre 2024.

Objectifs de réduction des émissions à horizon 2030

Scope 1 & 2

- 42%

d'émissions

GES directes et indirectes liées aux consommations d'énergie

Scope 3

- 7%/an

d'émissions

indirectes rapportées à la Valeur ajoutée

Principales actions mises en œuvre

■ Principaux leviers de réduction

Réduction des émissions en propre

• Gestion de la flotte automobile et politique déplacement

En 2024, VALGO a poursuivi sa politique de renouvellement de sa flotte de véhicules motorisés.

La conversion du parc véhicule du diesel vers l'essence, est en effet le levier prioritaire identifié pour décarboner l'activité de VALGO. Aujourd'hui le parc véhicule est composé à 81% par des véhicules gazole, 12% par des véhicules essence, et 7% par des hybrides. Un parc véhicule composé à 60% de véhicules essence permettrait de diminuer les émissions de 1 093 teCO₂ en 2030.

En complément il est prévu une électrification de 10% de la flotte, permettant ainsi un gain de 174 teCO₂.

Cette politique s'accompagne d'une recherche d'optimisation des déplacements de chantier. Un gain de carburants est envisagé via l'optimisation des plannings et des temps de déplacements.

• Réduction des consommations énergétiques

Même si les consommations énergétiques des agences contribuent peu au bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre de VALGO, la modernisation des locaux impacte favorablement ce bilan.

En 2024, l'Agence de Toulouse, accueillant un pool administratif conséquent a été déménagée vers des bâtiments ayant une meilleure performance énergétique.

Réduction des émissions de scope 3

Plus de 90% des émissions de VALGO sont liées aux opérations de chantier et près de la moitié de ces émissions sont liées à l'impact du transport et du traitement des déchets dans les filières externes. Cet état est particulièrement prégnant pour les activités de dépollution. Les leviers de réductions identifiés portent donc en priorité sur ces volets.

• Réduction de l'impact des chantiers

L'offre VALGO se caractérise par **la recherche d'optimisation des volumes de traitement des sols et matériaux, la mise en avant du recyclage dans le principe d'économie circulaire et le fait de proposer en priorité des traitements faisant appel à des techniques in situ.**

Cette approche permet d'éviter l'envoi des déchets en filières de traitement externes et de réduire de fait, les émissions associées.

L'objectif associé dans le cadre du plan de décarbonation est de réduire de 30% les tonnages de déchets envoyés en filière.

La conception d'« **offres bas Carbone** » est étudiée tout au cours de l'année par les équipes du bureau d'étude technique.

Nos équipes travaillent également à trouver des filières de proximité et à privilégier les modes de transports alternatifs à la route quand cela est possible. Cette recherche d'optimisation impacte de façon positive l'impact carbone des chantiers en diminuant parfois de façon conséquente les émissions de Gaz à Effet de Serre.

• Amélioration de la connaissance des facteurs d'émission des filières de traitement des déchets

Les filières de gestion de déchets font partie intégrante de la chaîne de valeur aval de l'activité de VALGO. Les grands opérateurs de ce secteur poursuivent également des objectifs de réduction de leurs émissions de Gaz à Effet de Serre. Les mesures mises en œuvre à leur niveau, impacteront de façon significative le bilan carbone global de VALGO. De ce fait, nous nous engageons auprès des acteurs du secteur de la dépollution dans l'amélioration de la connaissance des émissions liées aux activités, plus particulièrement au travers des travaux menés par l'UPDS (Union des Professionnels de la Dépollution des Sols).

■ Autres actions menées au cours de l'année 2024

Au-delà des leviers prioritaires, l'ambition de VALGO est d'engager des actions de décarbonation sur l'ensemble de son activité. De ce fait, les actions de sensibilisation et de déploiement d'outils permettant d'améliorer la connaissance des émissions de Gaz à Effet de Serre initiées en 2022 se poursuivent.

Ainsi, le développement de la « **Calculatrice CO₂** » permettant dès le stade de l'offre, d'analyser l'impact CO₂ d'un chantier, de repérer les postes les plus émissifs et de valoriser les solutions ou variantes permettant de minimiser l'impact de ces postes a été étendue aux activités de curage et de désamiantage.

■ La R&D au service de la décarbonation des process de traitement

La désorption thermique (DTH) est l'une des techniques de dépollution les plus performantes du marché. Elle permet de traiter un large panel de polluants, y compris peu mobiles, avec des teneurs résiduelles faibles. Elle permet également d'accélérer les cinétiques d'extraction de polluants dans des techniques plus conventionnelles comme le venting. Il existe un large éventail de manières d'appliquer cette technique

Depuis 2012, VALGO s'efforce d'innover en permanence pour étendre les champs d'application de la technique, améliorer l'efficacité thermique et la diversification des sources d'énergie.

Après plusieurs années de R&D qui ont permis de fiabiliser le procédé de base au gaz, les efforts de R&D se sont portés sur la diversification des sources d'énergie avec notamment le développement d'un traitement pilote de sédiments à la vapeur (2019), et la mise en place d'un traitement par chauffeur électrique in situ en milieu contraint (2020).

Entre 2021 et 2023, le développement de ce procédé s'est poursuivi avec l'intégration de plusieurs améliorations techniques :

- Test de nouveaux réchauffeurs à gaz résistants aux températures extérieures et plus résilient aux arrêts de chauffe ;
- Traitement in situ en sol profond (jusqu'à 12 m de profondeur) au gaz ;
- Développement d'un traitement en pile avec des réchauffeurs électriques ;
- Tests laboratoires de désorption sur des terres impactées au Mercure ;
- Développement d'un mur technique pour supporter les brûleurs à gaz ;
- Développement d'une mise en œuvre innovante en box de traitement.

Ces développements répondent à l'objectif de développer le procédé le plus versatile possible en améliorant en permanence son bilan carbone pour faire face aux enjeux climatiques.

Un projet de diversification des techniques d'application de la DTH a été initié en 2023 pour étudier le chauffage de sol par **électrorésistivité**. Ces travaux se sont poursuivis en 2024 dans l'optique de consolider la méthode et d'ouvrir de nouvelles perspectives en élargissant cette technique à nouveaux contaminants.



Détail des principales sources de Gaz à Effet de Serre

■ Principales sources d'émission

Depuis 2021, VALGO mesure chaque année, sur son périmètre France, ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), en s'appuyant sur la méthode référentielle de l'ADEME. Cette évaluation permet d'identifier les principales sources d'émissions et de mettre en place des actions adaptées pour limiter son empreinte carbone.

Cette évaluation couvre les trois scopes d'émissions :

- **Scope 1** : les émissions directes de GES
Il comprend les émissions directement produites par les activités du Groupe, notamment celles issues de la combustion d'énergies fossiles pour alimenter les véhicules et engins de chantier. S'y ajoutent, lorsque l'activité est concernée, les émissions directes produites par les procédés.
- **Scope 2** : les émissions indirectes de GES liées à l'énergie
Ce scope regroupe les émissions associées à la consommation d'électricité, incluant les agences, les chantiers et la recharge des véhicules de société.
- **Scope 3** : les émissions indirectes en amont et en aval
Il couvre les émissions qui ne relèvent pas directement des activités de VALGO mais qui en découlent, telles que les déplacements domicile-travail et professionnels, la gestion des déchets, l'achat de biens et services, ainsi que le transport de marchandises.

En 2024, la filiale canadienne a initié des travaux pour évaluer ses propres émissions selon la méthodologie du GHG Protocol. Les bilans 2023 et 2024 ont ainsi été calculés.

Dans un souci de cohérence, Ainsi, les données GES présentées dans ce rapport ont donc été exprimées selon cette méthodologie sur l'ensemble des périmètres.

■ Principales actions mises en œuvre

Plusieurs actions ont été mises en place en 2024. Dont notamment :

La fiabilisation des données

Afin d'affiner l'évaluation de son empreinte carbone et d'améliorer la pertinence de ses actions de réduction, VALGO a engagé un travail approfondi de fiabilisation des données. Un effort particulier a été mené cette année pour mieux répartir et catégoriser les données, notamment celles relatives aux déchets, afin de sélectionner les facteurs d'émission les plus représentatifs de la réalité. Cette démarche a également impliqué des échanges avec les fournisseurs, sollicités pour fournir des données complémentaires ou des facteurs d'émission spécifiques. Ce travail d'amélioration continue se poursuivra chaque année afin d'accroître la précision du bilan carbone du Groupe et d'optimiser sa stratégie de décarbonation.

L'optimisation des agences et des pratiques dans les agences et sur les chantiers

En fonction des contraintes techniques et de faisabilité, VALGO a engagé des travaux visant à améliorer l'efficacité énergétique de ses agences, notamment par le remplacement des ampoules par des modèles LED à faible consommation et la modernisation des systèmes de chasse d'eau pour réduire la consommation d'eau. Par ailleurs, à l'échéance des baux, le Groupe évalue la possibilité de changer de locaux afin d'améliorer la qualité de vie des collaborateurs et d'optimiser la performance énergétique des bâtiments.

Cette réflexion s'est concrétisée en 2024 avec le déménagement de l'agence de Toulouse vers un site offrant de meilleures performances énergétiques. Sur les chantiers, des initiatives ont été déployées pour limiter, la production

de déchets, avec la mise en place, lorsque cela est possible, d'un tri sélectif au sein des bases-vie.

Le calcul des émissions de chantiers

Dans une volonté d'affiner son analyse carbone et de favoriser un dialogue constructif avec ses parties prenantes, VALGO a développé en 2024 une nouvelle version de son outil interne de calcul des émissions de CO₂ liées aux chantiers. Cet outil, obligatoire pour tous les projets de plus de 1 000 000 €, permet d'évaluer l'impact carbone de chaque chantier et d'identifier des alternatives plus durables.

Grâce à cet outil, VALGO souhaite explorer, en collaboration avec ses clients, des solutions alternatives visant à réduire les émissions, notamment en optimisant les méthodes de travail, en utilisant des matériaux plus vertueux ou en limitant les distances de transport.

Engagement pour la sobriété numérique

En 2024, le Groupe a participé pour la première fois au Digital Cleanup Day, une initiative mondiale de sensibilisation à l'empreinte environnementale du numérique. Organisée chaque année en mars, cette journée vise à réduire la pollution en supprimant les données inutiles et en donnant une seconde vie aux équipements électroniques inutilisés.

Dans ce cadre, VALGO a mis en place plusieurs actions :

- Collecte des équipements électroniques en fin de vie : des box dédiées ont été installées dans les agences afin de récupérer les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) personnels des salariés.
- Sensibilisation aux bonnes pratiques numériques : des sessions d'information ont été organisées en visioconférence par la direction RSE et le service informatique, afin de sensibiliser les collaborateurs sur les thématiques suivantes : la gestion des mails, l'utilisation des téléphones mobiles, l'optimisation des recherches web, l'impact des réseaux sociaux et l'entretien des ordinateurs pour prolonger leur durée de vie.

■ Chiffres liés aux émissions de GES

Emissions de GES*	FRANCE		CANADA		GROUPE	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Émissions scope 1 (teCO ₂)	2 495	2 127	31 477	30 396	33 972	32 523
Émissions scope 2 (teCO ₂)	53	73	0,8	1	54	74
Émissions scope 3 (teCO ₂)	33 714	36 616	1374,9	1 058	34 089	37 673
Total émissions GES (teCO ₂)	35 262	38 816	32 853	31 453	68 115	70 269

*GES : Gas à Effet de Serre – calculés selon la méthode du GHG Protocol

Bilan GES France

L'analyse du Bilan Carbone pour l'année 2024 met en évidence le fait que les émissions de GES du Groupe en France proviennent principalement du scope 3, qui représente 94 % des émissions totales. On notera deux postes majeurs : la gestion des déchets et l'achat de biens et services. L'augmentation globale des émissions de 9 % entre 2023 et 2024 s'explique principalement par plusieurs facteurs :

- Une augmentation du scope 2 de 23 %, directement liée à un travail de fiabilisation des données sur la consommation d'énergie, permettant une meilleure prise en compte des consommations réelles ;
- Une hausse de 15 % des émissions issues de la gestion des déchets dans le scope 3, reflétant l'évolution de l'activité du Groupe et la prise en charge croissante des déchets des clients ;
- Une augmentation de 20 % des émissions directes des sources fixes de combustion (scope 1), également due à une meilleure précision des données collectées.

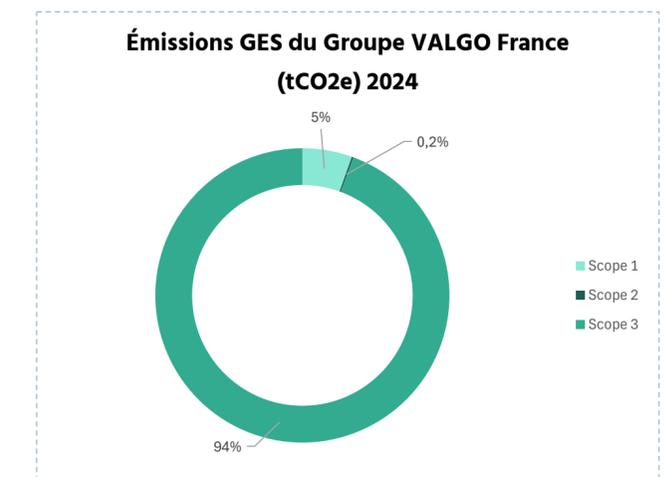
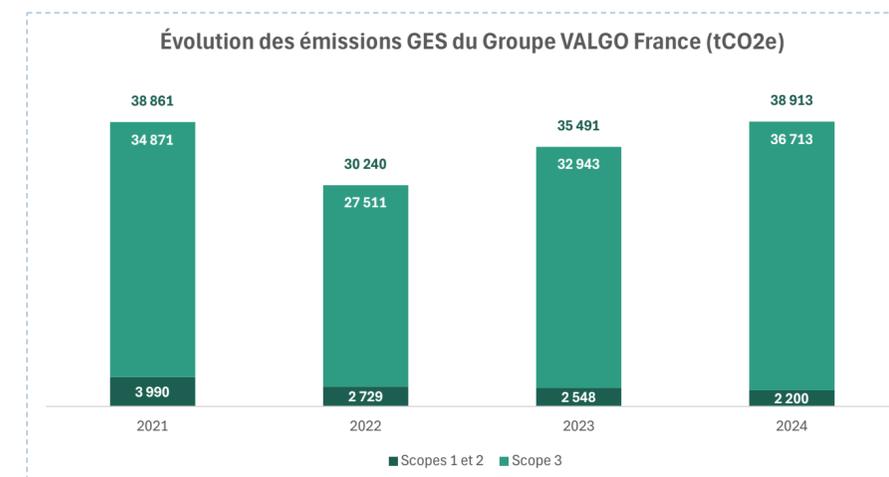


Focus sur les émissions du Canada

La filiale canadienne du Groupe a commencé à comptabiliser ses émissions de GES en 2023 suivant la méthodologie du GHG Protocol.

Contrairement à la France, les principales émissions de CO₂ au Canada proviennent du scope 1, c'est-à-dire des émissions directes des procédés hors énergie. Ces émissions scope 1 ont été calculées à l'aide du modèle théorique LandGem, elles sont associées essentiellement à l'activité de traitement des boues papetières. Le modèle ne nous semble pas adapté et les productions nous apparaissent surestimées et ne correspondent pas aux réalités du terrain. C'est pourquoi nous avons initié une campagne de mesure des émissions et une étude détaillée en alternative à LandGem.

Ces différences entre la France et le Canada illustrent la nécessité pour VALGO d'adapter sa stratégie de décarbonation à chaque territoire, en tenant compte des spécificités locales et des enjeux propres à chaque filiale.



■ Focus sur la consommation d'électricité (Scope 1)

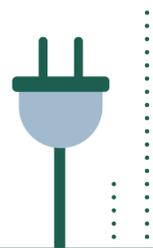
Les consommations d'énergie

La consommation d'énergie représente un enjeu stratégique pour le Groupe, tant en matière de coûts de traitement que de réduction de l'impact environnemental lié au changement climatique et à la pollution. L'énergie est utilisée pour alimenter les agences et les chantiers, ainsi que pour assurer la recharge des véhicules.

En France, toutes les agences consomment de l'électricité, et l'une d'entre elles utilise également du gaz. Au Canada, l'ensemble des besoins en électricité des filiales est couvert par Hydro-Québec, dont la production repose exclusivement sur des centrales hydroélectriques, garantissant une énergie 100% renouvelable.

Dans une logique de sobriété énergétique, le Groupe s'inscrit pleinement dans la démarche initiée par le Gouvernement français à travers le décret n°2022-1294 du 5 octobre 2022. Cette approche repose sur trois axes majeurs :

- ➔ Réduction des consommations : mise en œuvre d'actions visant à optimiser la consommation énergétique des infrastructures et équipements ;
- ➔ Efficience des techniques de traitement : amélioration continue des procédés et adoption de solutions plus économes en énergie ;
- ➔ Études sur les énergies alternatives : exploration de solutions permettant de limiter l'usage des énergies carbonées au profit de sources plus durables.



L'engagement du Groupe en matière d'efficacité énergétique s'inscrit dans une stratégie globale de réduction de l'empreinte environnementale, avec une attention particulière portée aux évolutions réglementaires et aux innovations technologiques permettant d'optimiser les consommations.

L'achat d'électricité renouvelable

Dans le cadre de sa transition énergétique, VALGO s'engage à privilégier des sources d'énergie renouvelable pour alimenter ses infrastructures et réduire l'empreinte carbone de ses activités. Pour ce faire, le Groupe modifie progressivement ses contrats d'énergie à mesure qu'ils arrivent à échéance, afin de souscrire à des offres privilégiant l'électricité d'origine renouvelable. Cette démarche a notamment été mise en œuvre en 2024 pour l'agence de Saint-Quentin-Fallavier en France.



Les consommations en chiffres

	FRANCE		CANADA		GROUPE	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Consommation totale électricité (MWh)	877*	1041*	737*	829*	1614*	1870*
Consommation totale gaz (MWh)	273*	326*	0	0	273*	326*
Électricité provenant de sources renouvelables (%)	0%	4%	99%	96%	45%	47%

*Consommation Agences

■ Analyse des Impacts Risques et Opportunités (IROs)

■ Approche générale

Le traitement des pollutions, quelle que soit leur nature, est au cœur du business model de VALGO. Grâce au savoir-faire technique de ses équipes, VALGO propose à ses clients, qu'ils soient publics ou privés, des solutions innovantes de remédiation visant à réduire les niveaux de pollution des sols, des eaux et, par conséquent, de l'air.

■ Analyse de matérialité des enjeux

D'une manière générale, il est considéré que l'activité de VALGO a un impact positif sur la santé des populations et des écosystèmes. Cet enjeu de réduction des pollutions constitue également une opportunité financière indéniable puisqu'elle est liée à la création de valeur du Groupe.

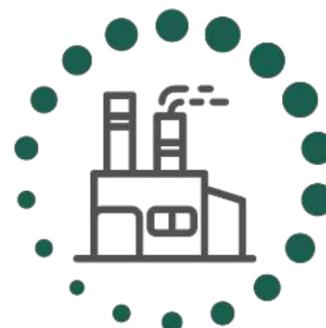
Il ressort alors une responsabilité du Groupe vis-à-vis :

- Du respect des niveaux de traitement et du contrôle de l'atteinte des objectifs de dépollution ;
- De la prévention des risques de pollution liés à un dysfonctionnement ou à un déversement accidentel dans le milieu naturel qui aurait pour conséquence un impact négatif sur la santé des populations et des écosystèmes.

Cette approche s'applique également aux substances préoccupantes et très préoccupantes, d'autant plus que VALGO est en mesure de proposer des solutions de traitement pour des polluants tels que les PFAS ou le Chlordécone, des substances encore peu traitées de nos jours.

De ce fait les enjeux liés à la pollution de l'air, à la pollution des sols, à la pollution de l'eau, aux substances préoccupantes et très préoccupantes et par conséquent à la pollution des organismes vivants et des ressources alimentaires ont été jugés matériels.

Les enjeux liés aux microplastiques ont en revanche été évalués comme non matériels, du fait du faible impact des activités de VALGO sur cette thématique tant d'un point de vue des activités que du marché.



■ Impacts, risques et opportunités (IROs)

- Impact positif et opportunité liée au traitement des pollutions de toute nature
- Impact négatif en cas de non-respect des niveaux de traitement ou de déversement accidentel dans le milieu

Engagements et politiques

■ Politiques

En tant qu'acteur majeur de la dépollution et du désamiantage, VALGO s'engage à garantir à ses clients une prestation de qualité, conforme à leurs besoins, aux meilleures pratiques et aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Cet engagement passe par le respect des référentiels métiers et des prescriptions relatives au système de management de la Qualité, Santé, Sécurité et Environnement, notamment celles de la certification MASE.

Dans le cadre de la dépollution, VALGO établit sa méthodologie de travaux conformément à la norme qualité NF X 31 620-4, se rapportant aux sites et sols pollués. L'agence VALGO de Toulouse est d'ailleurs certifiée LNE depuis 2016.

VALGO est également qualifié QUALIBAT 1552 et AFNOR pour le traitement des matériaux amiantés.

Concernant le site d'enfouissement de sols contaminés (LESC) exploité par Gestion 3LB inc., situé à Bécancour, au Canada, VALGO s'engage à protéger l'environnement en maîtrisant l'impact de ses activités et en répondant au programme de contrôle et de suivi environnemental mis en place dans le cadre de l'autorisation environnementale. Ce dernier est conforme au Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés (RESC) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Il porte en particulier sur le suivi de la qualité des eaux souterraines, des eaux de surface et de l'air ambiant, et fait l'objet d'un rapport annuel de suivi.

■ Objectifs

VALGO s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue, pleinement intégrée à la politique QSSE du Groupe.

Ce système couvre l'ensemble des activités et comprend un cadre de référence aligné sur les normes et référentiels métier, ainsi qu'un programme d'audit interne et de revue de performance. Parmi les principales exigences environnementales figurent la gestion des eaux usées, la gestion des déchets, le contrôle des émissions atmosphériques, la prévention des déversements et des rejets, ainsi que l'évaluation de l'impact environnemental.

Ces objectifs sont traduits dans le PASE (Plan d'amélioration de la santé, sécurité et environnement), propre à chaque activité. Celui-ci définit l'organisation (autorités et responsabilités) et les modes de fonctionnement (procédures et instructions) permettant :

- d'identifier et de décrire les actions permettant d'assurer aux clients de VALGO des prestations de qualité élevée et constante ;
- d'identifier et de hiérarchiser les risques et dangers liés aux activités de la société, ainsi que les enjeux environnementaux ;
- de gérer ces risques et dangers, ces enjeux environnementaux et cette démarche qualité selon une logique d'amélioration continue, tout en assurant la conformité aux exigences légales et aux autres engagements de VALGO.



Certification MASE

pour l'amélioration permanente et continue des performances en Sécurité Santé Environnement des entreprises



Certification LNE

dans les domaines B&C de la norme NFX 31-620



Certification Qualibat 1552

pour le retrait de matériaux contenant de l'amiante

Principales actions mises en œuvre

■ Les actions de prévention

La politique de prévention des risques de pollution de VALGO repose sur l'identification des impacts potentiels liés à l'activité, la mise en place de mesures préventives correspondantes, la sensibilisation du personnel au travers de causeries et sa formation, notamment au travers du guide des bonnes pratiques, et du contrôle de l'efficacité du système de management sous forme d'audits internes.

L'évaluation de la performance repose sur l'analyse de la pertinence des dispositifs d'autocontrôle, en vérifiant l'adéquation des suivis avec la réalité des opérations.

Elle combine à la fois des contrôles documentaires et des inspections terrain, menés régulièrement par le département QSSE et les encadrants techniques à travers des audits de chantier. L'objectif fixé est d'atteindre

« Zéro incident » avéré lié à l'environnement.

Ces actions sont menées tout au long de l'année en suivant un plan d'action défini par le service QSSE. On mentionnera à titre d'exemple :

- La réalisation de causeries spécifiques sur la conduite à tenir en cas de pollution accidentelle;
- La réalisation d'exercices visant à traiter une pollution accidentelle ;
- La réalisation de causeries spécifiques sur l'utilisation des kits anti-pollution.

■ Le développement de dépollutions ciblant les polluants émergents

L'évolution de la réglementation, les nouvelles technologies et procédés, ou les connaissances en matière d'évaluation des impacts sur la santé publique, obligent la prise en compte de nouveaux polluants.

Afin de ne laisser aucune problématique de pollution sans réponse, VALGO mène des travaux de recherche et développement sur de nouveaux composés.

Le traitement des PFAS

Le traitement des PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées), est un sujet particulièrement important pour VALGO, avec le développement d'un brevet et d'une filiale dédiée.

Ces polluants représentent une large famille de plus de 4000 composés chimiques, connus pour leur persistance dans l'environnement et leur utilisation dans de nombreux produits de consommation courante, tels que les revêtements antiadhésifs et les textiles imperméables. Ces substances sont préoccupantes en raison de leur impact potentiel sur la santé, puisqu'elles s'accumulent dans l'organisme et peuvent causer divers problèmes de santé.

VALGO a donc concentré ses efforts de recherche sur des procédés de traitements des eaux efficaces, moins onéreux que ceux existants à l'heure actuelle, et produisant une faible quantité de déchets.

Parallèlement et dans l'optique d'apporter une offre clef en main, VALGO a investigué les différentes stratégies de dégradation des composés per- et polyfluorés et les capacités de couplage des procédés de lavage des sols, de l'extraction des PFAS des eaux contaminées, et de dégradation des PFAS.

Le traitement des nappes impactées par le Lithium

Le lithium fait partie des matériaux nouveaux, poussés par l'avènement des énergies renouvelables. Ce métal très léger (3^{ème} élément du tableau de Mendeleïev) permet d'augmenter la densité de stockage d'énergie des batteries ; longtemps cantonné aux petites batteries de l'outillage et des téléphones, il connaît une véritable explosion avec la montée en puissance des véhicules électriques, ou du solaire domestique.

À la suite d'une sollicitation pour traiter des eaux contaminées après un incendie dans un entrepôt de batteries, VALGO a lancé un projet de recherche dédié au lithium. Ce métal alcalin, toujours présent sous des formes solubles, partage certaines caractéristiques avec le sodium, mais sa taille bien plus réduite le rend difficile à capturer avec les technologies de filtration avancées existantes, telles que l'osmose inverse.

Le traitement des nappes impactées par des composés hétérocycliques

Ce projet concerne des composés très solubles et n'ayant pas, a priori, les propriétés physico-chimiques pour présenter une forte sorption sur les charbons actifs : composés hétérocycliques de synthèse principalement Morpholine (MOR), 1,4-Dioxane (DIO) et Nitrosomorpholine (NMOR).

Dans le cadre de ce projet, plusieurs enjeux ont dû être considérés :

- Molécules émergentes ;
- Fortes teneurs en nappe ;
- Seuils de rejets très faibles ;
- Interactions entre les différents composés.

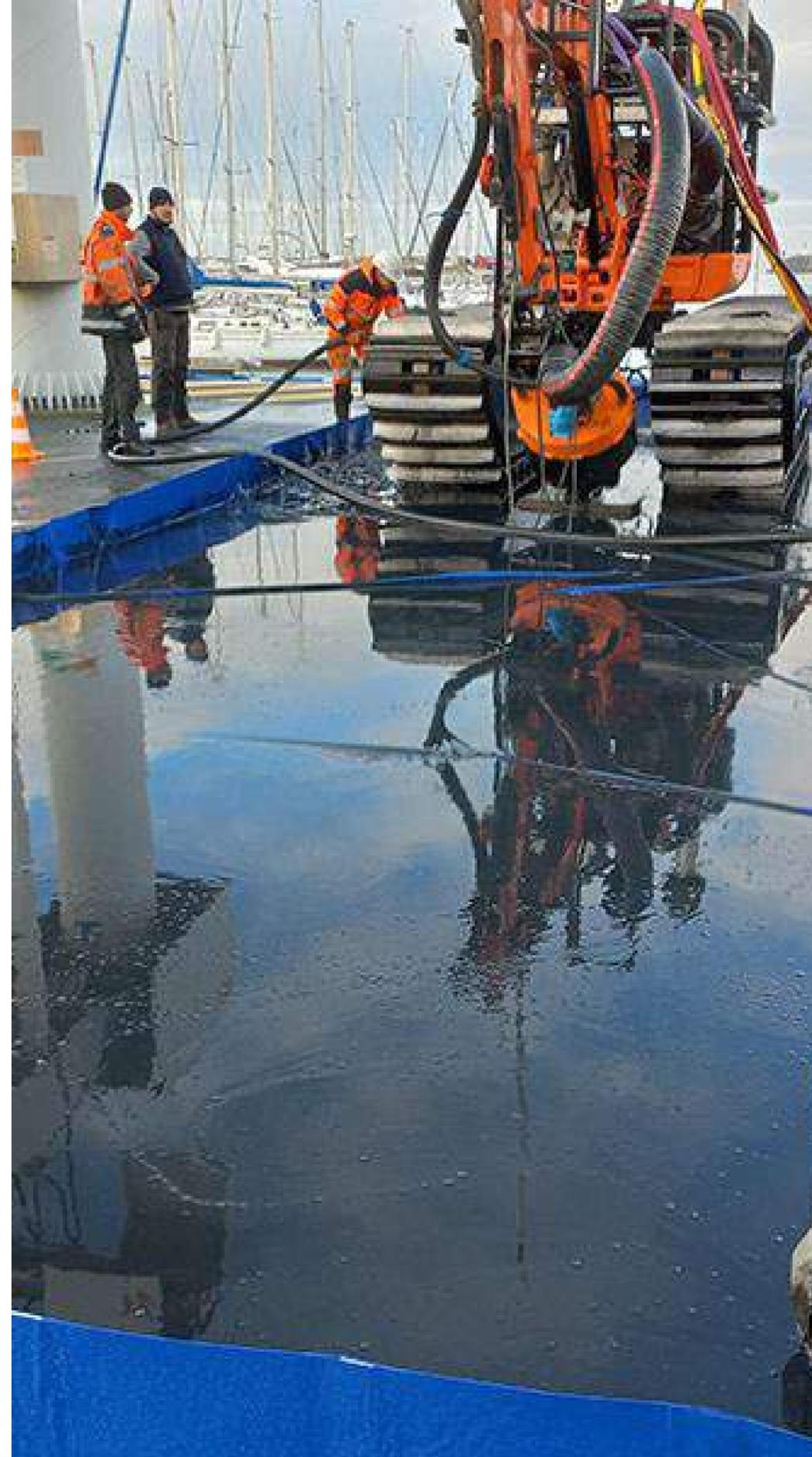
Les recherches visent à tester différents types de médias filtrants, chacun présentant des capacités de sorption spécifiques vis-à-vis de ces molécules.

La problématique des microplastiques

Sur la scène nationale et internationale, le sujet de la problématique dite des microplastiques est de plus en plus évoqué. Dans les faits, la dispersion de fragments de diverses matières plastiques de tailles variables a commencé il y a longtemps, mais de plus en plus de publications font état de :

- la dangerosité de ces matières et de leurs liens avec la survenance de nombreuses maladies comme les cancers ;
- l'ubiquité de ces micro- ou nanoparticules, dans tous les milieux, les tissus vivants, végétaux et animaux, y compris humains.

Longtemps considérés comme relativement inertes, ces polymères ont été massivement utilisés dans l'industrie, notamment en contact alimentaire, dans les dispositifs médicaux et les applications environnementales. À l'image de l'amiante, on découvre aujourd'hui leur impact nocif sur la santé : non dégradables, leur dangerosité réside principalement dans leur taille, qui leur permet de s'insinuer dans les processus biologiques. Par ailleurs, il est de plus en plus démontré que la fragmentation de ces particules augmente leur surface réactive, compensant ainsi leur faible réactivité initiale ; il en résulte une réactivité chimique qui ne peut plus être considérée comme nulle.



Le traitement des phtalates

Les phtalates forment également une grande famille de molécules, notamment utilisées dans la production des plastiques, et les travaux récents sur leur toxicité poussent l'INERIS à allonger la liste des phtalates interdits et à substituer (<https://substitution-phtalates.ineris.fr/fr>), notamment en raison de leur classement comme perturbateurs endocriniens (PE). Peu solubles et partiellement biodégradables, leur forte hydrophobicité ralentit leur dégradation et les rend bioaccumulables dans les tissus gras. Sur certains sites de production ou d'utilisation comme adjuvant, le risque qu'ils représentent nécessite une intervention spécifique ; confrontée à cette situation sur une usine à dépolluer, la société VALGO a lancé une recherche exploratoire sur leur élimination, avec des essais en laboratoire et sur le terrain.

Le traitement des eaux et des sols impactés par des composés azotés

L'industrie azotée est un marché naissant dans le domaine des sites et sols pollués. Il n'existe pas de techniques ou de filières clairement établies pour le traitement des espèces azotées sur matrice solide et/ou liquide. VALGO réalise une batterie de tests pour trouver un traitement viable techniquement et économiquement pour ces polluants.

Les rejets dans les eaux traitées sont en effet contraints dans de nombreuses régions, dans lesquelles les nappes sont impactées par les pollutions azotées agricoles et la tolérance sur ces paramètres est très faible.

■ Principaux Indicateurs /chiffres clés

	FRANCE		CANADA		GROUPE	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Budget consacré à la R&D (Millions d'euros)	3,8	6,6	NC	0,242	-	-
Incidents avérés liés à l'environnement (nb)	12	11	-	-	12	-
Comportement (ex. non-respect des règles de tri)	2	1	-	-	2	-
Organisation (ex : procédure ou consigne non adaptée)	1	0	-	-	1	-
Technique (ex : épandage suite à la rupture d'un flexible)	9	10	-	-	9	-

NC : Non communiqué

Analyse des Impacts Risques et Opportunités (IROs)

■ Approche générale

VALGO s'inscrit dans une approche globale de revitalisation des sols. Au-delà de la prise en compte de leur état sanitaire, nous nous attachons à la notion de fonctionnalités et de services écosystémiques rendus par les sols, qui sont à la source des principaux cycles naturels.

En proposant à ses clients des solutions visant à réduire les pressions des polluants sur les écosystèmes, les activités de VALGO permettent de recréer un terreau pour que la biodiversité se déploie.

■ Matérialité des enjeux

Au regard de cette approche, ont été considérés les vecteurs d'incidence directs de la perte de biodiversité d'une part, et d'autre part les incidences et dépendances sur les services écosystémiques.

En effet, les travaux peuvent avoir un impact négatif sur la biodiversité en provoquant le dérangement des espèces ou en détruisant des habitats. Cette problématique se retrouve en particulier sur des anciennes friches laissées à l'abandon.

Certaines techniques de dépollution peuvent avoir un impact négatif sur les fonctionnalités des sols. Par exemple, la désorption thermique, qui consiste à chauffer le sol à haute température sur une période prolongée, peut entraîner la destruction de la faune du sol.

De même, le confinement de matériaux, qui consiste à imperméabilisation des surfaces, bloque ainsi les échanges naturels entre les milieux.

D'une manière générale, les activités de VALGO ont tout de même un impact positif sur l'état des écosystèmes, même si cet impact est indirect. En diminuant la pression liée aux pollutions, les chantiers permettent d'améliorer l'état général du milieu et de favoriser la reconquête des espaces naturels par la biodiversité.

Dans le cadre de sa stratégie RSE, le Groupe VALGO cherche à aller plus loin dans cette perspective de restauration des fonctionnalités des sols et des écosystèmes en proposant des techniques de renaturation. Cette notion de refonctionnalisation des sols est soutenue par différents cadres législatifs (lutte contre l'artificialisation des sols) et études scientifiques. Elle devient de plus en plus prégnante en lien avec les enjeux liés à l'atténuation du changement climatique (les sols en bonne santé ayant des potentialités de captation de CO₂) et à l'adaptation au changement climatique (création d'îlots de fraîcheur en milieu urbain). Cet impact positif est une source d'opportunités à moyen/long terme pour VALGO.

Impacts, risques et opportunités (IROs)

- Impact négatif des travaux sur la biodiversité
- Impact négatif des travaux sur les fonctionnalités des sols
- Impact positif sur l'état des écosystèmes lié à la diminution de la pression des pollutions
- Impact positif des activités sur les fonctionnalités des sols et opportunités associées aux travaux de renaturation

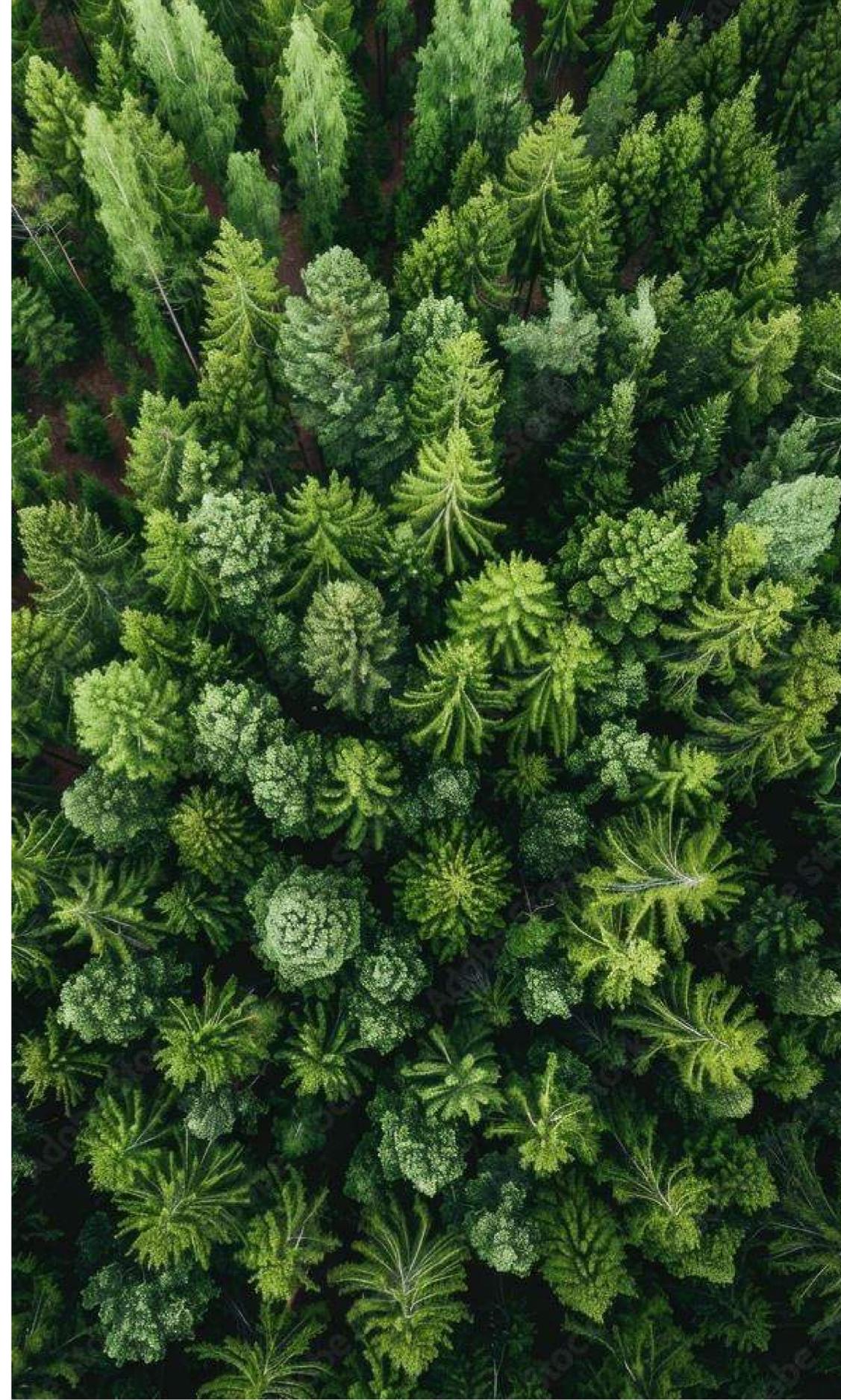


Engagements et politiques

Politiques

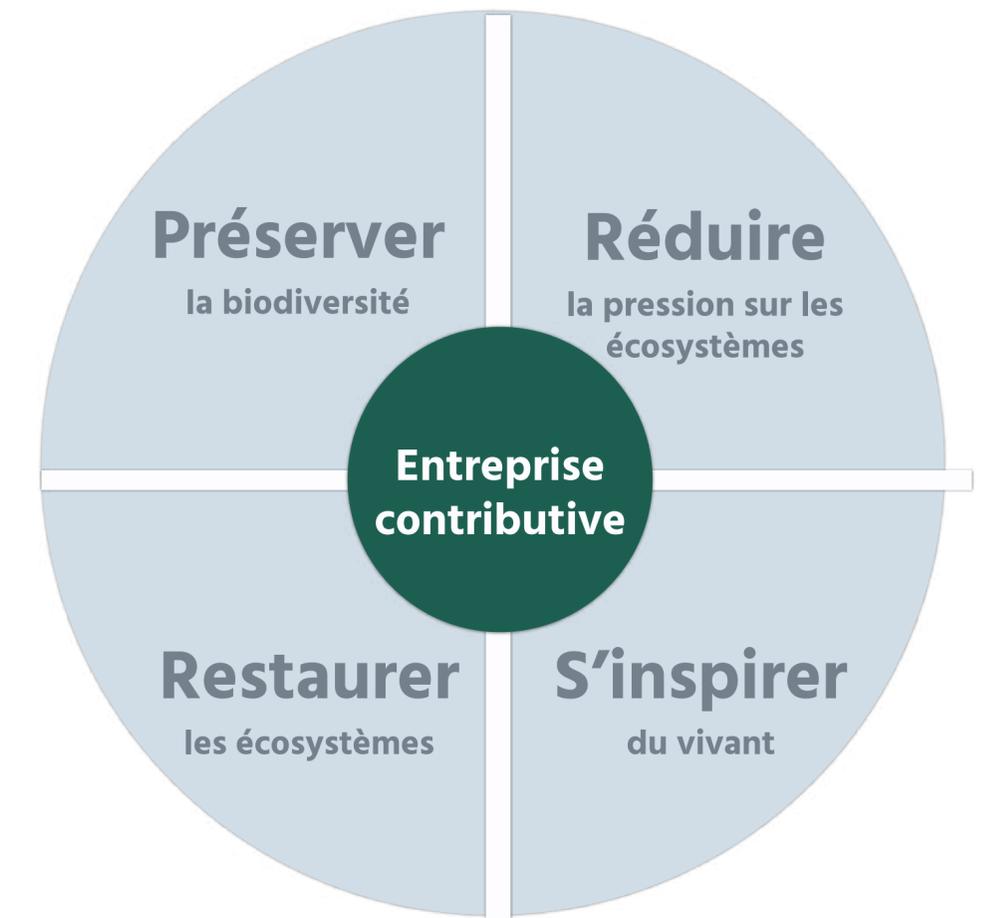
La politique de VALGO en matière de biodiversité s'articule autour de quatre axes visant à contribuer à la préservation des écosystèmes :

- **Préserver la biodiversité** en incluant le management du risque environnemental dans la politique QSSE, en sensibilisation et formant les équipes, en intégrant la prise en compte de la biodiversité sur les chantiers (gestion des espèces exotiques envahissantes, mesures conservatoires des espèces protégées, adaptation des calendriers de travaux) ;
- **Réduire la pression sur les écosystèmes** : en traitant les pollutions et entités nouvelles présentes dans la biosphère, en contribuant à l'objectif ZAN (Zéro Artificialisation Nette) en 2050 au travers de la réhabilitation des friches ;
- **S'inspirer du vivant** : en utilisant les solutions fondées sur la nature pour assurer la biodégradation des polluants et en étant partie prenante d'un écosystème de recherche et d'innovation sur ces sujets ;
- **Restaurer les écosystèmes** : en créant les conditions propices à la restauration, en contribuant à accélérer les processus de régénération de la vie du sol et en favorisant la reconquête des espaces dégradés par les espèces pionnières.



Objectifs

Les objectifs définis dans le cadre de la stratégie RSE découlent de cette politique. Ils visent à intégrer les impacts du chantier en termes de biodiversité dans l'ensemble de nos offres, à proposer des solutions de régénération/renaturation dans nos offres et de développer des projets de R&D sur la vie des sols.





Principales actions mises en œuvre

■ La prise en compte de la biodiversité sur les chantiers

Au quotidien sur les chantiers, VALGO intègre régulièrement des bureaux d'études d'écologues pour assurer un suivi des mesures de protection d'espèces à enjeux ayant pu être identifiées, assurer le balisage de zones de protection et sensibiliser les équipes.

Les friches urbaines et industrielles sont en effet des espaces souvent très favorables à la présence de la faune. Si la nature recolonise lentement les lieux en raison d'une absence de sol, ou de remblais grossiers qui rendent les terrains particulièrement secs, leur compaction peut faire naître des mares temporaires propices à la biodiversité. La végétation pionnière (saules, genêts, ajoncs, graminées) forme une couverture végétale clairsemée d'un bel ensoleillement. Ces friches sont généralement peu attractives pour le public, voire même clôturées pour des raisons de sécurité, ce qui assure une certaine quiétude à la faune locale.

De nombreuses espèces reptiles, batraciens, oiseaux et petits mammifères vont donc les coloniser. Il en est de même dans les bâtiments à l'abandon, propices à la nidification ou au développement des colonies de chauve souris.

Il est donc important que les salariés soient sensibilisés à ces enjeux et qu'ils soient pris en compte dès le stade des études de projet.

■ La R&D au service de la refunctionalisation des sols

Après avoir développé des techniques de bioremédiation inspirées du vivant telles que la mycoremédiation, passée au stade préindustriel sur le site de Petit-Couronne en 2023, les équipes R&D de VALGO mènent des projets sur la refunctionalisation des sols.

Ces études visent dans un premier temps à lever les freins inhérents à cette approche relativement récente : identification des fonctions du sol considérées comme impactées, identification des ressources de matières susceptibles d'apporter les améliorations requises, sous forme d'amendement, structurant, fertilisant... établissement de protocoles répétables et sélection des indicateurs adaptés.

Dans cet esprit, VALGO étudie les possibilités de conversion de terres issues d'activités industrielles en terres fertiles, pour favoriser l'implantation d'espaces verts, sans prédation sur l'environnement et les espaces naturels, agricoles et forestiers. 2 sites sont en cours d'étude, dans 2 régions distinctes, la Normandie et l'Auvergne. La première étape réalisée en 2024 a consisté à adresser des ressources organiques susceptibles de rétablir les fonctions systémiques absentes ou faibles dans ces sols dégradés. En 2025 des essais sur site sont prévus dans l'objectif de créer les différents types de sols, nécessaires pour accueillir les différents types de végétations prévus.

■ Intégrer la biodiversité dans les projets

Au Canada, les activités du site de Gestion 3LB, occupent environ 48 ha à l'intérieur des 1260 ha de l'aire de confinement de cerf de Virginie soit moins de 4% de la superficie totale de l'aire de confinement. Les aires de confinement du cerf de Virginie sont des habitats fauniques protégés au Québec selon *la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et le *Règlement sur les habitats fauniques*. Cette aire de confinement sert de refuge hivernal au cerf de Virginie. Cette composante a été intégrée dans les autorisations environnementales et aucun suivi n'est requis.

Dans le cadre du projet Gestion Circulaire Bétancour au Canada (Cf. § « économie circulaire »), dédié à la gestion et à la valorisation des matières résiduelles non dangereuses de la filière batterie, des inventaires faunistiques et inventaires du peuplement écoforestiers ont été réalisés en 2024.

De plus, le projet prévoira qu'une partie du site fera l'objet d'un réaménagement écologique, visant à renforcer la biodiversité locale et à renaturaliser certains espaces qui seront rendu accessible à la population.

Principaux indicateurs/chiffres clés

	FRANCE		CANADA		GROUPE	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Chantiers de dépollution réalisés (nb)	286	108	NC	NC	-	-
Superficie ayant fait l'objet de travaux de dépollution (ha)	257	245	NC	NC	-	-

NC: Non communiqué

Analyse des Impacts Risques et Opportunités (IROs)

■ Approche générale

La problématique de gestion des déchets est au cœur des travaux de désamiantage, déplombage, et traitement des pollutions de toute nature.

Dans le cadre de ses activités, VALGO prend en charge pour l'ensemble de ses clients de grandes quantités de matériaux issus des opérations de traitement avec un enjeu de performance environnementale de manière à en limiter les volumes et un enjeu de valorisation.

Cette gestion constitue **un maillon essentiel de la transition écologique**, visant à répondre aux objectifs liés à la préservation des ressources, de l'environnement, permettant le développement économique et industriel des territoires, contribuant à la protection de la santé des populations.

■ Matérialité des enjeux

Les enjeux d'économie circulaire sont considérés comme matériels au regard des activités de VALGO, notamment les ressources sortantes liées aux activités et la gestion des déchets. L'objectif est d'optimiser leur gestion afin qu'elles ne deviennent pas des déchets.

Il a en effet été considéré un impact positif des activités de VALGO en lien avec le développement des techniques in situ/ sur site, évitant la production de déchets, et les possibilités de valorisation offertes par le traitement (réutilisation sur site des matériaux traités, gestion des chantiers en déblai/remblai réemploi des matériaux de curage).

Sans mesures adéquates, une mauvaise orientation de ces matériaux (vers un centre de traitement inadapté) pourrait entraîner un impact négatif sur l'environnement avec un risque de pollution. De telles situations exposeraient également le Groupe à des risques financiers, tels que des amendes, des coûts de remédiation ou encore un impact sur sa réputation.

L'enjeu de valorisation est également lié à un risque financier d'augmentation des coûts de réception des matériaux dans les filières de traitement et des coûts de TGAP (taxe générale sur les activités polluantes), dont les activités de VALGO dépendent.



■ Impacts, risques et opportunités (IROs)

- Impact positif du savoir-faire de VALGO en matière de traitement sur site et in situ et en matière de valorisation permettant une diminution de la quantité de déchets produits
- Impact négatif et risque financier associé en cas de mauvaise orientation des matériaux
- Risque lié à l'augmentation des coûts de traitement en filière



Engagements et politiques

■ Politiques

Les enjeux liés à l'économie circulaire font partie intégrante de la stratégie RSE de VALGO au travers :

- d'un socle de #Performance : celui d'assurer l'excellence des conditions de valorisation et d'élimination des déchets ;
- d'un pilier de #Transition : en favorisant l'innovation et en accélérant la transition vers une économie circulaire, la prévention et le recyclage/réemploi des déchets.

VALGO s'engage ainsi dans le cadre de chacune de ses offres à :

- proposer les techniques générant le moins de déchets ;
- choisir les filières de traitement à proximité ;
- privilégier les centres de traitement permettant une revalorisation ;
- assurer la traçabilité des évacuations et du traitement.

Depuis sa création, VALGO a ainsi fait du traitement sur site et in situ des pollutions un marqueur de différenciation. Cette stratégie basée sur la maîtrise technique et l'innovation technologique fait de VALGO un spécialiste du traitement des pollutions et plus particulièrement sur des terrains à fortes contraintes techniques.

Cette s'appuie sur la qualification des équipes qui compte dans ses rangs plus de 95 ingénieurs spécialistes des métiers de la dépollution et du désamiantage dont 5 docteurs en chimie ou dans différents domaines d'expertise.

Dans le cadre de ses activités, VALGO intervient directement dans l'orientation des déchets vers des filières. VALGO s'insère ainsi dans une chaîne de valeur beaucoup plus large entre le producteur de déchets en amont et la filière de traitement / valorisation à l'aval. Le Groupe s'est engagé à mettre en place des dispositifs toujours plus exigeants en termes de transparence, de fiabilité, et de traçabilité. Ainsi les équipes travaillent à la digitalisation du suivi des matériaux sur site et à leur versement dans les plateformes nationales françaises Trackdéchets et RNTDS.



■ Objectifs

Dans ce cadre, VALGO s'est fixé l'objectif de **traiter sur site/in situ ou revaloriser plus de 80 % des terres issues de son activité de dépollution.**

Les questions d'économie circulaire concernent aussi les équipements du Groupe. VALGO s'est engagé à :

- augmenter l'efficacité de l'utilisation de ses machines et engins en favorisant le prêt inter-agences et en travaillant sur la réparabilité des engins ;
- optimiser l'approvisionnement des matériels et matériaux pour réduire leur empreinte écologique.

Principales actions mises en œuvre

La recherche et le développement

La Recherche & Développement à vocation applicative contribue à l'amélioration constante des procédés existants et permet de répondre aux besoins spécifiques des clients par l'élaboration de pilotes de traitement.

L'amélioration des techniques de traitement in situ

Outre les travaux sur la désorption thermique précédemment mentionnés, qui permettent de traiter les pollutions à de grandes profondeurs sans excaver les terres, le département R&D de VALGO travaille à améliorer les processus de traitement in situ. On évoquera ainsi les travaux menés sur les possibilités de stabilisation. VALGO étudie en effet les possibilités d'additiver les matériaux pollués, de façon à stabiliser les polluants, afin qu'ils ne présentent plus un risque pour le milieu environnant (qualité chimique des eaux de percolation), les humains usagers du site (toxicité) ou les organismes vivants susceptibles de croître sur la zone (écotoxicité). Ce type de solution, qui peut être mise en œuvre après une étude poussée du comportement des polluants lors et après le traitement envisagé évite, elle aussi, l'excavation des terres et donc la production de déchets. Les applications potentielles sont nombreuses : traitement des lixiviats de décharge, stabilisation de sédiments de lagune, etc.

Le partenariat avec les filières de réemploi

Depuis 2022, VALGO a développé une activité de curage des bâtiments. Cette dernière consiste à vider et à préparer un bâtiment en vue d'une rénovation ou d'une démolition.

Les enjeux du réemploi sont multiples :

- Économie circulaire : privilégier la réutilisation des matériaux plutôt que leur élimination ;
- Réduction des coûts : une opération gagnant-gagnant, où la revente de certains matériaux (métaux, bois, béton) permet de réduire les frais d'intervention ;
- Réduction des volumes envoyés en décharge : en diminuant les déchets, le réemploi améliore le bilan carbone et contribue à la préservation de l'environnement.

À titre d'exemple, nous soulignerons la réalisation d'un chantier ambitieux de curage et de dépose soignée à Paris. Ces travaux ont consisté à mettre à nu les bâtiments EVERYDAY avant leur rénovation, en démontant chaque élément avec soin tout en préservant les structures environnantes.

Ce chantier a conduit :

- au démontage de 1 747 mètres linéaires de murs ;
- à la dépose de 663 mètres linéaires de cloisons vitrées et de 16 500 m² de faux plafonds ;
- à la réutilisation de 16 745 m² de dalles de moquette ;
- à la dépose de 2 centrales de traitement d'air et 2 groupes frigorifiques ;
- La réutilisation **des matériaux** (moquettes, portes et faux-plafonds) est assurée via des partenariats locaux.

EN SAVOIR PLUS →

■ L'investissement dans la performance des installations

Au Canada, Gestion 3LB a lancé un projet innovant visant à offrir une solution durable à l'industrie de la filière batterie. Ce projet propose un site sécurisé pour la gestion et l'entreposage des matières résiduelles.

Situé dans un espace industriel adjacent au site actuel de Gestion 3LB, ce lieu permettrait d'entreposer les différents types de matières résiduelles, favorisant ainsi leur réutilisation ultérieure.

Ce projet a pour objectif de sécuriser les matières résiduelles produites par les industries de la filière batterie dans un environnement contrôlé en respectant des normes très strictes.

Contrairement aux sites d'enfouissement traditionnels, il intégrerait une approche novatrice:

- Un stockage organisé : permettant une récupération future pour de nouvelles utilisations.
- Une réversibilité unique : Les matières résiduelles seraient entreposées dans un état qui permettrait de les récupérer dans leur forme initiale pour être valorisés ultérieurement.
- Une gestion sûre et réglementée : Le site serait conçu pour assurer une isolation complète des matières et éviter toute contamination de l'air, de l'eau ou des sols.

■ Les écogestes du quotidien

Les déchets directement produits par VALGO restent limités en comparaison des volumes gérés pour le compte des clients. Dans ses agences, le Groupe met en place une organisation dédiée à la collecte et à la valorisation des déchets de bureaux, en partenariat avec des entreprises adaptées et/ou de réinsertion telles qu'ELISE, RECYGO ou OSER La Forêt Vivante.

La priorité est donnée aux prestataires de proximité. En complément, des collectes sélectives spécifiques sont organisées selon les agences pour les piles, ampoules, néons, mégots et capsules de café. En 2024, un contrat groupe a été établi avec CONIBI pour la collecte et le recyclage des cartouches d'encre.

Les déchets issus des activités opérationnelles sont collectés par des prestataires agréés selon leur typologie : déchets industriels banals (tout-venant, non dangereux), déchets industriels spéciaux (dangereux, souillés), ferraille, batteries, bois, palettes, bombes aérosols, bouteilles de gaz et flacons d'échantillons (souillés et non souillés).

Afin d'ancrer ces bonnes pratiques au sein des équipes, des actions de sensibilisation sont régulièrement menées. Elles se déroulent soit directement sur chantier, via le service QSSE, soit en agence grâce au réseau des ambassadeurs RSE, permettant ainsi de diffuser une culture de gestion responsable des déchets.



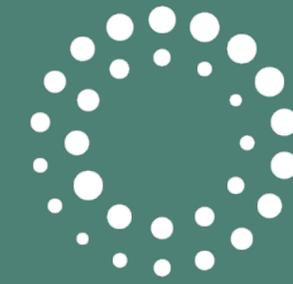
Principaux indicateurs/chiffres clés

	FRANCE		CANADA		GROUPE	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Déchets pris en charge (t)	413 163	341 902	229 246	375 791	642 409	717 693
Dont déchets dangereux (t)	12 372	14 447	22 275	0*	34 647	14 447
Déchets valorisés (t)	286 661	293 834	51 088	12 104	337 749	305 939
Déchets valorisés (hors déchets dangereux) (%)	71,5%	86%	24,7 %	3%	55,6 %	43%
Eau polluée traitée sur site (m3)	NC	461 961	-	-	-	-

* Les déchets dangereux étaient essentiellement générés par l'activité dépollution
 NC : Non communiqué



Les activités en France ont conduit au désamiantage de près de 447 000 m², soit l'équivalent d'environ 75 terrains de football pouvant faire l'objet d'une réhabilitation.



Partie 3

Informations sociales

■ Analyse des Impacts Risques et Opportunités (IROs)

■ Champ d'application

Comme lors de la précédente Déclaration de Performance Extra-Financière, ont été considérés comme faisant partie des effectifs de VALGO les **travailleurs salariés** permanents et temporaires (c'est-à-dire ayant conclu un contrat de travail directement avec VALGO ou l'une de ses filiales – y compris les apprentis), à temps plein et à temps partiel. Le temps partiel est mesuré en pourcentage du temps plein, à savoir en « Équivalent Temps Plein » (ETP).

Sont également pris en compte un certain nombre de **travailleurs non salariés** : travailleurs relevant du régime de la CCQ (Commission de la Construction au Québec) et stagiaires.

Sont exclus de cette considération les travailleurs occasionnels intérimaires, travailleurs sous-traitants, travailleurs offrants des services externalisés et prestataires de services de conseil. Les personnes relevant de ces catégories sont assimilées aux « travailleurs de la chaîne de valeur ». Dans le cadre de la présente DPEF, les informations relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur n'ont pas fait l'objet de reporting.

■ Matérialité des enjeux

L'analyse de matérialité a permis de souligner l'impact positif de la **sécurité de l'emploi**, permettant aux salariés de se projeter dans l'entreprise, limitant le turnover et la perte de savoir-faire. L'impact potentiellement négatif en cas de mauvaise mise en œuvre du **dialogue social**, d'entraves à la **liberté d'association** ou d'absence de **négociations collectives** qui pourraient être préjudiciables aux conditions de travail a également été considéré.

La **santé-sécurité** est un enjeu matériel indéniable dans les métiers exercés par VALGO. Une mauvaise appréhension de ces enjeux peut porter préjudice aux salariés, occasionnant des problèmes de santé physique ou mentale. Les accidents, l'absentéisme et les problèmes de santé au travail inhérents sont susceptibles de représenter un risque pour l'entreprise (amendes, procédures pénales, arrêts de chantier, hausse des cotisations, etc.).

L'**équilibre entre vie professionnelle et vie privée** a été identifié comme un enjeu matériel en raison des impacts négatifs potentiels liés à son absence de prise en compte. Un déséquilibre dans ce domaine peut en effet accroître les risques psychosociaux, favoriser l'épuisement professionnel (burn-out) et engendrer une fatigue excessive, augmentant ainsi les risques en matière de santé et de sécurité au travail.

■ Impacts, risques et opportunités (IROs)

- Impact positif de la sécurité de l'emploi
- Impact négatif en cas de non-respect des conditions de dialogue social, de liberté d'association ou de l'absence de négociations collectives
- Impact négatif en cas de mauvaises conditions en matière de santé – sécurité et risques associés pour la structure
- Impact négatif en cas de non prise en compte de l'équilibre vie professionnelle vie privée
- Opportunité liée à l'expertise des salariés VALGO
- Impact négatif liée à une mauvaise politique de gestion des compétences (perte de motivation, absence de perspectif) pouvant occasionner des risques de turnover
- Impact négatif d'une mauvaise prise en compte des politiques de diversité, handicap et de la lutte contre la violence et le harcèlement au travail

La **formation et le développement des compétences** sont des enjeux particulièrement importants pour VALGO. Ils constituent l'un des piliers de la stratégie RSE du Groupe. La notoriété de VALGO repose en effet sur la reconnaissance de l'expertise technique de ses collaborateurs qui constitue une réelle opportunité. À ce titre, une vigilance particulière est portée à la fois sur la gestion des compétences, et sur l'attractivité et la rétention des talents. Une mauvaise gestion des parcours professionnels peu entraîner une perte de motivation et de reconnaissance préjudiciable aux salariés, voir occasionner des départs à l'origine d'un risque pour la structure.

Les politiques mises en œuvre au sein de l'entreprise vont influencer directement sur les conditions d'égalité des chances et de traitement pour tous. Au-delà des enjeux de formation et de compétences précédemment mentionnés, les questions de **diversité, d'inclusion et de lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail** sont également matériels étant donné les impacts négatifs qu'ils peuvent avoir sur les personnes exposées.

Dans le cadre de cette analyse, certains enjeux tels que ceux liés au travail des enfants et au travail forcé n'ont pas été jugés matériels pour les effectifs de VALGO. Cela est lié au fait que les effectifs du Groupe se situent dans des pays (France et Canada) où ces questions sont très règlementées.

■ Note spécifique concernant les Droits Humains

Dans un souci de cohérence avec la DPEF 2023, où un chapitre spécifique était dédié à cette thématique, on mentionnera le fait que VALGO s'est doté d'une politique spécifique concernant le respect des droits humains et la lutte contre le travail des enfants. Cette dernière se réfère aux principes définis par les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, les principes directeurs de l'OCDE et le Pacte mondial des Nations Unies (Global Compact)

Elle s'applique à :

- Tous les collaborateurs, employés et prestataires du Groupe VALGO ;
- Tous les sous-traitants, fournisseurs et partenaires commerciaux impliqués dans notre chaîne de valeurs ;
- Toutes les opérations de l'entreprise, en France et à l'étranger, dans le respect des lois locales et des normes internationales applicables.

À travers cette politique, VALGO s'engage, partout où il opère, à :

- Exercer ses activités en respectant les droits humains internationalement reconnus ;
- Respecter les droits fondamentaux de ses employés promus par les conventions de l'Organisation Internationale du Travail :
 - Interdisant toute forme de travail forcé et obligatoire ;
 - Interdisant toute forme de travail des enfants : nous croyons que le respect des droits humains et la protection des enfants sont non seulement des obligations légales mais aussi des responsabilités morales ;
 - Rejetant toute forme de discrimination : nous traitons chaque employé, collaborateur et partenaire de manière égale et avec respect, en garantissant un environnement inclusif et non-discriminatoire ;
 - Reconnaisant la liberté syndicale et le droit à la négociation collective ;
 - Garantissant un cadre de travail sain et sécurisé, en respectant les normes de santé et de sécurité en vigueur ;
 - S'assurer que ses activités ne portent pas atteinte aux droits des communautés locales.

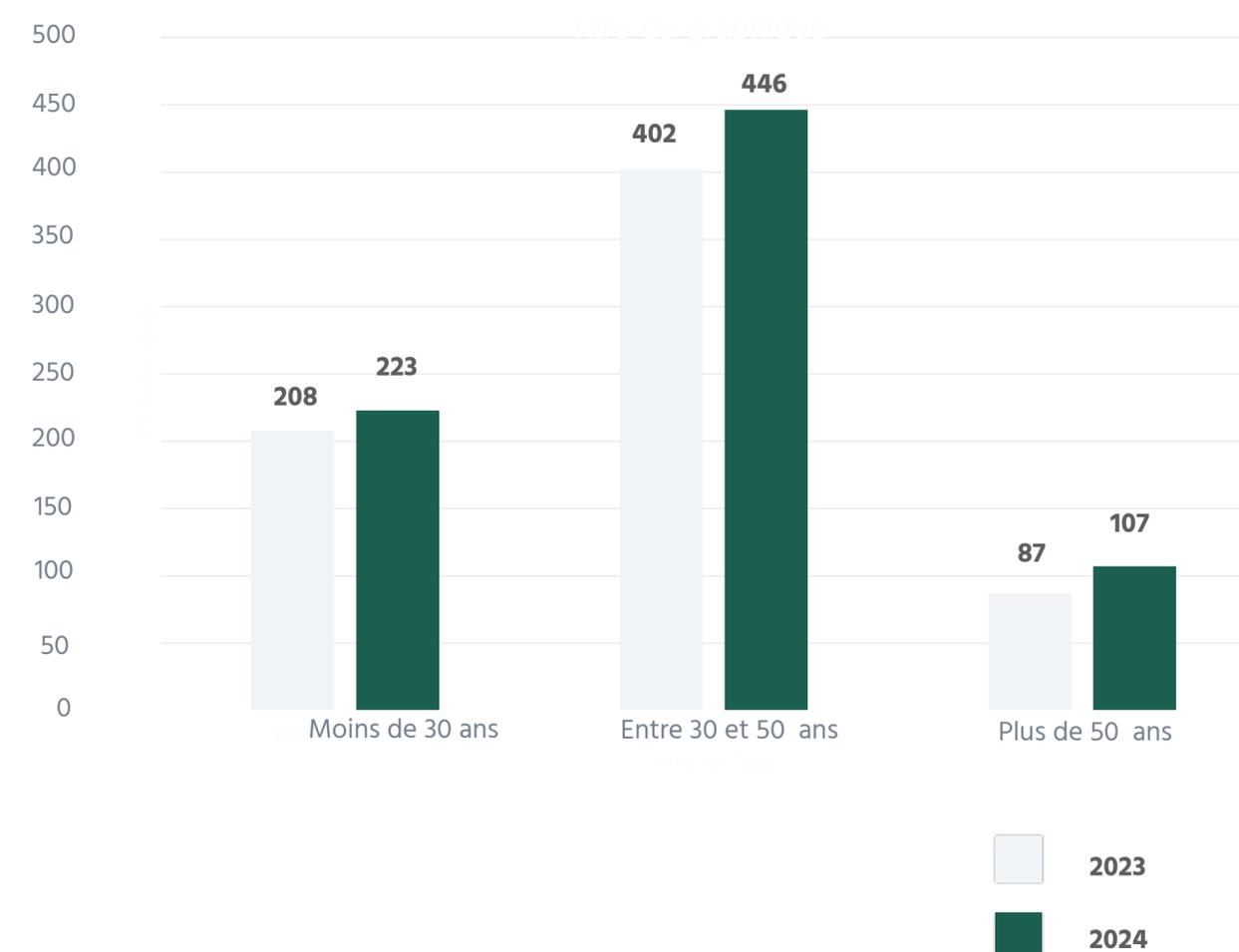
En 2024, aucune plainte liée au non-respect des droits humains n'a été enregistrée.

Principaux indicateurs/chiffres clés

	FRANCE		CANADA		GROUPE	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Effectif au 31/12/24 (nb) (salariés et non-salariés)	612	586	133	120	745	706
Dont apprentis et stagiaires	33	23	0	1	33	24
Féminisation parmi les effectifs salariés (%)	14%	13%	31%	23%	16%	14%
Effectif par âge (nb)						
Moins de 30 ans	187	205	21	18	208	223
Entre 30 et 50 ans	364	411	38	35	402	446
Plus de 50 ans	61	81	26	26	87	107
Femmes parmi les cadres/managers (%)	28%	19%	39%	12%	28%	18%
Gender Pay Gap* (%)	3,8%	0%	NC	NC	-	-
Nationalités représentées dans les effectifs (nb)	19	17	NC	NC	-	-
Plaintes liées aux droits sociaux et humains (nb)	0	0	0	0	0	0

* *Gender Pay Gap* : Écart moyen non ajusté de rémunération entre les hommes et les femmes
NC : Non communiqué

Effectif du Groupe par âge



Sécurité de l'emploi - liberté d'association, négociation collective et dialogue social

Engagements et politiques

Sécurité de l'emploi

VALGO vise à promouvoir une politique de développement des Ressources Humaines inclusive et protectrice, permettant à chaque collaborateur d'anticiper les évolutions métiers, de développer leurs compétences, et de bénéficier de passerelles et mobilités professionnelles, en fonction des attentes et ambitions de chacun. Le Groupe est conscient que la sécurité de l'emploi contribue non seulement au bien-être des individus et à leurs familles, mais aussi à la cohésion sociale et à la performance globale de l'entreprise. Ainsi, Le Groupe privilégie l'octroi de contrats à durée indéterminée, y compris pour les opérateurs travaillant sur les chantiers, et fait peu appel aux contrats à durée déterminée (CDD ou CDIC).

Dialogue social

Le dialogue social est un élément fondamental de la culture de VALGO. Si le Comité Social et Économique (CSE) est l'une des principales parties prenantes de ce dialogue, ce dernier tient également dans les interactions informelles qui contribuent à la prise de décision.

Que ce soit à travers des instances formelles ou des consultations élargies, l'entreprise accorde une importance particulière au maintien d'un dialogue social actif entre la Direction et les représentants

du personnel, tout en garantissant une communication transparente avec l'ensemble de ses collaborateurs. Le partage d'idées, le débat ouvert et le signalement de problèmes sont encouragés. Ceci contribue à l'amélioration continue de nos pratiques en matière de ressources humaines.

VALGO s'assure que ses représentants du personnel soient correctement formés afin d'assurer pleinement leur rôle et mission.

Liberté d'association

VALGO accord une grande importance à la liberté d'association et reconnaît le droit fondamental pour ses collaborateurs de former et de rejoindre des syndicats ou des associations professionnelles, sans crainte de représailles ou de discrimination. Le Groupe s'engage à respecter ce droit et à promouvoir un environnement de travail inclusif où la diversité des opinions et des perspectives est valorisée.

Principales actions mises en œuvre

Les changements de Direction sont toujours des moments sensibles dans l'entreprise. Ils peuvent faire naître des inquiétudes et des tensions sociales.

Dans un esprit de transparence des moments de discussions ont été mis en place dans l'entreprise, intitulés « VALGO Connect ».

Ils réunissent, par Teams, l'ensemble des salariés en présence du Président et des membres du COMEX sur des sujets d'actualité. Les salariés sont libres de poser les questions sur les sujets qui leurs sont présentés.

Ainsi, trois VALGO Connect ont été réalisés en 2024.

Les processus sociaux de consultation des organismes représentants du personnel réguliers ont été menés conformément aux réglementations locales.

Par ailleurs, des enquêtes de satisfaction thématiques sont menées selon les besoins. En 2024 une enquête a ainsi été réalisée par le service communication afin de mieux appréhender les attentes des salariés envers le service.



Équilibre vie professionnelle/vie privée - respect de la vie privée et confidentialité

Engagements et politique

Sur les marchés en tension, attirer, retenir et motiver les meilleurs talents est l'un des leviers les plus importants. Cela passe par des conditions de travail attractives où l'équilibre vie professionnelle / vie privée est de plus en plus recherché.

Avantages sociaux

La politique RH de VALGO vise à créer un environnement de travail favorisant l'épanouissement de chacun. Elle repose sur un ensemble d'engagements destinés à assurer la santé physique, mentale et financière des salariés, en mettant en place des mesures adaptées à leurs besoins.

• **Prise en charge santé et prévoyance**

VALGO est particulièrement attaché au bien-être et à la santé de ses collaborateurs et propose une couverture santé performante. Les bulletins d'adhésion ainsi que les garanties sont transmis à chaque nouvel entrant lors de son embauche. VALGO prend en charge 75% du coût total de la mutuelle.

• **Action Logement**

Dans le cadre de sa participation à Action Logement, le Groupe VALGO accompagne ses collaborateurs dans leurs projets immobiliers. Cet engagement se traduit par diverses aides : soutien pour s'installer à proximité du lieu de travail, prise en charge partielle du loyer pour les alternants, accompagnement dans la recherche d'un logement, ainsi que des dispositifs financiers tels que des prêts pour l'accession à la propriété ou la réalisation de travaux, et des solutions de cautionnement pour la location.

• **Épargne salariale**

VALGO a signé un accord de participation avec les représentants du personnel. L'enveloppe de participation est définie selon un calcul légal puis répartie entre chaque salarié sur les critères de temps de présence et de rémunération. Ces montants sont déterminés en fonction des résultats fiscaux.

• **Plan d'Épargne Retraite Obligatoire**

VALGO finance à 100% un PER Obligatoire (ex. article 83) pour ses salariés cadres.

• **Titres-restaurant**

Les tickets restaurant sont dématérialisés via une carte de paiement 100% virtuelle.

Télétravail

Le télétravail est aujourd'hui reconnu comme une opportunité permettant entre autres :

- Un meilleur équilibre vie professionnelle - vie personnelle;
- Une meilleure gestion du temps de travail ;
- Une plus grande autonomie dans la gestion des tâches ;
- L'incitation à la modernisation des pratiques managériales.

Depuis 2020, VALGO propose la possibilité de télétravailler à ses collaborateurs. Ce dispositif souple et pragmatique prévoit, pour les fonctions qui le permettent et en prenant en compte la configuration de l'équipe, l'autonomie du salarié et les conditions d'équipement, jusqu'à 2 jours de télétravail par semaine.

Respect de la vie privée

VALGO s'engage à préserver la confidentialité et la protection des données personnelles de ses salariés, en reconnaissant leur rôle essentiel dans le maintien de la confiance et le respect des normes légales. Cette politique fait partie intégrante de la politique RGPD de l'entreprise.

Les bulletins de paie ainsi que les documents RH des collaborateurs sont envoyés via un coffre-fort électronique virtuel et sécurisé accessible à n'importe quel moment, depuis un smartphone ou un ordinateur.



Principaux indicateurs/chiffres clés

	FRANCE		CANADA		GROUPE	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Taux d'absentéisme (%)	5,06%	4,30%	1,93%	0,27%	4,68%	3,60%

Santé et sécurité

Engagements et politiques

La performance QSSE (Qualité, Santé, Sécurité, Environnement) repose sur un système de management mobilisant l'ensemble de l'organisation en lien avec les enjeux particulièrement importants du secteur d'activité.

Cette politique est définie pour chacune des branches d'activité (dépollution et désamiantage) en lien avec les fonctions QSSE et les directeurs de business unit et approuvée par le Président.

La politique QSSE est ainsi le socle de l'engagement RSE du Groupe VALGO.

Elle se décline selon 3 grandes orientations :

La construction d'une culture commune de la santé et sécurité basée sur la prévention avec pour objectifs :

- de tendre vers le zéro accident de travail ;
- la réduction de l'exposition aux risques des travailleurs VALGO et des entreprises extérieures.

La réduction de l'empreinte environnementale :

- en assurant la réduction des risques et la prévention des pollutions accidentelles ;
- en travaillant à la réduction des rejets de toute nature ;
- en travaillant à l'optimisation de nos consommations.



L'excellence des conditions de valorisation et d'élimination des déchets :

- en recherchant des techniques permettant de limiter les quantités produites ;
- en privilégiant la revalorisation lorsque cela est possible ;
- en assurant la traçabilité des évacuations et du traitement.

Objectifs

L'objectif partagé est de tendre vers le « zéro accident ». Les interventions doivent être réalisées dans des conditions optimales de sécurité pour les collaborateurs, les sous-traitants et prestataires, les clients, les riverains et l'environnement dans lequel elles s'inscrivent.

Les engagements QSSE sont ensuite déclinés agence par agence lors des revues de direction.



■ Principales actions mises en œuvre

Le système de management QSSE repose donc sur un principe d'amélioration continue dans lequel chacun doit prendre sa part qu'il s'agisse des collaborateurs autant que des fournisseurs, prestataires et sous-traitants qui sont intégrés dans le système.

Les fondamentaux reposent sur :

- Identifier les risques et prévenir les risques identifiés;
- Se conformer à la législation en vigueur et aux autres exigences applicables à notre activité;
- Intervenir avec des collaborateurs formés, habilités et en capacité d'analyser les situations à risque et de prendre les mesures adaptées pour y remédier;
- Restreindre l'appel aux personnes intérimaires et aux contrats courts de manière plus générale;
- Maintenir un système de management de la Qualité, Santé, Sécurité et Environnement conformément aux exigences du référentiel MASE / UIC;
- Recourir à des entreprises sous-traitantes sélectionnées selon les critères déterminés par notre entreprise et possédant un niveau de management QSSE similaire.

La base du système QSSE repose sur un ensemble d'actions permanentes :

- Formations obligatoires nécessaires pour maintenir les autorisations de travail des collaborateurs en respect des exigences de nos métiers ;
- Causeries mensuelles de tout le personnel, y compris le personnel temporaire et les sous-traitants en fonction de leur présence sur les chantiers ;
- Audits terrain réguliers de nos chantiers.

En 2024, les actions de prévention ont plus particulièrement porté sur la circulation sur chantier, le matériel utilisé sur chantier ainsi que sur le risque chimique.

La volonté du Groupe est de poursuivre le déploiement du référentiel MASE sur l'ensemble de ses nouvelles agences. En 2024, deux agences ont renouvelé leur certification MASE et une agence s'est engagée dans une démarche de certification.

La digitalisation des outils dédiés à la prévention et au suivi des risques professionnels

La digitalisation du système QSSE s'est poursuivie en 2024 avec notamment l'intégration d'un module dédié aux audits chantier en complément de celui dédié au suivi de l'accidentologie. Dans le même esprit, un module de suivi des expositions est en cours d'intégration à la plateforme.



La R&D au service de la sécurité des chantiers

VALGO mène une politique d'amélioration continue de ses pratiques professionnelles via la recherche d'innovation portant sur des techniques classiquement utilisées dans le secteur de la dépollution des sols et des eaux souterraines.



Ces innovations permettent d'apporter une amélioration de l'efficacité de la technique, une sécurisation améliorée sur le plan QSSE ou une amélioration de l'aspect environnemental, notamment sur le bilan carbone de nos opérations.

Cette réflexion s'inscrit dans notre politique de management QSSE et dans notre démarche d'amélioration de nos impacts sur l'environnement.

Cette volonté s'est plus particulièrement matérialisée en 2024 dans la conduite de projets dont les objectifs sont :

- La réduction des nuisances d'un chantier de dépollution en zone urbaine ;
- La sécurisation d'un procédé de traitement avec atmosphère ATEX.

Principaux indicateurs/chiffres clés

	FRANCE		CANADA		GROUPE	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Salariés habilités SST (nb)	210	233	NC	7	210	240
Causeries (nb)	295	245	NC	NC	295	245
Causeries thématique sécurité (nb)	164	183	NC	NC	164	183
Causeries thématique santé (nb)	92	107	NC	NC	92	107
Causeries thématique environnement (nb)	39	56	NC	NC	39	56
Taux de fréquence des accidents	5,22	9,90	6,84 (1)	43 (1)	9,54 (1)	53 (1)
Taux de gravité des accidents	0,04	0,41	0,03 (1)	0 (1)	0,37 (1)	0,84 (1)

NC : Non communiqué

NA : Non applicable

(1) L'indicateur a été calculé avec les formules françaises

Formation et développement des compétences

■ Engagements et politiques

VALGO a intégré à sa stratégie RSE l'ambition d'offrir à ses collaborateurs un parcours professionnel enrichissant, favorisant leur développement et leur épanouissement, tout en tenant compte de leurs aspirations individuelles.

Cette politique permet la fidélisation des collaborateurs, contribuant ainsi au maintien des compétences acquises au sein du Groupe. Elle passe par la formation et la gestion des carrières, la possibilité de mobilité interne et se construit dès l'intégration dans le Groupe.

Politique de formation

Les métiers de la revitalisation des sites et des bâtiments nécessitent la mise en œuvre d'opérations complexes impliquant un savoir-faire technique et un grand nombre d'habilitations certifiantes et qualifiantes réglementaires. Ces formations sont essentielles pour garantir la sécurité des collaborateurs, qui est une priorité absolue pour VALGO.

Le Groupe investit donc chaque année dans le développement des compétences de ses collaborateurs. Les besoins sont identifiés en continu en fonction des exigences opérationnelles et annuellement lors des entretiens.

Cette approche flexible vise à concilier les impératifs liés au chantier avec le respect de la vie personnelle de chacun, dans le but que chaque employé puisse développer son parcours professionnel au sein de l'entreprise.

Par ailleurs, VALGO propose également des formations « clé en main » sur la base du volontariat, adaptées aux missions et à l'environnement de travail de chaque collaborateur. Ces formations abordent des besoins techniques spécifiques et peuvent également inclure de nouveaux usages ou approches liés à l'évolution de nos métiers.

Ces sessions de formation peuvent être animées par des organismes externes, mais VALGO s'appuie également sur son réseau interne d'experts métiers, dont les compétences sont mises en valeur. Par ailleurs, des retours d'expérience chantier sont organisés au moins tous les trois mois afin de favoriser le partage des connaissances et le perfectionnement des savoir-faire techniques.

La gestion des carrières

Chaque collaborateur bénéficie de deux entretiens de performance permettant de favoriser le développement professionnel et personnel. Ces opportunités offrent un espace d'échange privilégié où le collaborateur peut évoquer ses réalisations, ses objectifs et ses aspirations avec son manager. En plus de renforcer la communication au sein de l'entreprise, ces entretiens annuels permettent également de clarifier les attentes, d'identifier les besoins en formation et d'explorer de nouvelles opportunités de carrière.

En recevant un feedback constructif et en établissant des objectifs clairs, le collaborateur se sent valorisé et soutenu dans son évolution professionnelle ; ce qui contribue à son épanouissement au sein de l'entreprise.

Lors de ces entretiens, sont fixés les résultats attendus pour le semestre à venir et sont évalués l'atteinte des objectifs fixés sur le semestre précédent, donnant lieu à une part de rémunération variable sur objectifs. Sont également évalués différents savoir-être professionnels.

L'entretien professionnel, quant à lui, est réalisé tous les deux ans. Il offre l'opportunité au collaborateur d'échanger sur son parcours professionnel, ses aspirations, ses compétences et sa vision à long terme. L'échange permet de définir un plan d'action concret pour favoriser la progression professionnelle du collaborateur, que ce soit par le biais de formations, de changements de poste ou de nouveaux défis à relever.

Les comptes-rendus de ces entretiens sont disponibles en version dématérialisée, dans notre logiciel métier, afin de répondre à l'engagement de dématérialisation des outils.

En parallèle de ces entretiens une « revue des talents » est réalisée annuellement entre les RH, les managers et les responsables de chaque entité afin d'évaluer les points forts de chaque collaborateur ainsi que les axes d'amélioration.

Une attention particulière est portée à ceux identifiés comme ayant un "haut potentiel". Ces échanges consistent en l'identification et l'évaluation des compétences clés nécessaires pour soutenir la stratégie globale de VALGO.

Ces réunions sont l'occasion de renforcer la cohésion entre les différentes Business Units, services et entités, de garantir une gestion efficace des compétences clé, qu'elles soient rares ou indispensables, et de discuter des opportunités de mobilité. Elles permettent également de préparer un plan de succession pour chaque service et un plan de développement individuel.

La politique de mobilité interne

VALGO souhaite pouvoir favoriser la mobilité interne inter-métier, inter agences et inter-filiales. La mobilité interne contribue à retenir les talents tout en renforçant la culture d'entreprise et la cohésion d'équipe. La mise en œuvre du principe de la mobilité réside dans le fait que chaque salarié doit pouvoir devenir un acteur de son développement professionnel.

Des communications ciblées sur des postes pénuriques peuvent être engagées par la RH pour motiver chacun à postuler sur des postes internes. Cette mobilité doit s'entendre aussi bien entre les différentes BU mais aussi entre les entités internationales.

La politique d'intégration

L'accueil d'un nouveau collaborateur revêt toujours une importance particulière : il marque le début d'une nouvelle aventure individuelle et contribue à l'enrichissement de la dynamique collective de VALGO.

Dans cette optique, chaque nouvel entrant doit suivre un parcours d'accompagnement complet, de l'arrivée dans l'entreprise jusqu'à la fin de la période d'essai. Ce parcours comprend plusieurs étapes clés visant à faciliter l'accès aux informations essentielles, à présenter l'entreprise et ses valeurs, ainsi qu'à familiariser le nouvel arrivant avec les outils à sa disposition. Adapté à chaque fonction, ce parcours comprend des rendez-vous d'intégration importants : un questionnaire sur la qualité de l'intégration, une matinée d'accueil et de présentation collective de l'entreprise, des entretiens avec des représentants des différents services au cours de la première semaine, un rapport d'étonnement, ainsi qu'un point formel avant la fin de la période d'essai.

■ Principales actions mises en œuvre

En 2024, la Direction RH a poursuivi la structuration et le déploiement des différentes politiques en matière de formation et de développement des compétences.

Les actions suivantes ont notamment été menées :

Conception d'un onboarding dédié aux opérateurs

Un onboarding spécifique aux opérateurs nouvellement embauchés a été conçu afin de faciliter leur intégration au sein de l'entreprise. Ce programme vise à leur fournir des informations pratiques, notamment sur les outils VALGO, ainsi que sur la fiche de paie et le calendrier de paie. La première réunion a eu lieu en 2025.

Actions en faveur de l'insertion

En 2024, l'entreprise a recruté, via la mission locale de Cambrai (59), deux opérateurs de chantier afin de favoriser l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de moins de 26 ans. Le financement des formations SS3 Amiante a été assuré par France Travail. Par ailleurs, deux autres opérateurs de chantier ont bénéficié d'une formation financée par France Travail avant leur embauche sur l'agence de Ploemeur (56), grâce au dispositif POEI (Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle).

Développement des compétences

Un parcours de formation dédié aux managers en RH, juridique, compliance et finance a été élaboré en 2024. Son déploiement est prévu pour 2025.

■ Principaux indicateurs/chiffres clés

	FRANCE		CANADA		GROUPE	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Masse salariale consacrée à la formation (%)	3%	2%	2%	1%	2%	2%
Salariés formés (nb)	503	491	82	88	585	579
Heures moyennes de formation par employé (h)	24	26	11	21	26	24
Cadres ayant fait l'objet d'une « people review » (%)	20 %	70 %	NA	NA		

Égalité de traitement et égalité des chances pour tous

■ Engagements et politiques

La force de VALGO réside dans la richesse de ses collaborateurs. Cette dernière repose sur la diversité des talents qui la compose : une diversité de profils, de métiers et de parcours. Le Groupe VALGO s'engage ainsi à créer et à maintenir un environnement de travail sûr, respectueux et inclusif pour tous ses collaborateurs, en visant le zéro incident.

Politique de rémunération

Le système de rémunération mis en place dans le Groupe vise à assurer un traitement équitable entre tous les collaborateurs. Il intègre pour tous un programme de rémunération variable basé sur des critères de performance liés à des objectifs spécifiques. VALGO s'engage à réduire les écarts de rémunération entre les genres. Les salaires à l'embauche et les augmentations proposées par les managers sont examinés conjointement par les responsables des Ressources Humaines et le responsable de BU.

Diversité et égalité des chances

Chacun peut témoigner en interne que la non-discrimination est une valeur inconditionnelle chez VALGO. Elle se traduit dès la procédure de recrutement et tout au long du parcours professionnel. Elle se reflète entre autres par le pourcentage de femmes dans les instances dirigeantes, qu'il s'agisse des cadres ou des membres du COMEX.

Lutte contre la violence et le harcèlement au travail

VALGO s'engage à prévenir, à détecter et à répondre efficacement à toute forme de harcèlement. Le principe de tolérance zéro envers les agissements sexistes et le harcèlement moral ou sexuel s'applique au sein de VALGO. Les relations de management et les relations entre les

collaborateurs du Groupe sont fondées sur les principes de confiance et de respect. Tout collaborateur peut remonter une alerte directement auprès des référents harcèlement, du médecin du travail ou via le dispositif d'alerte interne. Tout lanceur d'alerte bénéficie d'une protection particulière. VALGO s'engage à ce qu'aucun collaborateur ne fasse l'objet de discrimination ou de mesure de représailles pour avoir émis une alerte en toute bonne foi.

■ Principales actions mises en œuvre

Harcèlement au travail

Depuis 2023, VALGO dispose de deux référents harcèlement (représentant du personnel et employeur).

Diversité et égalité des chances

Par ailleurs, dans le cadre de la politique d'accompagnement à la diversité, VALGO accueille et accompagne les salariés de nationalité étrangère (190 salariés de nationalité étrangère) dans leur venue en France, telles que les démarches administratives pour trouver un logement. Une chargée Ressources Humaines, de nationalité roumaine, est leur point de contact privilégié dans leur langue natale pour tous les moments de leur vie d'entreprise. En complément, une majorité des documents d'entreprise sont traduits en roumain. Au travers de formations qualifiantes et certifiantes, animées et traduites en roumain, ces collaborateurs renforcent leurs compétences.

Inclusion et soutien des personnes en situation de handicap

VALGO s’engage en faveur de l’inclusion et du soutien des personnes handicapées en créant un environnement de travail accessible et inclusif, où chacun, quelle que soit sa situation, peut s’épanouir et contribuer pleinement. Dans cette optique, le Groupe a nommé deux référents handicap dont les missions consistent à sensibiliser les collaborateurs, accompagner les personnes handicapées dans leur parcours professionnel, coordonner la mise en place des aménagements nécessaires (accessibilité physique et numérique) et évaluer l’efficacité des mesures prises. En tant que point de contact privilégié, les référents handicap contribuent ainsi à créer un environnement de travail inclusif, tout en respectant la confidentialité de chacun. En 2024, une nouvelle référente salariée a été nommée.

En 2024, dans le cadre de la Semaine européenne pour l’emploi des personnes handicapées, VALGO a renforcé son engagement en matière d’inclusion en sensibilisant ses Ambassadeurs RSE à travers sa plateforme dédiée, mão boa. Cette initiative visait à mieux faire comprendre les défis liés à l’inclusion des personnes en situation de handicap et à (re)découvrir la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

En parallèle, VALGO a déployé, tout au long de cette semaine, une série de communications sur son intranet afin de sensibiliser l’ensemble de ses collaborateurs à l’inclusion des personnes en situation de handicap. Au programme de cette semaine dédiée :

- Un quiz interactif pour tester et enrichir les connaissances sur le handicap ;
- Le partage d’un guide sur la déclaration RQTH, détaillant les démarches, les interlocuteurs clés et les avantages associés ;
- Le témoignage inspirant d’une des collaboratrices, partageant son expérience et son parcours ;
- Une sensibilisation aux différents types de handicap – physique, sensoriel, mental ou invisible – afin d’encourager une meilleure compréhension et favoriser l’inclusion au quotidien ;
- Un zoom sur les ESAT et EA, structures essentielles pour l’insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

■ Principaux indicateurs/chiffres clés

	FRANCE		CANADA		GROUPE	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Signalements de faits de harcèlement au travail (nb)	0	0	0	0	0	0
Référents harcèlement (nb)	2	2	NC	NC	2	2
Référents handicap (nb)	2	3	NA (1)	NA (1)	2	3

NA : Non applicable

(1) La réglementation canadienne n’impose pas la déclaration du taux de salariés en situation de handicap ; de ce fait, aucun référent n’a été nommé

Analyse des Impacts Risques et Opportunités (IROs)

■ Champ d'application

Dans le cadre de l'analyse de double matérialité, ont été regroupés sous le vocable « impact sur les territoires », l'ensemble des enjeux relevant des thématiques autres que celles relatives aux effectifs de l'entreprise. On considèrera donc dans ces paragraphes les enjeux relatifs aux travailleurs de la chaîne de valeur, aux communautés touchées et aux consommateurs et utilisateurs finaux. Ces derniers représentent les usagers futurs des sites et bâtiments ayant fait l'objet de travaux de réhabilitation, ainsi que les riverains de ces opérations.

Ces enjeux renvoient à la fois au socle de la stratégie RSE de VALGO : la performance des chantiers et à la volonté du Groupe d' « être acteur des territoires et travailler avec nos parties prenantes » en France et à l'international.

■ Matérialité des enjeux

D'une manière générale, les activités de VALGO ont un impact positif pour les populations, elles contribuent à améliorer le contexte environnemental par la diminution des pollutions et réduisent les sources de danger pour la santé publique.

Ce faisant, il ressort un enjeu matériel spécifique à l'activité de VALGO, lié à son modèle économique que l'on pourrait appréhender comme un enjeu de revitalisation et réhabilitation urbaine. Outre l'impact positif lié à ce thème sur l'environnement socio-économique et les écosystèmes, il constitue une opportunité, renforcée par les objectifs de « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN).

En revanche, pour l'ensemble des parties prenantes, il existe un enjeu fort en matière de santé sécurité, lié à la bonne réalisation des prestations. En effet, il existe un impact négatif potentiel sur la santé et la sécurité en cas de mauvaise exécution des travaux ou de non-atteinte des objectifs de dépollution. Ces faits peuvent également être à l'origine de risques financiers pour l'entreprise : amendes, coûts liés à la remédiation et risque réputationnel.

Ces impacts soulèvent un enjeu fort et matériel en matière de transparence de l'information à destination des consommateurs finaux, à savoir les futurs usagers des sites. Pour VALGO, cet enjeu s'inscrit dans sa chaîne de valeur et repose sur l'interaction avec les maîtres d'ouvrage, propriétaires des sites, ainsi que les clients commanditaires.

■ Analyse des Impacts Risques et Opportunités (IROs)

- Impact positif du traitement des pollutions pour la santé publique et l'environnement
- Impact positif et opportunités liées aux enjeux de revitalisation et réhabilitation urbaine
- Impact négatif en cas de mauvaise exécution des travaux ou de non-atteinte des objectifs de dépollution et risque financier associé
- Impact négatif et risque associé en cas de non-information du public



Engagements et politiques

■ Qualité et satisfaction client

La performance des chantiers constitue le socle de la stratégie RSE de VALGO. Cette ambition est notamment régie par le système de management de la qualité, santé, sécurité, environnement décrit dans le chapitre spécifiquement dédié à cette thématique. Elle inclue l'ensemble du processus de prise en charge et de gestion des dossiers, y compris la prévention des litiges clients, leur prompte prise en charge et résolution, jusqu'à l'évaluation de la satisfaction client. Le niveau d'exigence est le même pour les effectifs propres de VALGO que pour les travailleurs de la chaîne de valeur.

Cet engagement de qualité est conforté par un engagement de transparence en lien avec notre politique éthique. Cet engagement est réaffirmé dans le code de conduite et d'intégrité qui guide les modalités de conduite des affaires (Cf. chapitre spécifique).



■ Ancrage local et formation

Parallèlement à ces démarches liées à l'activité en propre du Groupe, VALGO entend :

- Accompagner la formation et l'insertion professionnelle ;
- S'inscrire dans un écosystème d'acteurs engagés ;
- Développer les actions en faveur de la compréhension des enjeux environnementaux et sociétaux.

En particulier, dans le cadre de sa responsabilité territoriale, VALGO contribue à la création d'emplois et au développement de compétences dans ses territoires d'implantation. Le Groupe privilégie ainsi le développement d'agences de proximité et s'attache à intégrer des jeunes en formation.

Cela est d'autant plus important dans le cadre de nos métiers qui sont amenés à évoluer de façon très rapide du fait de l'innovation et de l'augmentation de la prise en compte des enjeux de transitions écologiques par l'ensemble de nos parties prenantes.

En lien avec cette dynamique de création de nouveaux postes, VALGO participe à la formation des ingénieurs et opérateurs de demain.

VALGO soutient ainsi l'apprentissage en intégrant, chaque année, des alternants sur des fonctions supports mais aussi sur des fonctions opérationnelles comme chargé d'affaires ou ingénieur de coordination travaux.

Cette voie est une parfaite opportunité pour former puis embaucher des jeunes qui adhèrent à la culture d'entreprise, bénéficiant de la transmission des savoir-faire et savoir-être des experts métiers qui les accompagnent tout au long de leur cursus, tout en apportant leurs idées.

■ Engagement envers les communautés

Au Canada, VALGO est engagé dans un double principe de respect et de contribution positive vis-à-vis des premières nations, Métis ou Inuits :

- Respect : VALGO CANADA s'engage, au travers des projets qu'elle porte, à respecter les droits et à préserver les cultures, les traditions et les territoires des peuples autochtones ;
- Contribution positive : conscient des impacts générés par son activité, VALGO CANADA s'engage à développer ses relations d'affaires avec les peuples autochtones, notamment en accordant, dans la mesure du possible, une part d'investissement de ses projets à l'achat de biens et de services auprès de ces communautés.



Principales actions mises en œuvre

■ Suivi tout au long de la chaîne de valeur

Dans le cadre de la certification de ses agences, VALGO est attentif à la prise en compte de la santé-sécurité chez ses sous-traitants et partenaires.

À l'issue des interventions, un audit fournisseur est systématiquement réalisé conformément à la procédure MASE (Manuel d'Amélioration Sécurité des Entreprises). Les directeurs d'agence et chefs de projet évaluent la gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement du prestataire, puis transmettent leurs retours d'expérience au service QSSE. Ces évaluations permettent d'attribuer une notation aux différents sous-traitants afin d'assurer un suivi rigoureux de leurs performances.

Par ailleurs, des retours d'expérience « chantiers » sont organisés chaque trimestre. Ces réunions constituent un moment clé pour analyser les problématiques techniques rencontrées et partager les bonnes pratiques entre les participants, favorisant ainsi une amélioration continue des processus et de la prévention des risques.

Le niveau d'atteinte des objectifs de traitement et la garantie client associée sont vérifiés lors des opérations de réception de travaux. L'ensemble des données chantiers, y compris les contrôles effectués vis-à-vis de la protection des riverains et de l'environnement (qualité de l'air, rejets de toute nature) sont consignés dans ces dossiers. Ils sont archivés et conservés par le service informatique de VALGO dans un objectif de traçabilité.

Dans le cadre de son process qualité, une demande d'attestation de travaux est également systématiquement envoyée au client à l'achèvement de la prestation. Cette dernière est associée à un questionnaire de satisfaction client. Ces actions sont renforcées d'années en années dans un objectif d'amélioration continue.



■ Partenariats avec les écoles

En 2024, VALGO a poursuivi son partenariat avec l'INSA Rouen Normandie et la Métropole de Rouen dans le cadre de la chaire professionnelle GAIA.

Ce programme commun a pour objet la formation, la sensibilisation des jeunes générations d'ingénieurs et la recherche dans le domaine de la réhabilitation environnementale des sols et des terres industrielles pour un usage respectant le développement durable.

VALGO s'est engagé dans la création de ce programme, en proposant une formation supérieure adaptée au contexte du marché du travail, en leur apportant, au-delà des compétences techniques attendues pour un ingénieur, des compétences pluridisciplinaires comme la gestion de projet, mais également une sensibilité RSE de plus en plus attendue dans les entreprises. Cette formation permet de sensibiliser les jeunes aux enjeux actuels de la société en s'intéressant aux contraintes environnementales, urbanistiques, sociales et sociétales d'un chantier de réhabilitation.

En septembre 2024, 14 étudiants ont intégré cette chaire. Ils seront formés tout au long de l'année par des professionnels, dont 6 collaborateurs VALGO.

Parallèlement VALGO contribue à l'information sur ses métiers en intervenant dans des salons, conférences ou forums.

Principaux indicateurs/chiffres clés

	FRANCE		CANADA		GROUPE	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Chantiers réalisés (nb)	1 115	877	NC	NC	-	-
Dossiers ayant fait l'objet de l'envoi d'un questionnaire de satisfaction (%)	100%	100%	NC	NC	-	-
Partenariats signés avec les écoles (nb)	2	1	0	0	2	1
Opérations de mécénat / soutien à des opération caritatives / communautés locales (k€)	234 k€	15 k€	NC	242 k€	-	-

NC : Non communiqué



Partie 4

Informations en matière
de gouvernance

■ Analyse des Impacts Risques et Opportunités (IROs) en matière de gouvernance

■ Champ d'application

Dans le cadre de la double matérialité, l'analyse des impacts risques et opportunités relatifs à la gouvernance a été menée en suivant l'AR16. Ainsi, ce chapitre traite à la fois de la culture d'entreprise et de la démarche du Groupe VALGO en matière d'éthique et d'intégrité dans la conduite des affaires.

Cette dernière fait en grande partie référence aux obligations réglementaires liées à la Loi SAPIN II auxquelles est soumis VALGO.

Dans ce cadre les impacts et les risques liés aux relations d'affaires font l'objet d'un suivi rigoureux ; des mesures et des contrôles sont en place afin de prévenir d'éventuels comportements répréhensibles, de la part de l'entreprise ou de la part de salariés. L'analyse des IROs est établie sur la base des risques bruts, donc sans prendre en compte ces mesures d'atténuation.

■ Matérialité des enjeux

Dans le cadre de l'analyse de double matérialité, il a été souligné l'impact positif d'une culture d'entreprise forte qui joue sur la cohésion et l'esprit d'équipe au sein de l'entreprise. Elle se retrouve en particulier au travers des valeurs de l'entreprise et de l'ambition portée au plus haut niveau de la Direction, celle d'avoir un impact positif sur l'environnement et la santé des populations.

Dans le cadre de la conduite des affaires, l'absence de protection des lanceurs d'alerte a été identifiée comme impact négatif. En effet, cette absence peut avoir des conséquences négatives, exposant la personne signalant un incident à des risques tels que la perte d'emploi ou des menaces. Cela peut également dissuader les signalements, nuisant ainsi à l'entreprise et, dans certains cas, à la santé publique, notamment en cas de pollution.

De même, l'absence de prévention contre la corruption et les pots-de-vin a un impact négatif, pouvant altérer les relations avec les parties prenantes et représente un risque financier, exposant l'entreprise à des sanctions.

La gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques en matière de paiement constituent également un enjeu matériel comme pour l'ensemble des entreprises.

Sa non prise en compte peut avoir un impact négatif sur les fournisseurs en tant que tel mais également présenter un risque pour l'entreprise : une rupture de confiance, la perte de fournisseurs ou l'absence de possibilité de négociation.

Un enjeu spécifique a également été mis en avant lors de cette analyse. Il s'agit du risque lié à la cybersécurité qui peut impacter financièrement l'entreprise en cas d'attaque et poser des problèmes de continuité d'activité.



■ Impacts, risques et opportunités (IROs)

- Impact positif d'une culture d'entreprise forte.
- Impact négatif et risques associés en cas d'absence de mesures de protection des lanceurs d'alerte.
- Impact négatif et risques associés à une absence de prévention du risque de corruption.
- Impact négatif et risque associé en cas de mauvaise gestion des relations avec les fournisseurs.
- Risques liés à la cybersécurité.

La culture d'entreprise joue un rôle fondamental dans la cohésion et l'esprit d'équipe au sein de VALGO. Elle s'incarne à travers des valeurs fortes et une ambition portée au plus haut niveau de la Direction : avoir un impact positif sur l'environnement et la santé des populations. Cette identité commune s'inscrit pleinement dans la stratégie RSE du Groupe, articulée autour de trois piliers et d'un socle structurant, qui guident les engagements et actions menées au quotidien.

■ Favoriser la cohésion des équipes

La cohésion d'équipe constitue un enjeu essentiel pour VALGO. L'entreprise met ainsi l'accent sur la communication interne afin de renforcer le sentiment d'appartenance, améliorer la connaissance des métiers et des synergies existantes, et partager les temps forts de la vie de l'entreprise.

Dans chaque agence, des moments de convivialité sont régulièrement organisés, tels que des repas d'équipe, des petits-déjeuners ou des célébrations de fin d'année.

Des challenges inter-agence contribuent également à l'engagement, les thématiques sont variées mais choisies en lien avec les actions RSE (Cleanup day, opérations de nettoyage de déchets en partenariat avec des associations...).

Ce qui relie les équipes, c'est également la fierté de chantier hors normes ou de haute technicité. Des sessions de retour d'expérience ou de présentation d'innovations sont donc régulièrement réalisées avec le concours du bureau d'études techniques ou de la R&D. Les chargés de projets partagent ainsi les travaux qu'ils ont pu réaliser avec le reste des équipes. Des communications externes et des visites chantiers sont également réalisées avec des clients et partenaires pour mettre en avant le savoir-faire des équipes.

■ Une communication interne dynamique et participative

Dans le même état d'esprit, VALGO déploie une communication interne régulière et engageante. On retrouve notamment :

- Les VALNews, des communications régulières sur l'intranet couvrant des sujets variés liés à l'actualité de l'entreprise;
- La section "Vos plus belles photos", où les collaborateurs peuvent partager des images de chantiers, d'équipes et d'événements marquants;
- Les WoW ! (Win of the Week !), mettant chaque semaine en lumière un chantier ou une affaire client récemment remportée, avec un focus sur les techniques et solutions mises en œuvre;
- Le VALGO CAFÉ, rendez-vous mensuel en visioconférence sur des thématiques variées (innovations, techniques de dépollution, enjeux du secteur, etc.), offrant aux collaborateurs une meilleure compréhension des activités de l'entreprise. Chaque session est enregistrée pour être accessible en replay.

■ Encourager l'engagement associatif et la pratique sportive

VALGO soutient l'engagement citoyen et associatif de ses collaborateurs en les encourageant à contribuer à des causes qui leur tiennent à cœur. Dans cette optique, l'entreprise s'investit en faveur de l'inclusion sociale et invite ses équipes à s'impliquer auprès d'associations locales ou nationales.

Par ailleurs, convaincue des bienfaits du sport sur le bien-être et la cohésion, VALGO favorise la pratique sportive au sein de ses équipes. Cet engagement se traduit par le financement d'initiatives via la Fondation VALGO ainsi que par la prise en charge de frais d'inscription à divers événements sportifs. Ces actions participent à promouvoir un mode de vie actif et à renforcer la dynamique collective au sein du Groupe.

Quelques chiffres clés

	FRANCE		CANADA		GROUPE	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
VALNews internes (nb)	NC	54	-	-	-	-
Dont VALNews thématique RH / social (nb)	NC	8	-	-	-	-
Dont VALNews thématique environnement (nb)	NC	10	-	-	-	-
Dont VALNews thématique éthique (nb)	NC	3	-	-	-	-
Dont VALNews thématique CORPO (nb)	NC	6	-	-	-	-
Salariés sensibilisés aux réseaux sociaux (nb)	NC	33	-	-	-	-

Code de conduite et d'intégrité

Engagements et politiques

Déployé en 2023, le code de conduite et d'intégrité définit les normes de comportement attendues de tous les collaborateurs, partenaires commerciaux et parties prenantes. Il reflète l'engagement de VALGO en faveur de la transparence, de la responsabilité et du respect des lois et réglementations en vigueur.

Ce code s'applique à l'ensemble de la chaîne de valeur du Groupe.

Il couvre les principes relatifs au respect des règles de concurrence et des normes anti-corruption. Il détaille notamment l'ensemble des mesures de prévention de la corruption et du trafic d'influence, les dispositions spécifiques aux consultants commerciaux, les recommandations pour la gestion des relations dans le cadre des marchés publics ou avec des agents publics, ainsi que les mesures de prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Il précise également la politique en matière de cadeaux et d'invitations.

Le code de conduite et d'intégrité fait également référence aux politiques en vigueur chez VALGO concernant les frais de déplacement et de représentation, prévention des conflits d'intérêt, mécénat et sponsoring, lobbying et représentation d'intérêt ainsi qu'au respect des sanctions internationales et embargos.

Ce document vise à fournir aux parties prenantes des clés pour adopter les comportements appropriés face à des situations potentiellement « à risque ».

Toutefois, les cas de figure traités ne pouvant être exhaustifs, il est toujours laissé la possibilité au collaborateur de s'adresser à son supérieur hiérarchique et/ou à la Direction des risques et RSE.

Système d'alerte interne

VALGO s'est doté d'un dispositif d'alerte interne visant à recueillir des signalements provenant de tout collaborateur (même extérieur ou occasionnel), dirigeant ou partenaire et portant sur une infraction ou un délit, une menace ou un préjudice pour l'intérêt général, une violation ou une tentative de dissimulation d'une violation d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement, du droit de l'Union Européenne, de la loi ou du règlement ou une violation du code de conduite et d'intégrité.

Le recueillement des signalements se fait via une plateforme sécurisée dédiée, déconnectée des systèmes d'information de l'entreprise. Seules les personnes habilitées peuvent accéder aux signalements.

Principales actions mises en œuvre

Au cours de l'année écoulée, la Direction risques et RSE a réalisé une cartographie visant à évaluer l'exposition des activités et des sociétés du Groupe VALGO au risque de corruption. Elle s'est appuyée sur une analyse du fonctionnement et des processus du Groupe et a donné lieu à une identification des scénarios de risque de corruption auxquels sont confrontés les personnes et entités.

Ont été plus particulièrement étudiées : les fonctions et sensibilités au risque de corruption, les critères d'exposition au risque de corruption, les relations avec les tiers et les relations avec les agents publics et les autorités gouvernementales.

Si toutes les fonctions sont susceptibles d'être exposées au risque de corruption, une attention particulière sera portée aux activités à l'international. Un plan d'action approprié a ainsi été présenté en comité d'audit.

En 2024, la référence aux grands principes du code de conduite et d'intégrité a été intégrée dans les documents d'accueil et les formations des nouveaux arrivants. Une communication spécifique a également été faite à l'ensemble des collaborateurs du Groupe lors de la mise en place du dispositif d'alerte.

Une révision des clauses contractuelles obligatoires avec les clients et les fournisseurs a été effectuée pour y intégrer la référence au code de conduite et d'intégrité.

L'ambition du Groupe est de veiller à ce que toutes les parties prenantes avec lesquelles il est associé – clients, fournisseurs, conseils, commissaires aux comptes, consultants, sous-traitants, agents et autres intermédiaires représentant le Groupe – adoptent un comportement responsable dans l'exercice de leurs activités quotidiennes. Elles doivent ainsi respecter des valeurs et principes au moins aussi exigeants que ceux définis dans le code de conduite et d'intégrité, tout en se conformant aux normes et réglementations locales et internationales de référence.

Indicateurs et chiffres clés

En 2024, une alerte mettant en cause une violation du code de conduite et d'intégrité de VALGO a été émise via la plateforme. Elle a été jugée recevable et a fait l'objet d'une enquête interne conduite par un tiers externe conformément à la procédure de recueil et de traitement des signalements. Des mesures disciplinaires appropriées ont été prises à l'issue de cette enquête.

Protection des lanceurs d’alerte

Engagements et politiques

Le principe permettant à chacun de s'exprimer sans crainte ni représailles est un pilier fondamental de la politique éthique de VALGO. Chaque collaborateur a la possibilité de signaler toute situation pouvant compromettre les valeurs du groupe grâce au dispositif d’alerte interne.

Sous l’impulsion de son Président, la Direction des risques et RSE a mis en place un cadre de gouvernance et un processus de traitement conforme aux pratiques d'excellence et aux directives réglementaires/législatives en matière de protection des lanceurs d'alerte.

La procédure de signalement mise en œuvre au sein de VALGO interdit toute tentative d’intimidation ou de représailles à l’égard d’un collaborateur, d’un sous-traitant, d’un partenaire commercial, d’un fournisseur ou d’un travailleur de la chaîne de valeur qui, en toute bonne foi, signalerait un problème. Toute personne qui exercerait des représailles à l'encontre d'une de ces personnes pour avoir signalé un cas potentiel de non-conformité ou de manquement, et/ou pour avoir participé à une enquête, est passible de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Chacun est encouragé à s'identifier s’il signale un incident, mais la plateforme mise en œuvre aux fins de recueil des signalements permet également les signalements anonymes sous réserve des dispositions légales locales en la matière.

Le respect de la confidentialité est l'un des principes fondamentaux de traitement d'une alerte. Par conséquent, les personnes en charge du traitement des alertes sont personnellement responsables du respect de la confidentialité des informations échangées dans le recueil et le traitement des alertes. La violation des mesures de confidentialité est susceptible d’entraîner des mesures disciplinaires. L’accès aux informations est interdit à toutes personnes non autorisées.

Des mécanismes spécifiques ont ainsi été mis en place afin de garantir une stricte confidentialité de : (i) l'identité des lanceurs d'alerte ; (ii) l'identité des personnes visées par l'alerte et des tiers concernées par l’alerte ; et (iii) des informations recueillies par l'ensemble des destinataires du signalement. Afin de s’assurer du respect de la confidentialité, le groupe VALGO veille à la mise en œuvre des règles et mécanismes applicables en matière de sécurité et de conservation des données personnelles conformément à la réglementation en matière de données personnelles, permettant notamment un accès restreint à la plateforme et dont l’accès aux serveurs est sécurisé, une sensibilisation du personnel dédié et une destruction des données dans les délais requis.



Principales actions mises en œuvre

Dispositif d’alerte

La plateforme est accessible :

- via le lien <https://valgo.integrityline.app/>
- sur le site internet VALGO : www.valgo.com (onglet nos engagements/éthique et conformité/procédure d’alerte)

Associée à ce dispositif, une procédure de recueil et de traitement des signalements a été mise en œuvre.

Cette dernière reprend les objectifs et le champ d’application du dispositif, les mesures de protection des lanceurs d’alerte, comment lancer une alerte et comment cette dernière est traitée, la politique de protection des données et les modalités de diffusion.

En complément des informations contenues dans la procédure, les collaborateurs sont invités à consulter le guide du Lanceur d’alerte 2023 produit par le défenseur des droits. Ils ont également la possibilité de poser toute question via l’adresse compliance@valgo.com

Gestion des controverses

En 2024, la relation de VALGO avec la direction régionale de l'environnement (DREAL) est restée marquée par un dialogue rigoureux et constant autour de la réhabilitation de l'ancien site Petroplus de 270 hectares situé sur la commune de Petit-Couronne (76 650).

Une nouvelle organisation a été mise en place pour mener à bien la finalisation des opérations de dépollution et de réhabilitation du site avec responsabilité et diligence, dans le respect des normes environnementales les plus exigeantes.

VALGO reste pleinement engagé à livrer une réhabilitation exemplaire, conforme aux objectifs : **transformer cette friche industrielle en un moteur durable de développement territorial, le nouveau Pôle d'Innovation des Couronnes (PIC).**



Principaux indicateurs/chiffres clés

	FRANCE		CANADA		GROUPE	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Managers formés au code de conduite (nb)					Indicateur non suivi en 2024	
Incidents signalés (nb)	0	1	0	0	0	1

Engagements et politiques

Les systèmes d'information ont une importance déterminante pour soutenir l'ensemble des processus liés aux activités du Groupe. De plus en plus interconnectés et transversaux entre les différentes activités, leur dysfonctionnement pourrait entraîner des pertes d'activités, de données ou des violations de confidentialité, ayant ainsi un impact sur le fonctionnement du Groupe. C'est pourquoi la cybersécurité est ressorti comme étant un enjeu matériel spécifique à l'activité du groupe VALGO qui vise le zéro incident.

Le Groupe s'assure ainsi que la collecte, le stockage et l'utilisation des données personnelles de ses parties prenantes s'effectuent en conformité avec la réglementation en vigueur, notamment le RGPD et autres réglementations nationales applicables.

Par ailleurs, une charte de bon usage des ressources informatiques et des outils de télécommunication à destination des collaborateurs est inscrite dans le règlement intérieur.

VALGO investit également dans la sensibilisation et la formation de ses collaborateurs concernant les bonnes pratiques en matière de sécurité informatique, afin de réduire les risques liés aux cybermenaces et de renforcer la culture de la sécurité au sein de l'organisation.

Principales actions mises en œuvre

Depuis 2023, VALGO a contractualisé avec un prestataire externe afin de mettre en place :

- Un e-learning, obligatoire pour tous les nouveaux arrivants, portant sur la cybersécurité à travers 14 vidéos à thématiques, telles que l'hameçonnage, les pièces jointes, les mails, etc.
- Un SOC (Security Operations Center) managé afin de veiller et surveiller attentivement les systèmes informatiques, détecter les menaces potentielles, analyser les incidents de sécurité et répondre aux incidents de manière proactive.
- Un bouton d'alerte phishing dans Outlook afin que chaque collaborateur puisse signaler un e-mail reçu comme étant du phishing. L'alerte reçue est ensuite analysée par la Direction des Services d'Information. Le système prévoit également l'envoi d'e-mails tests régulièrement aux collaborateurs



Indicateurs et chiffres clés

En 2024, VALGO a fait l'objet d'une évaluation de son exposition au risque Cyber via l'outil SecurityScorecard. Cette évaluation de sécurité fournit une vue d'ensemble du cyber risque de toute organisation au travers de 10 facteurs de risque : sécurité du réseau, santé DNS, fréquence des mises à jour, sécurité des points de terminaison, réputation des adresses IP, sécurité des applications, cubit store, discussion de pirates, fuites d'informations et ingénierie sociale.

En 2024, L'index de VALGO était de niveau **A**.

	FRANCE		CANADA		GROUPE	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Incidents liés à la RGPD ou à la Cybersécurité (nb)	0	6	0	0	0	6

CONTACT



TOUR FRANKLIN 24eme ETAGE,
100-101 TERRASSE BOIELDIEU,
92800 Puteaux France



www.valgo.com

Retrouvez-nous sur :





Annexes

Tableau de bord des principales informations, sociales environnementales et sociétales

INDICATEUR	PÉRIMÈTRE	2023	2024	VARIATION	DÉFINITION
Partie 1 – Informations générales					
Notation ECOVADIS	FRANCE	62/100	67/100	+ 5 points	
Partie 2 – Informations environnementales					
Changement climatique					
Émissions scope 1 (teCO ₂)	FRANCE CANADA	33 972	32 523	- 1 449	Scope 1 : Émissions de GES liées aux consommations en propre d'énergies fossiles Scope 2 : Émissions liées à la consommation d'électricité et émissions fugitives Scope 3 : Regroupe toutes les autres émissions indirectes
Émissions scope 2 (teCO ₂)	FRANCE CANADA	54	74	+ 20	
Émissions scope 3 (teCO ₂)	FRANCE CANADA	34 089	37 673	+ 3 584	
Total émissions GES (teCO ₂)	FRANCE CANADA	68 115	70 269	+ 2 154	
Consommation totale électricité (MWh)	FRANCE CANADA	1 614	1 870	+ 256	
Consommation totale gaz (MWh)	FRANCE CANADA	273	326	+ 53	Consommation agences
Électricité provenant de sources renouvelables (%)	FRANCE CANADA	45	47		

NC : Non communiqué

Tableau de bord des principales informations, sociales environnementales et sociétales

INDICATEUR	PÉRIMÈTRE	2023	2024	VARIATION	DÉFINITION
Pollutions					
Budget consacré à la R&D (Millions d'euros)	FRANCE	3,8	6,6	+ 2,8	Montant consacré aux travaux de recherche : salaires, amortissements, coûts et annuités de brevets, autres dépenses liées à la R&D
Incidents avérés liés à l'environnement (nb)	FRANCE	12	11	- 1	
Comportement (ex. non-respect des règles de tri)	FRANCE	2	1	- 1	
Organisation (ex : procédure ou consigne non adaptée)	FRANCE	1	0	- 1	
Technique (ex : épandage suite à la rupture d'un flexible)	FRANCE	9	10	+ 1	
Biodiversité et écosystèmes					
Chantiers de dépollution réalisés (nb)	FRANCE	286	108	- 178	
Superficie ayant fait l'objet de travaux de dépollution (ha)	FRANCE	257	245	- 12	

NC : Non communiqué

Tableau de bord des principales informations, sociales environnementales et sociétales

INDICATEUR	PÉRIMÈTRE	2023	2024	VARIATION	DÉFINITION
Économie circulaire					
Déchets pris en charge (t)	FRANCE CANADA	642 409	717 693	+ 75 284	Tonnage de déchets toutes activités confondues (déchets pris en charge pour le compte des clients VALGO et déchets des activités VALGO)
Dont déchets dangereux (t)	FRANCE CANADA	34 647	14 447	- 20 200	Tonnage de déchets toutes activités confondues (déchets pris en charge pour le compte des clients VALGO et déchets des activités VALGO)
Déchets valorisés (t)	FRANCE CANADA	337 749	305 939	- 31 810	Tonnage de déchets traités sur site, in situ ou envoyés dans des filières réalisant de la valorisation par recyclage, ré-emploi ou valorisation
Déchets valorisés (hors déchets dangereux) (%)	FRANCE CANADA	55,6	43		Formule : $100 \times \frac{\text{"Quantités de déchets valorisés"}}{\text{"Quantité de déchets pris en charge - Quantité de déchets dangereux"}}$
Eau polluée traitée sur site (m3)	FRANCE	NC	461 961	-	

NC : Non communiqué

Tableau de bord des principales informations, sociales environnementales et sociétales

INDICATEUR	PÉRIMÈTRE	2023	2024	VARIATION	DÉFINITION
Partie 3 – Informations sociales					
Effectifs de l'entreprise					
Effectif au 31/12/24 (nb) (salariés et non-salariés)	FRANCE CANADA	745	706	- 39	Les travailleurs salariés, c'est-à-dire ceux ayant un contrat de travail avec l'entreprise, incluent les travailleurs permanents, temporaires , à temps plein), à temps partiel , et avec des horaires non garantis y compris apprentis. Non-salariés : interim et travailleurs CCQ
Dont apprentis et stagiaires	FRANCE CANADA	33	24	- 9	-
Féminisation parmi les effectifs salariés (%)	FRANCE CANADA	16	14		Formule : $100 \times \frac{\text{Nombre d'ETP femmes dans les effectifs salariés}}{\text{Nombre d'ETP salariés}}$
Effectif par âge (nb)					
Moins de 30 ans	FRANCE CANADA	208	223	+ 15	-
Entre 30 et 50 ans	FRANCE CANADA	402	446	+ 44	-
Plus de 50 ans	FRANCE CANADA	87	107	+ 20	-
Femmes parmi les cadres/managers (%)	FRANCE CANADA	28	18		Formule : $100 \times \frac{\text{Nombre de femmes managers}}{\text{Nombre de managers}}$
Gender Pay Gap (%)	FRANCE	3,8	0		Formule : $100 \times \frac{(\text{rémunération moyenne des hommes dans les effectifs salariés} - \text{rémunération moyenne des femmes})}{\text{rémunération moyenne des hommes dans les effectifs salariés}}$
Nationalités représentées dans les effectifs (nb)	FRANCE	19	17	- 2	-
Plaintes liées aux droits sociaux et humains (nb)	FRANCE CANADA	0	0	0	-

Tableau de bord des principales informations, sociales environnementales et sociétales

INDICATEUR	PÉRIMÈTRE	2023	2024	VARIATION	DÉFINITION
Qualité de vie et conditions de travail					
Taux d'absentéisme (%)	FRANCE CANADA	4,68	3,60		Formule : "Nombre d'heures d'absence totales/Nombres d'heures théoriques travaillées"
Salariés habilités SST (nb)	FRANCE	210	233	+ 23	Nombre de salariés titulaires d'un certificat de sauveteur secouriste du travail
Causeries (nb)	FRANCE	295	245	- 50	Nombre de causeries de sensibilisation réalisées sur toutes thématiques confondues en chantier et en agence
Causeries thématique sécurité (nb)	FRANCE	164	183	+ 19	
Causeries thématique santé (nb)	FRANCE	92	107	+ 15	
Causeries thématique environnement (nb)	FRANCE	39	56	+ 17	
Taux de fréquence des accidents	FRANCE CANADA	9,54	53		L'indicateur a été calculé avec les formules françaises Formule : 1 000 000 * "Nombre d'accidents du travail/Nombre d'heures théoriques travaillées"
Taux de gravité des accidents	FRANCE CANADA	0,37	0,84		L'indicateur a été calculé avec les formules françaises Formule : 1 000 * "Nombre de jours d'arrêt suite à un AT/Nombre d'heures théoriques travaillées"
Masse salariale consacrée à la formation (%)	FRANCE CANADA	2	2		Formule : 100 * "Montant consacré à la formation/Masse salariale"
Salariés formés (nb)	FRANCE CANADA	585	579	- 6	
Heures moyennes de formation par employé (h)	FRANCE CANADA	26	24	- 2	

Tableau de bord des principales informations, sociales environnementales et sociétales

INDICATEUR	PÉRIMÈTRE	2023	2024	VARIATION	DÉFINITION
Cadres ayant fait l'objet d'une « people review » (%)	FRANCE	20	70	+50	
Signalements de faits de harcèlement au travail (nb)	FRANCE CANADA	0	0	0	
Référents harcèlement (nb)	FRANCE	2	2	0	
Référents handicap (nb)	FRANCE	2	3	+ 1	
Impact sur les territoires					
Chantiers réalisés (nb)	FRANCE	1 115	877	- 238	
Dossiers ayant fait l'objet de l'envoi d'un questionnaire de satisfaction (%)	FRANCE	100	100	0	
Partenariats signés avec les écoles (nb)	FRANCE	2	1	- 1	
Opérations de mécénat / soutien à des opération caritatives / communautés locales (k€)	FRANCE	234	15	- 219	

NC : Non communiqué

Tableau de bord des principales informations, sociales environnementales et sociétales

INDICATEUR	PÉRIMÈTRE	2023	2024	VARIATION	DÉFINITION
Partie 4 – Informations en matière de gouvernance					
Culture d'entreprise					
VALNews internes (nb)	FRANCE	NC	54	-	
Dont VALNews thématique RH / social (nb)	FRANCE	NC	8	-	
Dont VALNews thématique environnement (nb)	FRANCE	NC	10	-	
Dont VALNews thématique éthique (nb)	FRANCE	NC	3	-	
Dont VAL News thématique CORPO (nb)	FRANCE	NC	6	-	
Salariés sensibilisés aux réseaux sociaux (nb)	FRANCE	NC	33		
Conduite des affaires					
Managers formés au code de conduite (nb)	Indicateur non suivi en 2024			-	
Incidents signalés (nb)	FRANCE CANADA	0	1	+ 1	
Cybersécurité					
Incidents liés à la RGPD ou à la Cybersécurité (nb)	FRANCE CANADA	0	6	+ 6	

NC : Non communiqué

Informations obligatoires relatives à l'article 225-102-1 du Code du commerce

<p>Conséquences sur le changement climatique</p>	<p>En 2024, VALGO a formalisé son plan de transition. Les éléments relatifs au changement climatique font l'objet d'un paragraphe spécifique – Cf. informations environnementales</p>
<p>Engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal, l'alimentation responsable, équitable et durable</p>	<p>Les éléments relatifs à l'économie circulaire font l'objet d'un paragraphe spécifique – Cf. informations environnementales. De par son activité, le Groupe n'est pas directement concerné par les enjeux liés à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable. Ces éléments n'ont donc pas été traités dans la Déclaration de Performance Extra-Financière.</p>
<p>Accords collectifs conclus dans l'entreprise – impacts sur la performance économique et les conditions de travail</p>	<p>En l'absence de représentation syndicale, les seuls accords existants chez VALGO sont un accord temps de travail, dont le bénéficiaire est d'encadrer les modalités relatives au temps de travail et d'y définir les compensations associées et une déclaration unilatérale de l'employeur sur la protection sociale. Concernant cette dernière, le bénéficiaire est d'apporter une couverture santé et prévoyance à nos salariés.</p>
<p>Actions visant à lutter contre les discriminations et à promouvoir la diversité</p>	<p>Un paragraphe spécifique de la présente DPEF traite de « l'égalité de traitement – égalité des chances »- Cf. informations sociales – Effectifs de l'entreprise . Il est à noter qu'en 2023, il n'a pas été possible de calculer l'indice EGAPro l'effectif des groupes valides étant inférieur à 40% de l'effectif total.</p>
<p>Actions visant à promouvoir le lien Nation – Armée et à soutenir l'engagement dans les réserves</p>	<p>Aucune action n'a été initiée à ce stade au sein du groupe visant à promouvoir le lien Nation-armée et/ou à soutenir l'engagement dans les réserves. (Une réflexion sur ce sujet sera initiée en 2025). Le premier niveau d'action sera de procéder au recensement des salariés réservistes.</p>
<p>Actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives</p>	<p>Un paragraphe spécifique de la présente DPEF traite de la culture d'entreprise- Cf. informations en matière de gouvernance</p>
<p>Mesures prises en faveur des personnes handicapées</p>	<p>Un paragraphe spécifique de la présente DPEF traite de « l'égalité de traitement – égalité des chances » - Cf. informations sociales – Effectifs de l'entreprise .</p>